

S'ajuster au rôle de parti d'opposition ne sera pas facile, estime John Turner

## Les libéraux veulent éviter d'étirer le post-mortem

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le premier ministre défait aux élections du 4 septembre, M. John Turner, n'entend pas se complaire dans les analyses de la défaite électorale. Il veut plutôt que le Parti libéral commence immédiatement à se préparer à son nouveau rôle de parti d'opposition.

C'est le message qu'a envoyé hier sans détours à ses militants M. Turner en présidant dans la même journée la dernière réunion de son éphémère gouvernement puis une première réunion de la quarantaine de députés qui formeront l'opposition officielle à la Chambre des communes.

La vitesse avec laquelle M. Turner veut tourner la page surprend puisqu'il reste encore cinq jours avant la passation des pouvoirs. Mais elle se comprend car après la défaite du 4 septembre, la pire subie par son parti dans toute son histoire, il lui faut éviter les déchirements qu'entraînent inévitablement les post-mortem.

M. Turner n'a d'ailleurs pris aucune chance hier. Les deux groupes qui seraient le plus susceptibles de critiquer son leadership à ce moment-ci, les députés défaits et les sénateurs, ont été écartés des discussions.

Pour le chef libéral, une seule chose semble compter maintenant.

« Il faut regarder vers l'avenir de façon positive, non vers le passé ». Et comme un leitmotiv, les ministres ont répété unanimement ce message tout au long de la journée.

En conférence de presse en fin de journée, le chef libéral reconnaissait d'ailleurs ouvertement que l'analyse des raisons de la défaite se fera plus tard quant à lui. La priorité pour l'instant doit être de définir où en est le Parti libéral, son orientation future, ses stratégies et tactiques pour la reprise des travaux parlementaires, a-t-il dit.

S'ajuster au nouveau rôle de parti d'opposition ne sera pas facile, ne serait-ce que psychologiquement pour plusieurs anciens ministres, et il va-

lait mieux commencer à s'y préparer dès maintenant, estime M. Turner. C'est dans cet esprit qu'il dit avoir voulu réunir les élus dont 36 sur 40 étaient présents.

M. Turner dit avoir réitéré son engagement à demeurer chef de son parti, à le reconstruire et le diriger éventuellement vers une victoire à la prochaine élection. Il mènera l'action sur trois fronts: à la Chambre des communes, au sein des structures du parti et auprès des militants qu'il ira rencontrer dans toutes les régions.

Le parti est uni derrière son chef, a-t-il assuré aux journalistes, disant que les députés présents lui ont ma-

Voir page 12: Les libéraux



M. John Turner



M. Jean Chrétien



M. Francis Fox

250 militants sont à l'oeuvre  
Le PLQ prépare un programme «comestible»

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Quelques 250 militants libéraux sont à l'oeuvre, bénévolement, pour élaborer un programme politique «comestible» qui, après avoir été discuté dans les régions, fera l'objet d'un congrès plénier réunissant environ 2.500 personnes, en mars prochain.

Même s'il n'y paraît pas encore beaucoup sur la place publique, les libéraux de M. Robert Bourassa sont déjà en pré-campagne électorale, ainsi que LE DEVOIR a pu s'en rendre compte en prenant connaissance de l'intense activité qui règne en coulisses.

Chapeautés par la commission politique du Parti libéral du Québec (PLQ), dont le président est Me René Dussault, les militants de la base sont répartis en une quinzaine de sous-commissions thématiques qui mettent au point des documents de consultation auprès des membres. Les trois premiers de ces textes de réflexion seront rendus publics au cours du prochain week-end, à l'occasion du conseil général que le PLQ tient à Québec. Ils portent sur le commerce extérieur, l'énergie et la forêt. Chaque sous-commission jouit d'une large marge de manoeuvre, au lieu de se faire imposer un cadre rigide par Québec ou Montréal.

Tout au cours de l'automne, d'autres documents sectoriels seront soumis à l'attention des membres, en même temps que se poursuivront les colloques entrepris dans toutes les régions, le printemps dernier. A la suite de ces consultations intensives, les textes de base seront revus, corrigés et améliorés au besoin, en vue de mieux répondre aux attentes de la base. Ils donneront aussi lieu à des projets de résolutions pour le congrès général.

De leur côté, les députés peuvent insérer leur démarche dans celle des

Voir page 12: Un programme

Dans un petit village de pêcheurs terre-neuviens

## Le pape dénonce l'appétit de profit des grosses entreprises

JEAN-PIERRE PROULX

FLATROCK, T.-N. — Le pape Jean-Paul II a, devant les équipages de la petite flotille de pêche de Rock Flat, à Terre-Neuve, dénoncé vigoureusement les «vastes entreprises, disposant de capitaux énormes» qui risquent de mettre en péril «la sécurité de l'approvisionnement alimentaire mondial dans la mesure où il se trouve régi plutôt par le souci du profit de quelques uns que par les besoins de la majorité».

Le pape a donc lancé un appel «à tous les chargés de pouvoirs afin qu'ensemble, ils s'efforcent de trouver les solutions aux problèmes de l'heure, ce qui suppose, a-t-il dit, une restructuration de l'économie de manière que nous donnions la primauté à la personne plutôt qu'à la productivité, à l'humain plutôt qu'aux choses matérielles».

Le pape s'est rendu bénir la flotille peu de temps après son arrivée à Saint-Jean. Il avait quitté Montréal au début de la matinée pour entamer à Terre-Neuve la seconde étape de son périple au Canada.

Jean-Paul II a consacré toute son allocution de Flatrock aux problèmes des pêcheurs qu'il a déferdus vigoureusement.

Les périls de la mer ne sont plus ce qu'ils étaient. «Aujourd'hui, a-t-

Voir page 12: Le pape

La visite de Jean-Paul II

—page 2



Du haut d'une falaise, le pape Jean-Paul II s'adresse aux pêcheurs du village de Flatrock dans leurs bateaux. Le pape a dénoncé vigoureusement les grosses entreprises dont l'appétit de profit risque de mettre en péril la survie de l'humanité, a-t-il dit. (Photolaser CP)

## M. D'IBERVILLE FORTIER

Le nouveau commissaire aux langues officielles craint que le débat sur l'efficacité n'affecte la promotion du bilinguisme



M. D'Iberville Fortier

OTTAWA — Le nouveau commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, fait confiance au premier ministre élu, M. Brian Mulroney, mais il n'en craint pas moins que les programmes fédéraux actuels de promotion du bilinguisme ne soient «les victimes méritoires» d'une réforme de l'appareil gouvernemental et du «débat sur l'efficacité» qu'il pressent.

«Peu de gens diraient que lorsqu'un gouvernement change de façon aussi dramatique il doit s'interdire de modifier les structures. Or, en revoyant ces structures, certains programmes pourraient être blessés

PAULE DES RIVIÈRES

par des balles perdues. C'est pourquoi la vigilance continuera de s'imposer», prévoit-il.

M. Fortier, qui est entré en fonction lundi, a fait part de la conception qu'il se fait de son nouveau rôle au cours d'une entrevue qu'il accordait hier au DEVOIR, sa première depuis sa nomination. Il succède à M. Max Yalden et avant lui à M. Keith Spicer; il devient donc le troisième gardien national de la loi sur les langues officielles, adoptée en 1969 et qui chargeait le commissaire de «pren-

dre toutes les mesures propres à faire reconnaître le statut de chacune des langues officielles...».

Comme «ombudsman linguistique», le commissaire dirige un bureau de 133 personnes et administre un budget de \$9,5 millions. Il reçoit les plaintes, s'occupe des groupes résistants au français, gère une multitude de programmes d'information et analyse les politiques linguistiques à la lumière de la loi sur les langues officielles.

Mais comme le commissaire n'a pas le pouvoir d'exiger le respect de la loi, son rôle en est surtout un de critique.

Dans son dernier témoignage devant le comité permanent du sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles en juin, le commissaire Yalden notait que «les institutions fédérales peuvent et doivent faire beaucoup plus pour garantir l'offre de service dans les deux langues».

M. Yalden relevait les nombreuses failles des programmes tels les cours de formation linguistique, les services de traduction, les primes au bilinguisme tout en affirmant qu'ils étaient indispensables. M. Yalden a aussi demandé en vain une loi plus

Voir page 12: Le nouveau

## LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

### Mauvaises performances

C'est la Banque Mercantile qui a réalisé la pire performance des huit principales banques à charte au Canada au cours du troisième trimestre. La situation de la Banque d'Épargne s'est elle aussi passablement détériorée, mais ses profits ont chuté moins bas que ceux de la Mercantile. Quant à la Banque Nationale, sa position, notamment au chapitre du rendement sur l'actif s'est encore améliorée au cours de ce troisième trimestre au demeurant peu favorable au secteur bancaire en général. Page 13.

### Pétrole: la demande diminue

Un rapport de l'Office national de l'énergie rendu public hier à Calgary indique que, notamment à cause de la faiblesse de la demande, le Canada produira bientôt davantage de pétrole qu'il n'en consomme. Page 13.

### Sciences et technologies

AT&T peut-elle vraiment relever avec succès le défi qu'elle vient de lancer à IBM? Oui, a répondu sans hésiter au Devoir le président de la filiale canadienne de cette multinationale. M. Moore considère en effet que les erreurs déjà commises par les autres leur seront très profitables dans cette guerre de géants. Page 24.

## DEMAIN La Bourse de Montréal

Le DEVOIR ÉCONOMIQUE publiera demain un cahier de 12 pages sur la Bourse de Montréal. Ce cahier spécial traitera de l'évolution de la Bourse, de son fonctionnement, ainsi que de l'importance croissante des marchés à terme et des options. Il y sera aussi question des femmes dans le marché financier, de l'éducation boursière et de la protection des épargnants. Une section du supplément sera de plus consacrée aux avantages et désavantages du financement public.

  
restaurant français  
**Déjeuners d'affaires**  
11 h 30 à 14 h 30  
de \$5.00 à \$9.00  
1020 rue St-Denis, MtL. 843-8502  
Stationnement privé et gratuit  
Ouvert le soir de 17 h 30 à 23 h

CE SOIR JUSQU'À 21 H

# “... un véritable électrochoc”

## BOUGUIEREAU

Paris-Match

Musée des beaux-arts de Montréal

# LA VISITE DU PAPE



Le pape Jean-Paul II a béni hier encore les enfants que leurs mères lui présentaient dans le village de pêcheurs de Flatrock. (Photolaser CP)

## La pluie a fait fuir les fidèles à la messe papale de Saint-Jean

MAURICE GIRARD

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Le pape Jean-Paul II a attiré la plus petite assistance à la célébration eucharistique à laquelle il a participé hier dans un immense parc de Pleasantville, à Terre-Neuve.

Les organisateurs de la messe en plein air avaient surévalué la participation des fidèles qui se sont présentés deux fois moins nombreux que prévu à la cérémonie religieuse.

Aux 200.000 personnes attendues, c'est finalement moins de 100.000 fidèles qui se sont déplacés pour venir

entendre le Saint-Père parler de l'action de grâce.

Avant la fin de la cérémonie religieuse, il ne restait plus que 15.000 personnes, soit bien avant que le pape n'ait quitté le parc où avait lieu la cérémonie.

Plusieurs sections arrières du grand parc étaient vides et les autres ont commencé à se vider à partir du moment où le pape a fait son entrée.

La pluie qui avait commencé à tomber au début de la cérémonie n'a pas incité les fidèles à demeurer durant toute la durée de la cérémonie.

Dans plus important discours, prononcé à sa première activité à

Terre-Neuve devant les pêcheurs, Jean-Paul II a par ailleurs donné son appui à la déclaration des évêques du Canada sur l'économie.

« J'ajoute ma voix aux leurs (les évêques canadiens) en faisant appel à tous les chargés de pouvoir afin qu'ensemble ils s'efforcent de trouver les solutions aux problèmes de l'heure, ce qui suppose une restructuration de l'économie de manière que les besoins humains l'emportent toujours sur le gain financier ».

Comme s'il n'avait pas été suffisamment explicite, le pape a ajouté: « Notre foi exige que nous donnions la primauté à la personne plutôt qu'à la productivité, à l'humain plutôt qu'aux choses matérielles ».

## La chaleur des foules au Québec a été sans pareil

La visite du pape Jean-Paul II au Québec aura peut-être dépassé, en ampleur et en intensité, toute autre manifestation publique organisée dans le passé pour un visiteur étranger.

Tant l'importance des foules qui ont suivi le Saint-Père à toutes les étapes de son périple que la complicité qui s'est établie dès le départ entre le chef de l'Église catholique et ses croyants ont marqué de façon indélébile la section québécoise de la tournée canadienne.

L'enthousiasme et la ferveur des grands rassemblements comme à l'Université Laval et au Stade olympique n'ont rien de comparable avec les débordements partisans auxquels on peut assister en campagnes électorales ou dans les compétitions sportives.

Jean-Paul II, faut-il dire, soulève les foules d'une toute autre manière. Par sa seule présence et ses talents d'orateur, le pape a réussi, dès le premier jour, à provoquer des débordements de sentiments religieux qu'on n'avait

pas vus depuis longtemps.

Il n'y a pas que la curiosité qui puisse expliquer l'assiduité des Québécois, le long des défilés en papamobile, pendant le voyage en train de Sainte-Anne-de-Beaupré à Montréal et aux grands rassemblements religieux.

Pendant les 64 heures de la visite du pape au Québec, près d'un million et demi de personnes se sont déplacées pour voir le pape, c'est-à-dire presque un catholique québécois sur quatre.

Le magnétisme de l'homme a fait fondre les résistances. Son « Vive l'Église catholique du Québec » lancé à l'Université Laval dimanche était tout aussi chargé de signification pour les catholiques que le « Vive le Québec libre » du général de Gaulle a pu l'être pour les nationalistes lors de la visite du président de la République française en 1967 à Montréal.

Il n'y a pas que les observateurs canadiens qui ont noté l'exceptionnelle « communication » du pape avec la population francophone du Québec.

Un journaliste de la télévision du Vatican, qui a suivi le pape dans ses tournées, affirmait, dans une conversation privée, que jamais le pape n'a suscité tant de passion à l'étranger, « sauf dans sa Pologne natale », devait-il pré-

ciser après avoir passé en revue une série de pays que le Saint-Père a visités.

D'autres habitués des tournées papales ont fait valoir que de toutes les régions industrialisées, ce n'est qu'au Québec qu'on avait pu voir des gens se masser aux passages à niveau pour voir le train papal, en pleine noirceur et sous la pluie de surcroît.

Il suffit d'avoir senti la tiédeur de l'accueil à Terre-Neuve pour constater que le Saint-Père a peut-être reçu au Québec la plus chaleureuse réception de toute sa tournée.

Ainsi, Jean-Paul II, l'homme, restera gravé longtemps dans la mémoire des Québécois, en particulier cette scène de la messe à l'Université Laval quand, à la fin de la célébration eucharistique, le Saint-Père écoutait, les deux poings bien plantés sur l'autel, la foule lui témoigner sa gratitude avec le traditionnel « Mon cher Jean-Paul, c'est à ton tour de te faire parler d'amour ».

Le regard de l'homme, son sourire complice, son « Dormez bien » à la fin de la soirée sont autant d'indications que le Saint-Père a bien su lire dans l'âme québécoise. Il était inutile alors d'ajouter: « Je vous ai compris ».

Le passage de Jean-Paul II au Québec s'inscrit dans la mémoire collective comme un des faits marquants de la décennie. Pour plagier le Saint-Père, qui avait lui-même puisé son inspiration de l'histoire de la province, les Québécois pourront se dire, au souvenir de cette grande visite des 9, 10 et 11 septembre: « Je me souviens ».

## Extraits de l'homélie du pape à Saint-Jean

OTTAWA (PC) — Voici des extraits de l'homélie du pape Jean-Paul II lors de la messe qu'il a célébrée, hier, à Saint-Jean, Terre-Neuve:

« Chers frères et soeurs en Christ, rendons grâce au Seigneur notre Dieu ».

Ces mots sont tirés du coeur même de la liturgie eucharistique. Eucharistique signifie action de grâce. Aujourd'hui, réunis autour de cet autel, notre premier désir est de rendre grâce, de rendre grâce avec l'archidiocèse de St. John's et avec toute l'Église de Terre-Neuve qui célèbre cette année le bicentenaire de son implantation dans l'île.

Nous remercions Dieu pour la richesse de sa création.

Nous le remercions en particulier pour la richesse donnée en partage aux générations successives de Canadiens, aussi bien les générations qui ont vécu ici par le passé selon le modèle de leur culture originale, que les générations venues d'au-delà des mers édifiant peu à peu les structures d'une civilisation nouvelle et d'une culture canadienne. Nous remercions Dieu pour l'épanouissement que d'innombrables familles ont connu ici au fil des ans et de la liberté et de l'espoir qu'ils y ont trouvés.

Nous rendons une action de grâce très spéciale pour nos familles chrétiennes. En union avec son Fils, Jésus-Christ Notre-Seigneur, nous remercions le Père « dont toute famille tire son nom ». Nous le remercions:

■ Pour ces nombreuses

familles à travers le Canada dont la vie reflète « la beauté et la grandeur de leur vocation à l'amour et au service de la vie ».

■ Pour l'amour profond que les époux chrétiens se prêtent l'un à l'autre dans la communion de la vie conjugale, projetant dans le monde une image toute spéciale de l'amour de Dieu.

■ Pour la fidélité réciproque que se gardent, leur vie durant, des couples innombrables, par

le pouvoir de la grâce sacramentelle.

■ Pour tous ces couples qui s'attachent généreusement à suivre le plan de Dieu, sur l'amour humain, tel qu'exprimé par les enseignements de l'Église dans les encycliques Humanae Vitae et Familiaris Consortio, et dont le mariage est toujours disposé à accueillir une vie nouvelle; et pour tous ceux et celles qui enseignent aux couples la planification familiale naturelle.

## L'école est pour tout le monde, et non pour les plus brillants

— Jean-Paul II

JEAN-PIERRE PROULX

Le pape Jean-Paul II a enjoint hier à Saint-Jean de Terre-Neuve les responsables des écoles catholiques à prendre « bien soin de respecter l'imperatif de l'Évangile en se mettant au service de tous les élèves et pas seulement des plus brillants et des plus prometteurs. De fait, fidèles à l'esprit de l'Évangile et à l'importance qu'il accorde au pauvre, les écoles catholiques prêteront une attention toute particulière à ceux et celles qui ont de plus grands besoins ».

Les propos du pape, adressés à des éducateurs catholiques, constituent une critique implicite de la pratique de sélection des élèves par les écoles catholiques privées sur la base du rendement intellectuel ou de la performance académique. Cette pratique est encore très largement répandue dans les écoles privées catholiques du Québec. On l'a justifiée généralement par les valeurs de l'excellence.

Ces réserves faites, Jean-Paul II n'en a pas moins plaidé en faveur du droit à l'école catholique qui du reste est reconnu à Terre-Neuve puisque l'on y retrouve un système confessionnel.

« Ici même dans la province de Terre-Neuve comme dans les autres provinces, a rappelé Jean-Paul II, vos ancêtres ont lutté sans trêve pour obtenir un système d'enseignement catholique où ces idéaux des enseignants catholiques et les principes de l'éducation catholique pourraient le mieux être mis en application. C'est là un précieux patrimoine qui vous a été confié, un patrimoine qui apporte une contribution positive et très valable non seulement à l'Église mais aussi à toute la société ».

Sur une population de 563.700 personnes, Terre-Neuve compte quelque 204.400 catholiques.

Pour justifier le droit à l'école catholique, le pape a d'abord rappelé la déclaration universelle des droits de l'homme qui accorde aux parents le droit « de choisir selon leurs convictions le genre d'éducation et le mo-

dèle d'école qu'ils souhaitent pour leurs enfants ».

Au Canada, a-t-il poursuivi, « la liberté de s'associer pour pouvoir réaliser ses attentes dans le respect de ses propres valeurs, est un droit démocratique fondamentale. Ce droit implique que les parents ont véritablement la possibilité de choisir, sans se voir imposer des charges financières indues, l'école et le système d'enseignement qui conviennent à leurs enfants ».

En somme, a précisé Jean-Paul II, « la société est appelée à mettre sur pied et à financer, à même les deniers publics, les types d'écoles qui correspondent aux aspirations les plus profondes de ses citoyens. L'État moderne a pour rôle de répondre à ces attentes dans les limites toutefois du bien commun ».

Cette doctrine, incidemment, est déjà admise au Québec, presque dans les termes mêmes qu'a utilisés le pape. On la retrouve énoncée tant dans le préambule de la loi du Ministère de l'Éducation que dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Ce sont du reste les évêques du Québec eux-mêmes qui, au moment de l'adoption du « bill 60 » en 1964, en ont dicté les termes au gouvernement Lesage.

Son application concrète soulève toutefois des difficultés et le pape a donné hier quelques indications concrètes à ce sujet. « Il incombe aux gouvernements, a-t-il dit, de garantir, aux diverses Églises la liberté

qu'elles ont de se donner leurs propres services éducatifs, avec tout ce que cette liberté implique: formation des enseignants, immeubles, subvention à la recherche, financement suffisant du système, etc. ».

« Dans une société pluraliste, c'est, assurément, à poursuivre Jean-Paul II, un défi d'assurer à tous les citoyens des services éducatifs qui les satisfassent. C'est un défi complexe et dès qu'on veut le relever, on ne saurait ignorer la place centrale qu'occupe Dieu dans la vision de la vie qu'a le croyant. On ne saurait relever ce défi avec un système scolaire entièrement séculier. Nous ne pouvons laisser Dieu à la porte des écoles ».

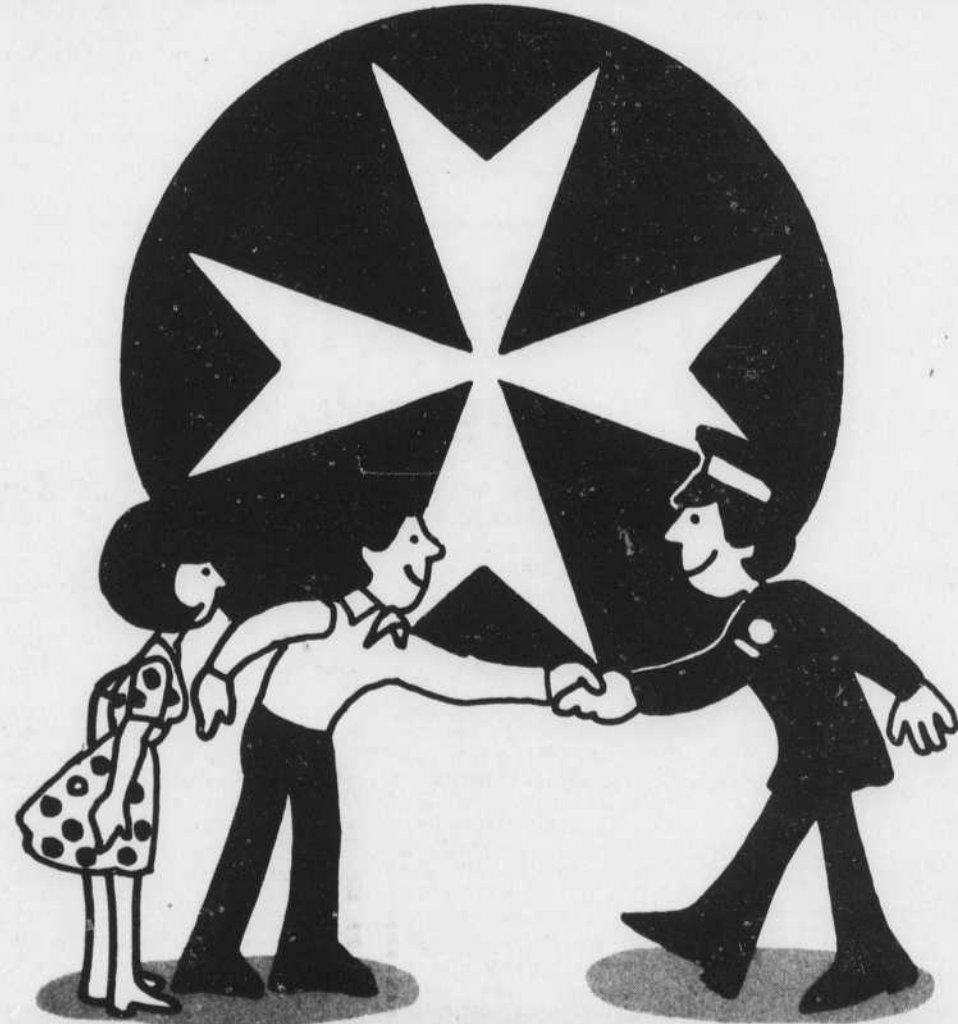
Le pape, qui était à Terre-Neuve, n'a pas fait référence au débat strictement québécois de la confessionnalité suscitée par le projet de loi 40. On se souvient que le pape a, l'automne dernier, donné personnellement son aval à la position des évêques du Québec qui acceptent en substance les propositions du projet de loi 40 touchant la confessionnalité. Selon le projet, les parents d'une école pourront obtenir que celle-ci soit reconnue comme catholique si la majorité d'entre eux en font la demande. Néanmoins, l'enseignement religieux catholique demeurerait garanti dans toutes les écoles du Québec.

Le sondage que publiait LE DEVOIR samedi dernier révélait que 67 % des catholiques choisiraient l'école catholique pour leurs enfants.



Le Saint-Père a quitté Dorval hier pour poursuivre son périple vers Terre-Neuve. Jusqu'à la dernière minute, il a salué béni les Montréalais qui s'étaient rendus nombreux assister à son départ. (Photolaser CP)

## ET LE SECOURISME,



## VOUS CONNAISSEZ?

Cours de secourisme orienté vers la sécurité offerts par l'Ambulance Saint-Jean

### 1- SECOURISME GÉNÉRAL

Dans ce cours, les étudiants apprennent les méthodes de secourisme qui peuvent sauver une vie.

### 3- RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE

Cours de RCR plus complet que sauveteur cardiaque, conçu pour des groupes spécifiques: familles de malades cardiaques, pompiers, surveillants de plages, policiers et le public en général.

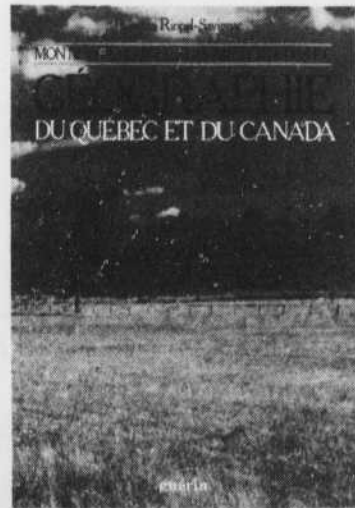
### 2- SAUVETEUR CARDIAQUE

Cours d'introduction à la RCR convenant au grand public.

POUR DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ TÉLÉPHONER AU 842-4801 DE 8h30 À 16h30

guérin l'éditeur qui édite

Disponible sous peu



Ce cahier d'exercices s'adresse aux élèves de géographie 314 nouveau programme 1984. Les exercices suggérés suivent pas à pas les cinquante-neuf objectifs intermédiaires obligatoires. L'apprentissage se fait par la consultation des volumes de l'ancien programme que l'élève devra compléter, par ses notes de cours, ses observations de l'Atlas, de cartes, de graphiques, d'annuaires statistiques, d'articles de revues et parfois d'initiatives personnelles.

L'élève y trouvera des:

- notions à comprendre; • cartes à compléter;
- graphiques à analyser; • textes à compléter.

C'est un outil qui se veut utile pour vérifier sa compréhension au fur et à mesure de son apprentissage des six modules.

Mon nouveau programme d'études de géographie du Québec et du Canada cahier-conforme au nouveau programme.

guérin 4501 Drolet Montréal H2T 2G2 Tel. (514) 842-3481

### LA JOIE DANS LA CLASSE!



\*Étoiles personnalisées  
\*Macarons personnalisés  
\*Étiquettes  
\*Mentions  
\*Diplômes  
\*Récompenses

Venez faire votre tour!

Éditions Marie-France  
3688 Fleury est  
Montréal-Nord H1H 2S6  
1 (514) 322-8834

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis	Station Métro-Longueuil	168 est, rue Sainte-Catherine	4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec	Longueuil, Québec	Montréal, Québec	Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112	Tél.: (514) 677-6525	Tél.: (514) 861-5647	Tél.: (514) 843-6241

Combien de Québécois en seront?

# Mulroney travaille encore à la formation de son cabinet

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — Aux prises avec la tâche délicate de former son cabinet, le premier ministre, M. Brian Mulroney, a dit hier qu'il ignorait si, numériquement, le poids du Québec serait réduit dans le prochain cabinet.

«Je ne le sais pas», a répliqué M. Mulroney à un journaliste qui lui demandait si le nombre des ministres provenant du Québec serait réduit par rapport à l'administration libérale. «Mais je peux vous dire que le Québec et les autres provinces ont une représentation impressionnante», a-t-il dit en sortant d'une autre réunion destinée à assurer la transition entre les deux administrations.

Du même coup, M. Mulroney a repoussé du revers de la main une affirmation qu'a laissé tomber plus tôt M. Jean Chrétien, à l'effet que les Communes reprendraient leurs travaux le 15 octobre prochain. «Fait-il partie du gouvernement?», a dit, ironique, M. Mulroney.

Au sein du parti conservateur, on estime que six ou sept députés, parmi les 58 élus au Québec, en plus de M. Mulroney, peuvent espérer entrer au cabinet. Ce nombre représenterait une nouvelle diminution de la représentation québécoise autour de la table ministérielle, un mouvement qui avait commencé avec l'administration Turner.

Confinés dans l'Est du pays, les libéraux, sous le dernier cabinet Trudeau, avaient vu 13 représentants du Québec entrer dans un cabinet porté à un niveau record de 35 membres. M. John Turner, son successeur, avait fait passer le nombre de ministres à 27 dont 10 Québécois.

Cette semaine, M. Mulroney a clairement indiqué qu'il prévoyait avoir un cabinet plus nombreux où les femmes seraient davantage représentées.

La tâche de former le cabinet constitue la première épreuve du nouveau premier ministre qui devra, tout en insufflant du sang neuf dans son équipe, ménager les susceptibilités de ses 210 députés.

Lundi soir et mardi matin à Québec, puis toute la journée hier à Ottawa, M. Mulroney est entré en con-

tact avec les députés qu'il compte faire passer dans son état-major.

Au Québec, qui lui a donné 58 députés, M. Mulroney devra tenir compte de la représentation régionale, mais aussi des anciens serveurs du parti, qui depuis longtemps rongent leur frein dans les couloirs.

Chez les conservateurs québécois de longue date, le nom les plus souvent évoqué est celui de M. Roch LaSalle, représentant de Joliette qui, bien qu'il ait appuyé M. Joe Clark à la course au leadership conservateur, a su tirer son épingle du jeu avec M. Mulroney. «La gang (d'élus) est grosse, il n'y en aura pas pour tout le monde», lançait laconiquement M. LaSalle rejoint à son bureau d'Ottawa, refusant toutefois de spéculer sur ses chances.

Élu depuis 1968, M. LaSalle avait été ministre des Approvisionnement et Services durant l'éphémère gouvernement de M. Joe Clark.

Un autre Québécois dont le nom est souvent évoqué est M. Marcel Masse, ex-ministre de l'Union nationale sous Daniel Johnson et Jean-Jacques Bertrand. Devenu vice-président de la firme d'ingénieurs-conseils Lavalin, M. Masse a été élu dans la circonscription de Frontenac où, dans un discours, il n'a pas caché ses préférences pour les questions fédérales-provinciales.

M. Robert René de Cotret, économiste, avait été défait en 1979 dans la circonscription de Berthier, où il a finalement été élu la semaine dernière. M. Joe Clark, alors premier ministre, dépourvu de représentants au Québec, l'avait nommé au Sénat pour lui confier le portefeuille du Développement économique, un secteur où il devrait être appelé à servir de nouveau.

M. Mulroney devra aussi faire appel à de nouvelles figures dans sa députation québécoise. «Cela prendra au moins une femme et un anglophone», de laisser tomber un conservateur.

Le premier ministre se trouve devant un épineux dilemme pour choisir les femmes de son cabinet au Québec, lui qui a promis que son état-major en compterait plus que jamais.

Beaucoup mentionnent le nom de

Mme Monique Vézina, députée de Kamouraska-Témiscouata. Avec une vaste expérience de l'administration et une longue feuille de route au service de sa communauté, Mme Vézina présente toutefois l'inconvénient d'avoir servi la cause du OUI lors du référendum au Québec. Elle assurerait toutefois une place au cabinet au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. «Elle est sûrement le numéro un chez les candidates du Québec», de soutenir une source au PC, rappelant toutefois qu'en bout de course, une autre femme pourrait être désignée.

Les noms de Mmes Gabrielle Bertrand, veuve du premier ministre québécois Jean-Jacques Bertrand, et Andrée Champagne circulent aussi, mais de façon moins insistante. Mme Suzanne Duplessis, député de Louis-Hébert, vieille connaissance de M. Mulroney qui avait toutefois travaillé pour Joe Clark pendant la course au leadership en plus de supporter le OUI au référendum.

Dans la région de Montréal, les prétendants aux portefeuilles sont moins évidents, quoique beaucoup misent sur le représentant de Lachine, M. Bob Layton, un ingénieur qui a donné beaucoup de temps au bénévolat et qui de surcroît assurerait une représentation aux Anglo-Québécois. Le candidat vedette des conservateurs, M. Lawrence Hangan, ayant mordu la poussière devant M. Raymond Garneau dans Laval-des-Rapides, Montréal demeure une inconnue dans les projets de M. Mulroney.

À Québec, il semble déjà acquis que M. Michel Côté, qui a amené le château-fort libéral de Langelier dans le giron conservateur, pourra s'asseoir au conseil des ministres. Cet homme d'affaires dans la quarantaine est un ex-collègue d'université de M. Mulroney, et avait mené campagne pour lui pendant la course au leadership conservateur.

Dans Trois-Rivières, le nouveau venu, M. Pierre Vincent, pourrait aspirer à un portefeuille junior. À 29 ans, cet avocat spécialisé dans le droit fiscal fait partie est de ceux qui sont souvent évoqués, tout comme M. André Bissonnette, un homme d'affaires de Saint-Jean, et Benoît Bouchard, un ex-directeur de Cégep dans Roberval.



Le premier ministre élu, M. Brian Mulroney, a rencontré des touristes hier sur la colline parlementaire et a pris le temps de serrer quelques mains avant de retourner à la difficile tâche de former son cabinet avec ses nouveaux députés. (Photolaser CP)

## Le nouveau gouvernement confiera des fonctions à plus de 70 députés

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — La tâche la plus ardue du premier ministre élu et chef conservateur, M. Brian Mulroney, sera de maintenir l'unité et l'enthousiasme dans son caucus de 210 députés, de les intéresser à la vie publique et les tenir occupés.

Au cours des derniers jours de la campagne électorale, qui a porté les conservateurs au pouvoir avec une écrasante majorité, M. Mulroney a d'ailleurs commencé à s'inquiéter de cette question.

Il se rappelle la réflexion de M. Robert Bourassa qui, en 1973, avait réussi à faire élire 102 députés libéraux au Québec sur un total de 108. Le premier ministre québécois avait alors souligné à ses proches, le soir de sa victoire, qu'il se demandait bien ce qu'il allait faire de tous ces élus.

Le chef conservateur a cependant des idées bien précises sur la façon d'utiliser tout son monde. Dans un premier temps, il ramènera le nombre des ministères à 35 ou 37, le premier ministre, M. John Turner, avait réduit le cabinet à 29 membres et M. Pierre Trudeau en avait 37, nom-

mera autant de secrétaires parlementaires, modifiera en profondeur le rôle des comités des Communes et en augmentera probablement le nombre.

Avec 35 ministres et autant de secrétaires parlementaires, le nouveau chef de gouvernement réussira à occuper 70 ou 72 députés. Une vingtaine d'autres élus conservateurs se verront confier la tâche de présider autant de Comités des Communes existants en plus des autres à créer. Il nommera un président de la Chambre des Communes et au moins un suppléant.

Durant l'année qu'il a passée sur les banquettes de l'opposition, le leader conservateur a beaucoup appris beaucoup. Son cabinet fantôme comportait un critique officiel en titre et un adjoint. Cette pratique permettait aux personnes choisies d'approfondir chacun des dossiers et d'amasser beaucoup d'informations et elle avait l'avantage de faire travailler tout le monde.

L'année dernière, lorsque les conservateurs eurent décidé de s'en prendre aux tactiques du ministère du Revenu, jugées offensantes pour les contribuables canadiens, le chef

conservateur avait créé un groupe de travail présidé par le critique officiel Perrin Beatty et lui avait confié la mission de parcourir le pays et d'écouter les plaintes des contribuables.

Cette mission complétée, le groupe de recherche est revenu à Ottawa et a présenté 73 recommandations au gouvernement. M. Mulroney a beaucoup apprécié le travail de ces députés et il a l'intention, lorsqu'il dirigera son gouvernement, de répéter l'expérience dans différents domaines.

Au cours de la campagne électorale, le leader conservateur a répété constamment qu'un gouvernement conservateur respecterait davantage les régions et écouterait les citoyens. Les comités itinérants, selon les membres de l'entourage du nouveau premier ministre, permettraient de remplir cet engagement.

Au cours de sa première année dans l'opposition, M. Mulroney a aussi confié aux membres de son caucus la tâche d'approfondir les pratiques du gouvernement canadien dans l'adjudication des contrats de recherches et de préparation d'études par des entrepreneurs privés à l'intention des différents ministères du gouvernement.

Partielles au cours de l'automne

## André Boulerice candidat du PQ dans Saint-Jacques

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Le président du Parti québécois pour la région de Montréal-centre, M. André Boulerice, sera le seul candidat à l'investiture péquiste en vue des élections partielles qui auront lieu dans le comté de Saint-Jacques, au cours de l'automne.

La date du congrès n'a pas encore été annoncée, non plus que celle du scrutin, mais M. Boulerice est le seul à avoir fait connaître ses intentions en temps utile, selon ce que LE DEVOIR a appris hier.

Il fera face à M. Jean-François Viau, désigné par le chef du Parti libéral du Québec (PLQ), M. Robert Bourassa, pour prendre la succession du député libéral Serge Champagne, décédé le 23 avril dernier. Le premier ministre, M. René Lévesque, doit annoncer la date du scrutin d'ici la fin octobre, soit six mois au plus tard après qu'un siège est déclaré vacant.

M. Boulerice est président de Montréal-Centre depuis près de trois ans; il avait alors défait le président sortant, M. Marc Lavallée. Cette région, qui regroupe 17 comtés, dont celui de Saint-Jacques, est considérée comme la plus militante et activiste du

PQ. Le futur candidat est partisan d'un rôle accru pour les militants au sein du PQ, dont le porte-parole ne devrait pas être en même temps chef du gouvernement, comme c'est le cas avec M. Lévesque. Il est considéré comme un militant dit de gauche et un inconditionnel de la souveraineté du Québec.

I avait été rumeur que M. Claude Charron soit intéressé à reprendre le comté qu'il a représenté à Québec, de 1970 à 1982, mais tel ne sera pas le cas.

Le PQ et le gouvernement auraient bien aimé que le chef libéral tente de se faire élire dans ce comté populaire de l'est de Montréal, qui correspond en tous points à ses exigences. Mais M. Bourassa a fait savoir il y a deux semaines qu'il attendrait aux élections générales, qu'il réclame pour le printemps prochain. Ce à quoi M. Lévesque a répondu qu'il n'y aurait pas de scrutin hâtif seulement pour faire plaisir à son adversaire.

Considéré comme une forteresse péquiste depuis 1970, Saint-Jacques est passé est libéraux l'an dernier, mais par une faible marge. M. Champagne avait défait Mme Jeannine Chéron par seulement 450 voix environ. Sous la direc-

tion de M. Boulerice, les ministériels espèrent reprendre et ainsi mettre fin à leur longue série noire de 21 défaites consécutives dans les élections partielles.

Chez les libéraux, comme l'an dernier, il fut question de la candidature de Me Frank Shoofey, puis de celle de M. Jacques Tremblay;

mais la direction du PLQ les a écartés, jetant son choix sur M. Viau, âgé de 26 ans, qui a milité pour M. Daniel Johnson lors de la course au leadership libéral, l'an dernier. Il a participé au Sommet de la jeunesse et milité dans la commission jeunesse du PLQ. Il réside à Outremont.

## Selon le Globe & Mail, Joyal a signé des chèques sans provision

OTTAWA (d'après PC) — Le Secrétaire d'État dans le gouvernement libéral sortant, M. Serge Joyal, a été l'objet en 1981 d'un mandat d'arrêt émis par une Cour de l'État du Massachusetts pour avoir fait des chèques sans provision, rapporte The Toronto Globe and Mail.

Le quotidien précise que le mandat a été émis parce qu'un antiquaire était incapable de récupérer une somme de \$750 après que le chèque libellé par le député Joyal ait rebondi.

Le Globe and Mail ajoute que les autorités américaines s'en sont prises à Joyal de nouveau quelques mois plus tard pour un autre chèque libellé pour l'achat de vêtements anciens.

De plus, un troisième magasin d'antiquités de Boston a tenté pendant plus de deux ans de se faire rembourser \$2.000 à la suite d'un autre chèque sans provision.

Dans les deux premiers cas, M. Joyal a remboursé les commerçants, évitant ainsi que l'affaire n'aille trop loin. Le propriétaire du magasin bostonais n'a cependant été payé qu'il y a quelques jours lorsque M. Joyal a appris que des journalistes enquêtaient sur ses transactions avec les antiquaires.

Interrogé sur cette affaire hier à sa sortie de la dernière réunion du Conseil des ministres,

M. Joyal a indiqué qu'il ne ferait un commentaire qu'un peu plus tard. Il attend un rapport de ses conseillers juridiques à qui il a confié la responsabilité de vérifier les faits.

M. Joyal, qui a été défait la semaine dernière dans la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve, a déclaré au Globe and Mail qu'il n'était pas au courant des problèmes causés par ses chèques car c'est sa secrétaire particulière, Mme Micheline Lachance, qui s'occupait à cette époque du règlement de ses factures.

Il a précisé que Mme Lachance étant malade à cette période alors que lui-même se trouvait en Angleterre pour s'oc-

cuper de questions constitutionnelles, il est possible que certaines erreurs se soient glissées dans ses affaires personnelles. M. Joyal dit n'avoir appris que très récemment les démarches des autorités judiciaires auprès de son bureau au sujet des chèques en question.

*Avez-vous 2 minutes?*  
C'EST LE TEMPS QUE CELA PREND POUR FAIRE PARAÎTRE UNE ANNONCE DANS LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR  
**286-1200**

**CENTRE DE LINGUISTIQUE DE L'ENTREPRISE**  
COLLOQUE  
**LES ENTREPRISES DE HAUTE TECHNOLOGIE ET LA FRANCISATION: BILAN ET PERSPECTIVES**  
Ce colloque s'adresse à toutes les entreprises ayant eu à négocier avec l'Office de la langue française les aspects de leur programme de francisation couvrant leurs technologies particulières ainsi que leurs relations avec l'extérieur du Québec.  
Des cadres supérieurs de Canadair Limitée, Compagnie Marconi Canada, IBM Canada Inc., Le Groupe SNC, Merck Frosst Canada Inc., Northern Telecom Canada Limitée, Pratt & Whitney ainsi que des représentants du Gouvernement du Québec discuteront des progrès réalisés depuis quelques années ainsi que des contraintes auxquelles les entreprises de ce type se heurtent dans leur environnement technique et commercial.  
**LE JEUDI 20 SEPTEMBRE 1984**  
HÔTEL MÉRIDIEN MONTRÉAL  
Frais d'inscriptions: membres du CLE: 100,00 \$  
non-membres: 135,00 \$  
**POUR RÉSERVATIONS:**  
TEL.: (514) 844-2691  
avant le 18 septembre 1984

**point à la ligne.**  
Des flammes, des formes, des couleurs, des parfums  
du 17 au 22 septembre  
**Vente de rentrée de 50% à 75%**  
sur marchandises sélectionnées et présentation de la nouvelle collection de Noël  
Services d'illumination  
1450 rue Peel, Montréal, 842-0113

**ABONNEMENT AU DEVOIR**  
Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.  
**Cochez le tarif choisi:**  
 32\$ (13 semaines)  62\$ (26 semaines)  120\$ (52 semaines)  
(Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou posté surface au Canada)  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_  
Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:  
**LE DEVOIR — Abonnements**  
211 rue du St-Sacrement  
Montréal, Québec  
H2Y 1X1  
*Je m'abonne au DEVOIR*

**Le premier souci d'ANJOU QUÉBEC**  
c'est d'offrir à ses clients une large gamme de produits de qualité:  
• servis par des professionnels avertis  
• au prix le plus juste possible.  
**“La boucherie charcuterie c'est notre métier”**  
1953 1984  
**Anjou QUÉBEC**  
La véritable boucherie charcuterie française  
1025 rue Laurier ouest  
272-4065 272-4086

### L'attentat de la Gare centrale

# Brigham restera incarcéré à Parthenais en attendant l'enquête

CAROLE BEAULIEU

L'enquête policière dans l'attentat à la bombe de la Gare centrale est terminée et la police ne recherche aucun autre suspect que M. Thomas Brigham, toujours détenu à Parthenais.

C'est ce qu'a affirmé hier Me Claude Parent, procureur de la Couronne affecté à cette affaire, quelques minutes après l'annonce de la décision du commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, coroner ad hoc, de reporter au 17 septembre son enquête sur les tragiques événements de la Fête du Travail.

Répondant aux questions des journalistes, Me Parent a indiqué qu'il « croyait personnellement » que M. Brigham était l'auteur de l'attentat et qu'il avait agi seul.

De son côté, la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) nie que l'enquête soit close.

D'ici le 17 septembre, Thomas Brigham, 65 ans, citoyen américain et vétéran de la Deuxième guerre mondiale, demeurera incarcéré à Parthenais. Le sexagénaire, qui comparait brièvement hier devant le commissaire aux incendies, a surpris même son avocat en se lançant dans une longue harangue à l'adresse du commissaire Delage et des journalistes.

C'est en criant: « Je représente les forces de la lumière, vous êtes les forces des ténébreux » que M. Brigham, menotté à un policier, a accueilli la décision de reporter une fois de plus l'enquête publique.

Après avoir demandé si les journalistes seraient présents à cette prochaine audience, M. Brigham s'est écrié que la ville de Montréal, la police et le Palais de Justice « seront aussi bientôt en procès », et que « la colère de Dieu allait s'abattre sur le monde entier ».

« Cette ville est une ville d'immondices » a-t-il finalement lancé alors que les policiers l'entraînaient vigoureusement hors de la salle d'audience.

Expert en incendies et en explosion, le commissaire Delage s'est vu confier cette semaine par le ministre de la Justice, Me Pierre-Marc Johnson, l'enquête de la Gare centrale.

Il a invoqué les délais nécessaires à la venue de témoins résidant hors de la province pour reporter, à lundi prochain le début de l'enquête publique.

Le procureur de la couronne, Me Claude Parent, a confirmé qu'une vingtaine de témoins, certains venus du Nouveau-Brunswick et des États-Unis, de même qu'un journaliste de la Presse Canadienne, Mme Kathryn Léger, seront appelés à témoigner.

M. Brigham ne serait pas, selon Me Parent, l'un des témoins prévus.



Thomas Brigham

L'avocat de M. Brigham, Me Pierre Poupart, s'est élevé contre les propos tenus par le procureur de la Couronne, rappelant qu'aucune accusation n'avait encore été portée contre son client et qu'il revenait à un Cour de justice, si cela s'avérait nécessaire, de statuer sur sa culpabilité.

Me Poupart n'a pas rejeté la possibilité de demander une évaluation psychiatrique de son client si ce dernier était appelé à témoigner lors de l'enquête.

Selon des informations fournies aux médias par des membres de sa famille, M. Brigham aurait été, en 1973, reconnu « mentalement inapte » par un juge de l'Etat de l'Ohio.

Appréhendé quelques heures après l'explosion qui a tué trois touristes français et blessé une quarantaine de voyageurs, M. Brigham avait reconnu être l'auteur d'un communiqué livré aux autorités de la Gare centrale quelques jours avec la déflagration.

La lettre, qui proférait de vagues menaces à l'endroit du pape et du Vatican, indiquait que quelque chose allait se produire le 3 septembre à 9 h 30 du matin. L'explosion est survenue à 10 h 21.

# Les victimes de la bombe à la Gare centrale sont inhumées

JEAN-PAUL BURY

PARIS (PC) — Les trois jeunes Français tués dans l'attentat à la bombe commis le 3 septembre à la Gare centrale de Montréal ont été inhumés hier à Leuville-sur-Orge, la petite ville dont ils étaient originaires, à une cinquantaine de kilomètres au Sud de Paris.

Les corps d'Eric Nicolas, 24 ans, de Florence Leblond, 25 ans, et de Michel Dubois, 24 ans, affreusement mutilés par le souffle de l'explosion, reposent aujourd'hui dans la même tombe, où les trois cercueils ont été placés côte à côte. Ainsi en ont décidé les familles des trois jeunes gens, trois copains d'enfance très unis qu'ils n'ont pas voulu séparer dans la mort.

Avec Joel Mary, 24 ans, grièvement blessé dans l'attentat et toujours soigné à l'hôpital Royal Victoria de Montréal, ils avaient l'habitude de parcourir le monde durant leurs vacances. Ce sont les fêtes du 450e anniversaire qui, cette année, leur avaient fait choisir le Canada. Il y a deux ans, les trois garçons étaient partis à la découverte de l'Inde et l'été dernier, ils avaient visité le Cameroun.

Les obsèques ont été célébrées dans la petite église romane du XIIIe siècle aux pierres blanches usées par le temps et qui n'a pu accueillir toute l'assistance. Beaucoup de personnes ont dû, pendant l'office religieux, rester sur le parvis recouvert d'un véritable tapis de gerbes et de couronnes de fleurs où, quelques minutes auparavant, les trois corbil-

lards étaient venus se ranger devant la porte de l'église, alors que le père Laisney, curé de la paroisse voisine, vêtu d'un surplis blanc, bénissait les trois cercueils de bois gris, que l'on portait dans l'église.

Parmi la foule nombreuse et recueillie, quelque 3.000 personnes, qui assistaient à la cérémonie aux côtés des parents éplorés, des frères et des soeurs, il y avait de très nombreux jeunes le visage noyé par les larmes, visiblement très éprouvés par la disparition de leurs trois copains.

On notait aussi la présence de M. Bruce Mabley, directeur de cabinet de l'ambassadeur Michel Dupuy, pour le gouvernement canadien, et celle de M. Claude Plante, directeur des relations publiques à la Délégation générale du Québec à Paris, venu représenter Mme Louise Beaudoin, retenue auprès du ministre québécois de l'Aménagement et du Développement régional, M. François Gendron, qui effectuait présentement une visite de travail à Paris.

M. Plante s'est entretenu quelques minutes avec les trois familles en deuil et a remis à chacune d'entre elles une lettre, arrivée la veille à la délégation et portant la signature de M. René Lévesque. Dans son message de sympathie, le premier ministre écrit notamment: « Nous déplorons tous amèrement les tragiques événements survenus le 3 septembre à la Gare centrale de Montréal et qui vous affectent aujourd'hui si cruellement (...) En mon nom personnel et au nom du gouvernement, je vous prie d'accepter l'expression de mes sincères condoléances ».

Au bas des trois feuillets, de sa main, M. Lévesque a ajouté: « Croyez bien que ce sont tous les Québécois qui partagent votre peine ».

Pour sa part, l'ambassadeur Michel Dupuy avait, lui aussi, fait parvenir la semaine dernière une lettre aux familles des trois victimes ainsi qu'aux parents de Joe Mary et d'Isabelle Schultz, blessés dans l'attentat.

Dans son message, adressé au nom du gouvernement fédéral, le chef de la mission canadienne en France « exprime ses vifs regrets devant la fin tragique de ces jeunes gens survenue à l'issue d'un voyage de découverte au Canada, un pays qui exerce sur les jeunes Européens une vive attraction (...) Nous espérons, conclut l'ambassadeur que les familles des victimes ne tiendront pas rigueur aux Canadiens de cette affreuse tragédie ».

## Cinq morts, 33 blessés

ROME (AP) — Un accident d'autobus a fait cinq morts et 33 blessés, dont plusieurs très grièvement atteints, hier, dans une banlieue de Rome. Le véhicule, qui ramenait des banlieusards chez eux, est tombé d'un pont et s'est écrasé au sol après une chute de plus de 30 pieds. On ignorait toujours, hier soir, les causes exactes de cette tragédie routière qui s'est produite vers 17h00 dans la banlieue de Magliana.

# Spécial sur l'industrie minière

## le 21 septembre 1984

- La situation au Québec et en Ontario
- L'impact de la variation des prix mondiaux sur l'exploitation au Canada.
- Les activités de prospection
- Métaux traditionnels (or, cuivre, zinc): analyse dans chacun de ces secteurs étroitement reliés ainsi que des compagnies qui y oeuvrent
- Fer: La concurrence internationale a-t-elle eu raison de l'Eldorado québécois ou ne s'agit-il que d'une pause?
- Aluminium: les multinationales, la concurrence internationale, l'importance de l'électricité pour l'avenir de cette industrie au Québec.
- L'amiante: bilan général, situation des différentes entreprises autant dans l'extraction que la transformation, où en est la recherche et son importance pour l'avenir de la fibre, l'intervention de Québec dans le secteur: un plus ou moins.

Pour informations sur les tarifs publicitaires et pour réservations, contactez VIVIANNE CHÉNIER au 844-3361

# Québec contrôlera le stockage des toxiques

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les entreprises québécoises ne pourront plus stocker indéfiniment leurs déchets toxiques et elles devront, en plus, se débarrasser progressivement de ces véritables bombes à retardement, qui se sont constituées au cours des ans dans certains entrepôts industriels, à cause du risque croissant qu'ils font courir à la santé publique et à l'environnement.

Tels sont deux des nouveaux objectifs recherchés par la dernière version du projet de Règlement sur les déchets dangereux, déposée la semaine dernière au Conseil exécutif du Québec en vue de son examen prochain par le cabinet. Ces objectifs correspondent aux vœux répétés de la communauté scientifique, des milieux de la santé et de l'environnement.

Ce projet de règlement, dont Le DEVOIR a obtenu une copie récente, prévoit la mise en place d'un système sensé contrôler d'heure en heure le va-et-vient des déchets toxiques sur le territoire québécois, de leur naissance en usine à leur « mort » technique, c'est-à-dire au moment de leur neutralisation ou de leur destruction sécuritaire. Le système en question a d'ailleurs été testé au cours des derniers mois avec des membres de l'Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec. Fort satisfaits de l'expérience, ces commerçants insistent pour que le règlement soit promulgué dans les meilleurs délais.

Ce projet de règlement n'en est pas à sa première visite au Conseil exécutif du Québec qui l'a retourné au ministère de l'Environnement à plusieurs reprises au cours des deux dernières années en raison notamment des impacts économiques énormes qu'il aura pour certaines entreprises du Québec. Mais ces allers-retours au Conseil exécutif, qui avaient pour but d'adapter le règlement aux besoins de l'industrie, ne lui ont pas fait perdre pour autant ses dents.

En effet, les auteurs du règlement ont ajouté au cours des derniers mois les deux nouveaux objectifs qu'on ne trouvait pas dans la version officielle publiée, il y a deux ans, dans la Gazette officielle. « C'était une question d'efficacité: il était inutile de suivre de minute en minute les déchets toxiques du Québec si cela ne servait qu'à créer par l'entreposage des bombes à retardement de plus en plus grosses. Il fallait s'attaquer sérieusement à la décroissance des stocks », explique un des concepteurs de cette politique.

C'est pourquoi le ministère veut obliger les entreprises à se débarrasser

« progressivement » et en toute sécurité des stocks souvent énormes de déchets toxiques accumulés au cours des ans. Les entreprises ont systématiquement utilisé cette méthode, en général plus économique que la destruction ou la neutralisation dans une entreprise comme Stalex.

Le ministère de l'Environnement souhaiterait limiter à trois mois de production le délai d'accumulation. D'autres ministères à vocation économique plaident en faveur de périodes plus longues pour permettre des économies d'échelle. Tous les ministères admettent cependant qu'une telle politique pourrait même sauver une entreprise comme Stalex, qui a investi des millions pour offrir un procédé de neutralisation sécuritaire. Stalex avait, il y a quelques mois, qu'elle fonctionnait au cinquième de sa capacité car les industriels québécois préféraient stocker leurs déchets inorganiques plutôt que de les lui confier. Un projet similaire, destiné cette fois au traitement des déchets organiques, doit voir le jour au Québec d'ici trois ans.

Au ministère de l'Environnement, ce projet de règlement est considéré « aussi important que le Programme québécois d'assainissement des eaux » (\$4,5 milliards), a confié un haut-fonctionnaire qui craignait comme ses collègues que « la divulgation prématurée ne compromette la mise au point du règlement avec les autres ministères et l'industrie ».

L'industrie minière du Québec sera toutefois exemptée de ce règlement en dépit des quantités importantes de déchets toxiques que génèrent ses procédés d'extraction.

Il en est de même de certaines catégories de « boues » industrielles comme les brasques de l'Alcan, dont les quantités s'évaluent en dizaines de milliers de tonnes métriques.

Le projet de règlement prévoit que les industriels devront déclarer la totalité de leurs déchets toxiques dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur du règlement.

Les amendes proposées sont de nature à faire réfléchir les éventuels contrevenants.

Un individu pourra écopier d'une amende de \$2.000 à \$5.000 pour une première infraction mais, en cas de récidive, le tribunal devra lui imposer une amende entre \$5.000 et \$25.000.

Pour les corporations, une première infraction entraînera une amende d'au moins \$5.000 et d'au plus \$50.000. Toute récidive coûtera un minimum de \$10.000 et le tribunal pourra imposer une sentence exemplaire pouvant atteindre \$100.000... par infraction.

## INFORMATIONS INTERNATIONALES

# La police joue un rôle de premier plan dans le conflit des charbonnages en G.-B.

PIERRE LALIBERTÉ  
collaboration spéciale

YORKSHIRE — « Quand Margaret Thatcher parlait de ranimer l'esprit des Malouines contre les mineurs, c'est ça qu'elle voulait dire ! », lance un mineur en pointant l'index vers la mine de charbon de Kiveton Park dans le Yorkshire du Sud.

Devant lui, 500 policiers forment un imposant cordon bloquant l'accès à la mine. Face aux agents, quelque 300 mineurs ont été mobilisés pour participer au piquet de grève.

Ce matin-là, six mineurs défilent le mot d'ordre de grève de leur syndicat et se rapportent au travail. C'est finalement dans un camion blindé de la police que ces derniers feront leur apparition, hors de la portée des participants au piquet de grève, devant des grévistes sans recours, qui ne peuvent que lancer des injectives pour exprimer leur colère.

Cette scène, qui se répète des dizaines de fois par jour en Grande-Bretagne, fait pour ainsi dire partie du quotidien des mineurs en grève depuis six mois.

(Les négociations entre la direction des charbonnages — le National Coal Board (NCB) — et les mineurs en grève ont repris hier après-midi pour la quatrième journée dans une atmosphère de secret. Les participants aux négociations qui s'étaient réunis depuis dimanche dans un hôtel de la banlieue d'Edimbourg (Écosse) se sont retrouvés cette fois près de Selby, dans le Yorkshire, la première région minière d'Angleterre. La neuvième séance de négociations depuis le début du conflit a débuté dimanche après l'interruption des pourparlers, le 18 juillet.)

Devant les moyens mis en oeuvre pour mettre au pas le Syndicat des mineurs — le National Union of Miners (NUM) — on ne peut douter qu'il s'agit là du plus important conflit industriel des dernières années en Grande-Bretagne.

Le gouvernement a en effet eu recours à un impressionnant arsenal de lois restreignant les droits traditionnels des syndicats et travailleurs en grève. Et pour la première fois en Grande-Bretagne, la police est coordonnée de façon nationale afin de mieux contrôler les activités des mineurs. À Orgreave, en juin, ils étaient 8,000 agents, « une vraie petite armée. Dix policiers pour chaque mineur... », commente un militant syndical.

Dans les régions affectées par la grève, il n'est pas rare de trouver des barrages routiers de la police à presque toutes les intersections impor-



Depuis six mois, des policiers s'affrontent régulièrement à des mineurs en grève dans le conflit des houillères. (Téléphoto AP)

tantes. La police y retient régulièrement les gens soupçonnés de se diriger vers un piquet de grève.

P. Fischer, un mineur, affirme avoir été arrêté un mois plus tôt alors qu'il était en route pour son piquet de grève par un contrôle policier sur l'autoroute : « Quand je me suis arrêté, ils ont pris le prétexte d'une vérification d'identité et m'ont laissé trois heures menotté à la portière de ma voiture. En fin de compte ils m'ont obligé à retourner sur mes pas. »

Plusieurs s'inquiètent de ces nouvelles mesures gouvernementales. Nic Ralph, du Conseil national pour les libertés civiles, n'hésite pas à qualifier les régions minières de « véritables États policiers ».

« La provocation et la brutalité policières ont marqué ce conflit depuis le début, affirme-t-il. Clairement, on veut faire dégénérer un conflit industriel en bataille de rue. Ce qui est grave, c'est qu'à mesure que le conflit s'éternise, les grévistes jouent de plus en plus le jeu et provoquent les heurts à certains endroits. »

La frustration a augmenté, au cours des derniers mois, dans les rangs des grévistes. En plus de l'imposante présence policière, il y a aussi eu le battage publicitaire qui marque à chaque jour les quelques cas de retours au travail.

« Demain, nous déclare le mineur Paul Byfield, les journaux feront des héros des six "scabs" de Kiveton Park. Mais on ne parlera ni des sacrifices des 120,000 autres mineurs

encore en grève ni des raisons pour lesquelles ils sont en grève. » Il ajoute laconiquement : « La tentation est grande pour certains de retourner au travail. Le NCB offre des primes considérables et garantit la protection policière. »

Les mineurs sont d'autant plus outrés par ces défecteurs qu'ils ont la conviction de se battre pour des motifs raisonnables. Plusieurs des mineurs en grève estiment qu'ils ne bénéficieraient peut-être jamais directement des fruits de cette lutte. Comme l'indique le slogan du syndicat « Coal not dole » (Du charbon, pas de chômage), c'est tout d'abord pour préserver leur emploi que les mineurs se battent, pour la survie de leur industrie et de leur région.

La grève fut déclenchée en mars dernier lorsque le NCB annonça son intention de fermer 18 mines à brève échéance, et jusqu'à 70 à plus long terme, ce qui aurait pour effet d'éliminer 70,000 des 180,000 emplois de l'industrie. Le NCB affirme que l'exploitation de ces mines n'est plus justifiable économiquement, et que le gouvernement ne peut plus endosser une entreprise d'État qui accumule déficit sur déficit. Au sujet des coupures d'emplois, le NCB s'est engagé à transférer certains mineurs et à en recycler d'autres.

Pour le NUM, il s'agit là du bris d'un accord tri-partite conclu en 1974 par le gouvernement, le NCB et le syndicat, selon lequel seul le critère d'équipement était valable pour justifier la fermeture d'une mine.

De l'avis de Barry Johnson, président du Trades Council de Chesterfield, la décision du NCB est « dangereuse ». « Au moment où la CEE parle de redonner une nouvelle vie au charbon comme source d'énergie, où il y a déjà plus de 4 millions de chômeurs en Grande-Bretagne, le gouvernement s'en va sacrifier des réserves importantes de charbon et jeter davantage de travailleurs dans les rangs des sans-emploi. »

Ces convictions, on les retrouve bien ancrées chez les mineurs. « Je me bats non pas pour un meilleur salaire, mais pour mon avenir et celui de mes enfants », dit M. Byfield, un jeune mineur.

Un autre mineur, Vincent Millington, abonde dans le même sens : « Pourquoi devrions-nous croire aux garanties de transfert et de recyclage du NCB quand il n'a même pas respecté celles qu'il nous avait données à propos de nos emplois ? This is all rubbish », s'exclame-t-il. « Le gouvernement n'a plus qu'une idée fixe : briser notre syndicat. Il se moque pas mal de l'avenir de l'industrie. »

L'enjeu est aussi ressenti par les femmes des mineurs qui se sont pour la première fois organisées. Ann Gyle, l'une des principales organisatrices des groupes de femmes dans le Yorkshire du Sud admet que la situation est difficile : « Toutefois, s'empresse-t-elle d'ajouter, si nous n'allions pas jusqu'au bout cette fois-ci, il n'y aura peut-être jamais plus de prochaine fois. »

## Golfe Persique : l'Irak détruit 5 «cibles navales»

MANAMA (Reuter, AP, AFP) — Le haut commandement irakien a annoncé ce matin aux premières heures de la journée que son armée de l'air avait attaqué, mercredi soir, un « objectif naval » au sud du terminal pétrolier irakien de l'île de Kharg.

Un porte-parole du haut commandement a précisé que « l'objectif » avait été touché. Il ne l'a pas identifié.

Cette attaque, si elle est confirmée de source indépendante, serait la quatrième par les forces irakiennes sur des navires marchands dans le Golfe au cours de ces trois derniers jours.

Elle intervient au lendemain de l'annonce de l'attaque et de la destruction, présumément hier matin, de quatre « cibles navales ennemies » à proximité du port irakien de Bandar Khomeini, à l'extrémité nord-est du Golfe.

Selon les sources maritimes indépendantes dans la région, il pourrait s'agir de navires de ravitaillement. Le porte-parole, cité par l'agence irakienne INA, a précisé que ces quatre unités faisaient partie d'un convoi se rendant au port irakien. Le porte-parole n'a pas précisé la nationalité des unités attaquées.

Aucune source indépendante n'a encore confirmé l'attaque du convoi par les forces aériennes irakiennes. Mais selon des sources maritimes à Bahrein, un pétrolier géant battant pavillon libérien, avec à son bord 250,500 tonnes de brut, a été touché par un missile irakien dans le Golfe et ferait depuis route vers le port d'Abou Dhabi.

Mardi, le *St-Tobias*, un super-pétrolier libérien qui naviguait dans le Golfe, a été la cible d'un missile français Exocet. L'attaque a été revendiquée par l'Irak, qui souhaite s'en prendre aux revenus pétroliers de l'Iran. Les

deux pays entament ce mois-ci leur cinquième année de guerre.

Le capitaine Tadeusz Gapinski a précisé qu'aucun membre de l'équipage polonais du *St-Tobias* n'avait été blessé.

À Bagdad, un porte-parole militaire avait indiqué mardi que deux autres cibles au sud du terminal pétrolier irakien de l'île de Kharg avaient été atteintes, mais le capitaine Gapinski a affirmé que seul son navire avait été la cible de l'Irak.

Selon les assureurs londoniens Lloyd's, le *St-Tobias* est le 42e navire à être endommagé dans le Golfe depuis que l'Irak a décidé, en février, d'assiéger l'île de Kharg et d'autres ports irakiens.

De son côté, le magazine irakien *Alif-Bea* (pro-gouvernemental) a signalé que les forces armées irakiennes avaient coulé 251 navires dans le Golfe depuis le début de la guerre entre les deux pays en septembre 1980.

D'autre part, une nouvelle tentative de détournement d'un avion irakien vers l'Irak au cours d'un vol intérieur a été déjouée hier, annonce l'agence de presse officielle irakienne IRNA (Islamic Republic News Agency).

Quatre pirates de l'air ont tenté de s'emparer d'un appareil qui effectuait la liaison Chiraz-Téhéran, mais « les mesures de sécurité prises à l'intérieur de l'avion ont permis de faire échouer le détournement », précise l'agence.

Les pirates « avaient l'intention de se rendre en Irak via un pays du golfe Persique », ajoute l'agence, sans donner leur identité.

Cette nouvelle pourrait susciter des contrôles pour assurer la sécurité de ses vols intérieurs, après deux détournements d'avion vers l'Irak, au mois d'août et le week-end dernier.

## Des Colombiens refusent le dialogue

BOGOTA (AFP) — Les parlementaires colombiens ont refusé hier de participer au « dialogue national », réclamé par la guérilla lors de la récente signature des accords de cessez-le-feu avec le gouvernement du président Belisario Betancur. Dans

un message au chef de l'État, l'Assemblée nationale et le Sénat ont annoncé qu'ils ne participeraient pas à ce dialogue, rappelant qu'aux termes de la constitution « le Congrès est le forum naturel pour apporter une solution aux problèmes du pays ».

## France : l'Assemblée nationale adopte la loi sur la presse

PARIS (Reuter, AFP) — Après quelque 150 heures de débats souvent animés et trois motions de censure, le Parlement français a finalement adopté hier un projet de loi, présenté par le gouvernement socialiste, visant à réduire les monopoles dans la presse.

Cette loi, qui limite de nombre de quotidiens qu'un groupe de presse a le droit de posséder, a été dénoncée par la droite comme une atteinte aux libertés visant tout particulièrement le magnat de la presse Robert Hersant, qui contrôle trois quotidiens nationaux et plusieurs revues et journaux de province.

Adoptant une position de compromis par rapport à son prédécesseur Pierre Mauroy, le nouveau premier ministre, Laurent Fabius, a toutefois annoncé la semaine dernière que les principales dispositions de la loi n'entreraient en vigueur qu'après les élections législatives de 1986.

Le projet de loi a été adopté par 323 voix socialistes et communistes contre 156 voix de l'opposition néo-gaulliste et libérale. Ce projet, qui veut garantir la liberté de la presse et son pluralisme, assurer la

transparence financière des entreprises de presse et favoriser leur développement, était violemment critiqué par l'opposition.

C'est pour tenter d'apaiser les passions que le gouvernement a introduit la semaine dernière l'amendement repoussant au lendemain des élections législatives de 1986 l'entrée en application de certaines dispositions de la loi. Ainsi, s'il n'est désormais plus possible de procéder à de nouvelles concentrations de presse considérées comme abusives, l'obligation faite, aux termes de cette nouvelle loi, à M. Hersant de vendre *France-Soir*, l'un de deux grands titres nationaux avec *Le Figaro*, est repoussée à fin 1986.

Elle dépendra donc de l'issue des élections, l'opposition ayant déjà annoncé qu'en cas de reconquête de la majorité aux législatives de 1986, elle abrogerait aussitôt cette loi. Le débat parlementaire particulièrement houleux sur ce projet avait entraîné le premier ministre Fabius à engager la responsabilité de son gouvernement sur le texte, afin de couper court à la bataille de procédures et d'amendements engagée une nouvelle fois par l'opposition. Déjà, avant l'été, son prédécesseur, M. Mauroy, avait eu recours à cette même procédure d'urgence.

## Incidents au Chili

SANTIAGO (d'après AFP, Reuter) — Un train de voyageurs a été attaqué dans la nuit de mardi à mercredi dans la banlieue de Santiago par des manifestants, qui ont lancé des bombes incendiaires sur le convoi, pour protester contre le régime militaire du général Augusto Pinochet, dont c'était mardi le onzième anniversaire de l'arrivée au pouvoir, a indiqué hier l'agence ORBE (pro-gouvernementale).

Aucun passager à bord du train qui se dirigeait vers Temuco, dans le sud du pays, n'a été blessé. Des manifestations isolées contre le gouvernement et à la mémoire de l'ancien président socialiste, Salvador Allende, ont également eu lieu dans plusieurs villes du pays.

Dans la localité de San Miguel, au sud de la capitale, des inconnus ont ouvert le feu, blessant un enfant de six ans. Des barricades ont également été dressées dans certains quartiers du sud de la capitale chilienne. Les carabiniers (police paramilitaire) ont notamment fait usage de gaz pour disperser les manifestants.

Des incidents du même type ont eu lieu à Punta Arenas, à 2,500 km au sud de Santiago, où une manifestation réunissant 500 personnes a été réprimée par les forces de l'ordre, qui ont procédé à 11 arrestations, ont précisé les forces policières.

Vers minuit, mercredi, des partisans du régime militaire se sont rassemblés dans le centre de Santiago, scandant le nom du général Pinochet et actionnant les avertisseurs sonores de leurs véhicules. Le cortège s'est approché sans incident du palais gouvernemental et du ministère de la Défense. À l'occasion du 11e anniversaire de son arrivée au pouvoir, le président Augusto Pinochet a pour sa part réaffirmé mardi sa ferme volonté de s'y maintenir jusqu'au terme de son mandat, en 1989.

À Ottawa, le ministère des Affaires extérieures a confirmé que l'ambassadeur du Canada à Santiago, Clayton Bullis, avait assisté aux cérémonies marquant l'anniversaire du coup d'État de 1973. Les ambassadeurs de la communauté européenne ont, eux, boycotté l'anniversaire du renversement de l'ancien président Allende.

## Fin des entretiens Vatican-Managua

CITÉ DU VATICAN (AFP) — Un communiqué conjoint très froid, selon les observateurs, a mis fin hier aux conversations entre une délégation du gouvernement du Nicaragua et le ministre des Affaires étrangères du pape, l'archevêque Achille Silvestrini.

« Les deux parties ont examiné attentivement les différents problèmes pour vérifier s'il était possible de trouver des critères et des mesures aptes à rendre la situation (au Nicaragua) moins grave et inquiétante », précise le communiqué diffusé par le Vatican et par l'ambassade près le Saint-Siège.

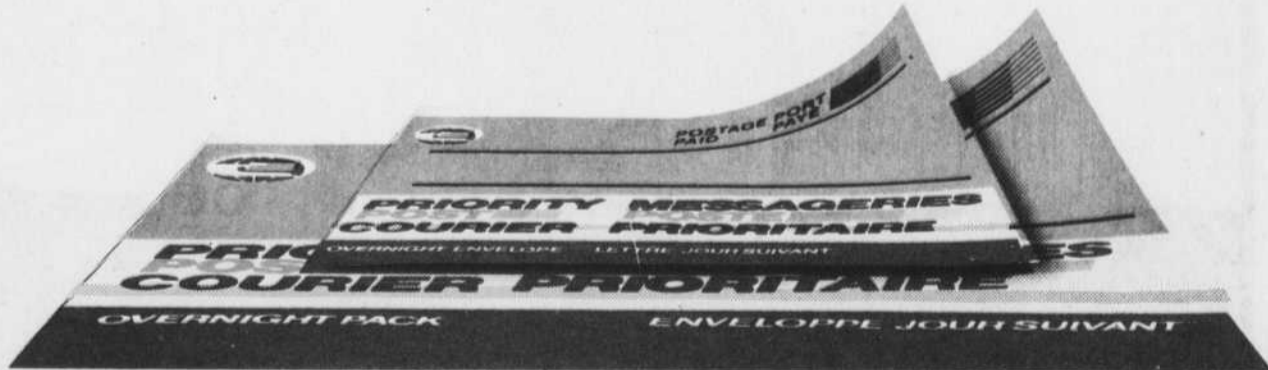
Il s'agissait de régler l'affaire des trois ministres-prêtres sandinistes, en évitant des traumatismes trop graves pour l'Église du Nicaragua. Le Saint-Siège, sur la base du nouveau code de Droit canon interdisant aux prêtres « d'assumer des charges publiques impliquant une participation à l'exercice du pouvoir civil », avait demandé au père Ernesto Cardenal, trappiste, à son frère Miguel d'Escoto (congrégation de Maryknoll), de renoncer à leurs fonctions de ministre de la Culture, de ministre de l'Éducation et de ministre des Affaires étrangères.

Les trois prélats ont fait savoir qu'ils n'avaient pas l'intention de démissionner de leur poste, quitte à subir les sanctions de l'Église.

Les conversations de la délégation sandiniste, conduite par Rodrigo Reyes, ministre Secrétaire du gouvernement du Nicaragua, avaient commencé jeudi dernier.

Les observateurs estiment qu'une solution aurait été envisagée pour dispenser les trois prélats en question, ainsi que le père Edgar Parrales, ambassadeur du Nicaragua auprès de l'Organisation des États américains (OEA), de leur engagement sacerdotal sans que cette décision n'assume un caractère « punitif » formel.

# QUOI DE PLUS PRATIQUE QUE NOTRE NOUVEAU TARIF FIXE?



## LES NOUVELLES ENVELOPPES À TARIF FIXE MAINTENANT OFFERTES PAR LES MESSAGERIES POSTE PRIORITAIRE.

Vous trouverez ces enveloppes vraiment pratiques, si vous avez régulièrement à faire des envois urgents au Canada. Ces enveloppes préaffranchies des Messageries Poste prioritaire seront très utiles.

Ces enveloppes viennent en deux formats pratiques — l'un pour les lettres urgentes, l'autre, pour les plus gros documents, les imprimés, etc.

Les enveloppes préaffranchies à tarif fixe permettent d'évaluer avec précision le coût de vos envois aux diverses destinations et donc, de mieux contrôler vos budgets de messagerie.

Les enveloppes sont conçues et montées afin d'assurer sécurité et protection au contenu.

Préparez et adressez-les, puis téléphonez-nous pour que le ramassage s'effectue pour 17 heures; c'est la façon sûre et rapide d'acheminer un envoi qui doit être livré dans les 24 heures.

Vous pouvez les acheter à l'unité ou en paquets de 10 ou de 100; les rabais peuvent alors réduire le prix à 7,45 \$ chacune.

Si vous désirez des renseignements sur les prix et endroits de vente des enveloppes à tarif fixe livrables dans les 24 heures des Messageries Poste prioritaire, veuillez communiquer avec votre représentant de la Société canadienne des postes ou le centre de service des Messageries Poste prioritaire au:

1-800-361-8711 (sans frais).

**MESSAGERIES POSTE PRIORITAIRE**  
**Mettez-nous au défi... on est prêts!**

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

# INFORMATIONS INTERNATIONALES

## Israël : il reste 24 heures à Pérès

JÉRUSALEM (AFP, Reuter) — Shimon Pérès, premier ministre désigné, ne disposait plus hier après-midi que de 24 heures pour réussir à lever les obstacles de dernière heure, apparus brutalement dans la nuit de mardi à mercredi, pour former un gouvernement.

Le leader travailliste doit en effet présenter devant le Parlement au plus tard cet après-midi, soit un gouvernement d'union nationale avec le Likoud du premier ministre sortant, Yitzhak Shamir, soit un gouvernement de coalition restreinte.

Il a relancé hier après-midi des consultations pour la formation éventuelle d'une telle coalition, relance qui a été qualifiée de « manœuvre » par le Likoud.

La Knesset ne peut en effet se réunir demain et samedi. Or le deuxième et dernier mandat accordé à M. Pérès par le président de l'État, Haim Herzog, arrive à expiration dimanche. Si le dirigeant travailliste

n'est pas parvenu à trouver une formule de gouvernement viable, au cours notamment d'une réunion de la dernière chance qui devait avoir lieu hier soir avec M. Shamir, il devra rendre son mandat.

Le président Herzog devrait désigner alors un autre candidat, selon toute vraisemblance M. Shamir, pour tenter de former un gouvernement.

Pour M. Pérès, le facteur temps est devenu crucial à la suite du nouveau coup de théâtre survenu dans la nuit de mardi à hier.

MM. Pérès et Shamir n'ont pu se mettre d'accord sur la question des négociations avec la Jordanie et celle des implantations dans les territoires occupés, alors que ces problèmes étaient censés avoir été réglés depuis plusieurs jours.

La question de l'attribution du ministère des Cultes fait également problème, les travaillistes ayant promis ce portefeuille au Parti national

religieux (PNR, 4 députés), tandis que le Likoud s'est engagé à donner ce ministère au Chass (orthodoxes sépharades, 4 députés).

Selon les commentateurs politiques de la télévision, le Likoud et les travaillistes devraient parvenir à un accord dans les heures qui viennent. Quels que soient les résultats de ce tête-à-tête, M. Pérès le candidat désigné au poste de premier ministre, présentera aujourd'hui à midi un gouvernement d'union nationale ou un gouvernement de coalition restreinte au parlement, indiquant-on hier soir des sources proches du Parti travailliste.

Pour les travaillistes, ce dernier contre-temps prouve que le Likoud, et en particulier la tendance représentée par Ariel Sharon, ministre sans portefeuille, et David Levy, vice-ministre, joue au maximum sur le facteur temps en faisant traîner les négociations.

M. Pérès est repassé à la contre-attaque en relançant les négociations en vue de la formation d'un cabinet restreint aussi bien en direction des formations religieuses que des mouvements de gauche. Hier après-midi, M. Pérès a concentré ses

efforts sur le PNR en rencontrant son dirigeant et ministre de l'Intérieur, Yossef Burg. Ce dernier, malgré les pressions exercées sur lui, a refusé de donner une réponse définitive et immédiate.

Mais hier soir, les représentants du Parti national religieux ont déclaré aux travaillistes qu'ils soutiendraient un gouvernement de coalition minoritaire dirigé par M. Pérès si le Likoud et le Parti travailliste ne parvenaient pas à surmonter leurs différends dans la journée d'aujourd'hui. C'est du moins ce qu'a annoncé hier soir la radio israélienne.

Travaillistes et nationaux religieux sont convenus qu'en cas de constitution d'un cabinet de coalition, des postes ministériels seront réservés aux membres du Likoud pendant deux semaines, dans l'espoir de les voir rejoindre la coalition, a précisé la radio.

Le Mouvement des droits civiques (gauche, 3 députés), auquel s'est rallié l'ex-député travailliste Yossi Sarid, a de son côté fait savoir à M. Pérès qu'il le soutiendrait au cas où la formule d'un cabinet restreint travailliste était à nouveau remise à l'ordre du jour.

## Syrie : le frère d'Assad déclaré persona non grata

GENÈVE (AFP) — La reprise de la polémique entre le vice-président syrien Rifaat al-Assad et le ministre de la Défense de son pays, le général Tlass, a fait rebondir les spéculations sur le sort de celui qui naguère faisait trembler la Syrie, à l'ombre de son frère Hafez al-Assad.

Les milieux diplomatiques arabes de Genève ont été stupéfaits d'apprendre que le général Mustapha Tlass, ministre de la Défense, prenait la responsabilité de dire publiquement que le frère du chef de l'État, si puissant quand il était à la tête de ses 20 000 prétoires des « Brigades de défenses » est « désormais pour toujours persona non grata en Syrie ».

Aggravant son propos, le général Tlass, dans son interview au Spiegel, de Hambourg, ajoutait que Rifaat al-Assad, qui séjourne depuis le 1er juin en Europe, risquerait sa tête s'il se hasardait à rentrer dans son pays.

Bien que Rifaat al-Assad ait dit que le général Tlass avait démenti au cours d'une conversation téléphonique les propos que lui « attribuaient » le Spiegel, on estime dans les milieux diplomatiques arabes de Genève que de telles menaces auraient été impensables il y a encore quelques mois. Rifaat al-Assad faisait alors figure de dauphin, ou tout au moins de deuxième personnage de l'État.

## Mont-Louis : les travaux reprennent

OSTENDE (Reuter, The New York Times) — Une équipe de plongeurs s'apprêtait hier à commencer à inspecter le chargement d'uranium du Mont-Louis, le cargo français qui a sombré au large du littoral belge, où le temps s'est sensiblement amélioré.

Les vents de 75 km/heure, qui balayaient le cargo depuis son naufrage, étaient en effet tombés.

La houle atteignait encore un mètre et demi de haut, a indiqué Paul Goris de la firme belge Union de remorquage et de sauvetage, mais un ponton supplémentaire de 100 mètres, qui devait briser les lames et faciliter la tâche des plongeurs, était attendu.

« Si tout va bien, il est possible que nous plongeons dans l'après-midi ou en début de soirée », a-t-il dit.

Le Mont-Louis s'est brisé en deux au cours d'un violent orage lundi soir. Des vagues de quatre mètres ont empêché les plongeurs de s'approcher suffisamment de l'épave pour récupérer les 30 fûts de 15 tonnes remplis d'hexafluorure d'uranium légèrement radioactif contenus dans la soute.

M. Goris n'a pas su dire combien de fûts se trouvaient encore dans l'épave.

Firmin Aerts, secrétaire d'État

belge à l'Environnement, a souligné que son gouvernement était davantage préoccupé par les dangers de pollution due à la « marée noire », qui a déjà atteint les plages belges, que par les risques de fuites radioactives.

Selon les autorités belges, près de la moitié des quelque 555 tonnes de pétrole qui se trouvaient dans les réservoirs du Mont-Louis au moment du naufrage s'est déjà déversée en mer.

Des écologistes belges ont indiqué qu'ils avaient retrouvé huit oiseaux marins recouverts de mazout provenant de l'épave.

De leur côté, les autorités françaises ont affirmé que les caisses de matériel électronique retrouvées à bord du Mont-Louis ne comportaient pas de matériel de pointe dont l'exportation vers l'URSS est interdite.

« Tout a fait l'objet d'un examen des douanes », a affirmé un porte-parole du ministère des Relations extérieures, Alain Dejammet, tout en soulignant que le matériel exporté était conforme aux normes françaises.

Les trois caisses récupérées, a-t-on appris, contenaient du matériel électronique destiné à la construction du gazoduc sibérien devant amener le gaz naturel de l'Union soviétique à l'Europe occidentale.

## Avec un an de retard, les électeurs marocains vont aux urnes

RABAT (Reuter) — Deux semaines après avoir massivement ratifié par référendum l'accord d'union avec la Libye, les électeurs marocains rendent de nouveau aux urnes demain pour renouveler le Parlement.

Une douzaine de partis sont en lice pour briger les 204 sièges mis en jeu au suffrage universel direct (scrutin uninominal à un tour). Le dernier tiers de la Chambre des représentants (306 membres au total) est élu au suffrage indirect par les conseils municipaux, organisations professionnelles et syndicales.

Ces élections — les premières depuis 1977 et les quatrième depuis l'indépendance en 1956 — devraient donner une nouvelle majorité de centre-droit.

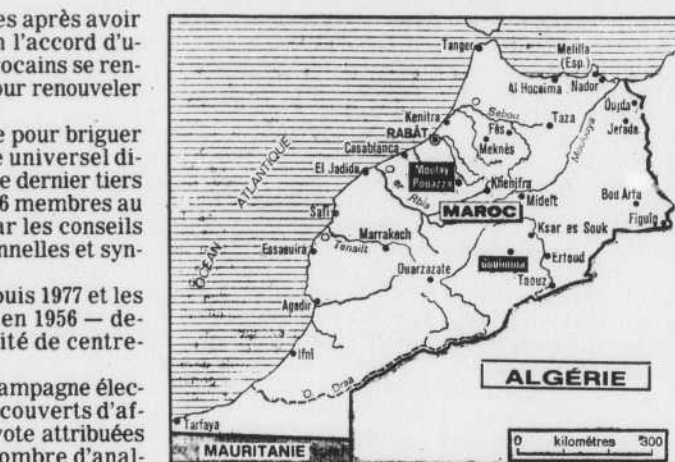
Depuis près de deux semaines, la campagne électorale bat son plein et les murs sont couverts d'affiches aux couleurs des bulletins de vote attribués à chaque parti en raison du grand nombre d'analphabètes (72% de la population adulte).

La prolifération des formations politiques en lice et de leurs journaux témoigne de la diversité politique au Maroc, l'un des rares pays d'Afrique à pratiquer le multipartisme.

Dans le système parlementaire marocain, où le roi nomme le premier ministre qui reste maître du jeu politique, les députés sont élus pour six ans.

Ces élections, qui auraient dû avoir lieu pendant l'été 1983, avaient été ajournées en raison du référendum prévu alors par l'Organisation de l'unité africaine au Sahara occidental.

Alors qu'en 1977 nombreux avaient été ceux qui



L'Union socialiste des forces populaires (USFP) d'Abderrahim Bouabid, principale formation d'opposition, a fait son entrée au gouvernement en novembre, dans un cabinet d'union nationale présidé par un indépendant, Mohad Karim Lamrani.

Trois partis gouvernementaux de centre-droit semblent bien placés pour l'emporter demain, à en juger par les résultats des élections provinciales d'août.

Il s'agit de l'Union constitutionnelle (UC) de Maati Bouabid, qui recrute surtout dans les milieux de jeunes cadres, du Rassemblement national des indépendants (RNI) de M. Osman et du Parti national démocrate (PND).

Le parti conservateur de l'Istiqlal, la plus ancienne formation politique du royaume, disposait d'une cinquantaine de sièges au sein de la Chambre sortante qui ne comptait que 264 membres. L'Istiqlal de Mohamed Boucetta, longtemp ministre des Affaires étrangères, a parfois pris ses distances à l'égard de l'action des gouvernements auxquels il participait en critiquant certains aspects de sa politique.

Les grands problèmes internationaux — notamment le Sahara occidental — faisant la quasi-unité dans la classe politique, les principaux désaccords portent surtout sur les questions économiques.

L'inflation, la sécheresse, le chômage endémique, l'explosion démographique et la politique d'austérité caractérisent le paysage économique et social du royaume.

La législature sortante est dominée par le centre-droit, au pouvoir sous les gouvernements successivement dirigés par Ahmed Osman, beau-frère du roi, et Maati Bouabid.

## Le congrès des Villes jumelées

## Le président-fondateur de la FMVJ veut atténuer la polémique

DANIEL BORDELEAU  
collaboration spéciale

Le président-fondateur de la Fédération mondiale des villes jumelées, M. J.-M. Bressand, demande une trêve dans le conflit qui l'oppose au Comité d'organisation du congrès des cités unies qui doit se tenir à Montréal du 24 au 28 septembre. Il invite par ailleurs le gouvernement du Québec à se servir des possibilités offertes par son mouvement pour se doter d'une représentation diplomatique auprès des grands organismes internationaux comme l'ONU.

M. Bressand a déclaré hier au cours d'une conversation téléphonique que le général Tlass avait démenti au cours d'une conversation téléphonique les propos que lui « attribuaient » le Spiegel, on estime dans les milieux diplomatiques arabes de Genève que de telles menaces auraient été impensables il y a encore quelques mois. Rifaat al-Assad faisait alors figure de dauphin, ou tout au moins de deuxième personnage de l'État.

M. Bressand, qui ne pourra participer au congrès de Montréal en raison d'une légère intervention chirurgicale qu'il doit subir la semaine prochaine, espère rencontrer M. Lévesque, mais qu'elle serait appelée à augmenter si celui-ci acceptait d'utiliser les services de la Fédération de façon plus intensive.

Celle-ci y trouverait également son compte puisque ses revenus sont à peine supérieur à 5 millions de francs (\$725 000) et que les finances de l'organisme traversent actuellement une période difficile.

M. Bressand souhaite également atténuer le conflit qui a opposé le siège social de la fédération au Comité d'organisation du congrès de Montréal. Il admet que le violent télégramme qu'il a envoyé au premier ministre Lévesque le 6 septembre dernier avait été rédigé « un peu à chaud ».

Ce télégramme accusait M. Guy Desjardis d'avoir effectué, à Paris, des « démarches constituant une ingérence grossière dans les affaires intérieures françaises ».

En ce qui concerne l'organisation du congrès, M. Bressand essaie de faire preuve de modération dans ses critiques. « Je ne peux pas cacher que je ne suis pas en accord avec M. Desjardis et certains membres du comité d'organisation sur la façon dont est préparé le congrès. Peut-être qu'il y a des méthodes différentes, mais tout de même je ne suis pas d'accord, mais à quelques jours du congrès, je me demande si c'est bien opportun de dire que je suis pas d'ac-

cord. Ces choses là se régleront normalement après le congrès ».

M. Bressand se dit cependant très heureux de l'accueil réservé aux colloques préparés sous la direction de M. Georges Robert, maintenant vice-président aux relations internationales du Comité d'organisation.

« Il y a 22 colloques qui sont très bien faits, très bien équilibrés, très bien organisés et qui à eux seuls feront le rayonnement et le succès du congrès de Montréal ».

Cette question des colloques a suscité d'énormes polémiques l'hiver dernier, entraînant un retard de quatre mois dans l'expédition des programmes. C'est à ce retard que les organisateurs du congrès ont attribué le faible taux de participation au congrès. De toute évidence, rien n'est réglé mais, à 11 jours du début du congrès, on ne souhaite plus laver son linge sale en public.

## Le conciliateur invite patrons et grévistes de Marine à la table

CLÉMENT TRUDEL

La grève à Marine Industrie, déclenchée le 7 août dernier, entre dans une nouvelle phase demain. Pour la première fois en six semaines, syndicat et employeur pourront discuter des enjeux du conflit, car ils viennent d'être convoqués par le conciliateur Normand Gauthier. Les rencontres doivent se tenir demain, samedi et lundi prochain à Saint-Marc-sur-le-Richelieu.

Le Syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Sorel (CSN), dont le président est M. François Lamoureux, a tenu hier une assemblée où furent reprises les grandes lignes des demandes syndicales, dont la réduction de la semaine de travail qui passerait de 40 à 35 heures sans diminution de salaire. Ce point est négociable, précisent les syndiqués.

Le syndicat se dit prêt à un gel de salaire, à la perte même des sommes normalement versées pour compen-

ser la hausse du coût de la vie... pourvu que l'employeur fasse montre d'ouverture d'esprit », déclare le président Lamoureux qui, vendredi dernier, avait souhaité rencontrer les dirigeants de Marine dès le lendemain (8 septembre). Jugent les délais plutôt courts, la direction de l'entreprise ne se présentait pas à cette rencontre projetée, évoquant d'ailleurs l'impossibilité où elle fut de joindre dans des délais utiles le conciliateur.

Pour sa part, le directeur des Ressources humaines à Marine Industrie Limitée, M. Aimé Bédard, déclarait au DEVOIR que la grève se poursuivait sans que « pour l'instant » les contrats confiés à Marine Industrie, une filiale de la Société Générale de Financement, ne soient mis en péril; le carnet de commandes inclut des brèves places pour la garde-côte du Canada, 620 wagons pour la Commission Canadienne du Blé, et d'importants contrats pour le Kenya, l'Inde, l'Alcan, etc. Si le con-

flit devait perdurer cependant, la conjoncture serait « de plus en plus délicate », selon M. Bédard, qui ne pouvait à ce moment-là vérifier les clauses d'annulation de commandes en cas de retards à livrer la marchandise.

La compagnie dit que le syndicat des employés de bureau de Marine, qui a officiellement donné son appui aux grévistes, et dont la plupart des membres ne franchissent pas les lignes de piquetage, s'est mis dans une « situation de grève illégale... » et qu'on ne se surprenne pas que nous laissions entrer sur les lieux de travail « ceux des employés de bureau qui ne suivent pas la consigne syndicale. Deux employées ont été averties qu'elles risquaient des représailles syndicales si elles franchissaient les piquets de grève mais elles firent fi de ces considérations, une manifestation des syndiqués, marquée par la Commission Canadienne du Blé, et d'importants contrats pour le Kenya, l'Inde, l'Alcan, etc. Si le con-

## Les relations de travail

## Le Conseil des collèges veut plus de pouvoirs à ses membres

CLÉMENT TRUDEL

Le Conseil des collèges a rendu public, hier, l'avis qu'il adressait en juin au président du Conseil du Trésor, M. Michel Clair, sur les relations de travail au niveau collégial.

Essentiellement, le Conseil recommande de revenir à une décentralisation, pour redonner aux collèges et aux syndicats locaux leurs pouvoirs de négociateurs.

Si le document n'a pas été divulgué plus tôt, a précisé hier la présidente du Conseil, Mme Jeanne Blackburn, c'est que l'été ne semblait pas un moment propice pour donner à cette prise de position tout son impact. Qui plus est, « il ne semble pas que les intentions de l'État soient aussi précises maintenant qu'au moment de la dernière crise », ajoute la porte-parole, qui souhaite voir les partenaires sociaux plus étroitement associés à l'étude des priorités en éducation, pour éviter notamment que les négociations ne portent sur le « contrat social » comme tel.

Le Conseil estime en effet que l'État n'a pas à négocier les « priorités

nationales » avec qui que ce soit mais qu'il doit édicter les règles garantissant son rôle de « protecteur du bien commun ». Compte tenu du bilan globalement négatif vécu depuis 1970 dans les négociations touchant les 46 collèges publics, le Conseil opte pour une voie déjà ouverte aux collèges privés et aux universités qui disposent notamment d'une enveloppe globale à répartir selon le profil de chaque collège (privé) ou de chaque université.

La présidente du Conseil et le secrétaire de l'organisme, M. Lucien Lelièvre, n'entendent pas s'immiscer dans les relations de travail. L'objectif principal de l'avis, selon eux, est de créer un climat favorable à une éducation de l'enseignement mise en péril par cette centralisation qui favorise « trop souvent l'affrontement ».

À printemps dernier, en commission parlementaire, le Conseil avait déploré la surenchère de propagande qui entraîna chaque round de négociations. On allait même jusqu'à souhaiter qu'advienne une « crise », un organisme (ce pourrait être la Commission d'accès à l'information) se

chargé de recueillir les enjeux réels des pourparlers et d'en diffuser le contenu au public.

Cette fois, il est question de « réaménager le dialogue », de changer les mentalités certes mais surtout de « remodeler un régime de négociation en fonction des compétences de chacun ». Selon Mme Blackburn, le régime de centralisation a mené à une « déresponsabilisation » des instances locales, courant qu'il importe de renverser. Les deux seuls cas où les conditions des enseignants ont été négociées depuis 1970, soit en 1976 et en 1978, a rappelé Mme Blackburn, ont donné lieu à des concessions jugées après coup excessives.

L'État voulut par la suite corriger son tir, avec les remous que l'on a vécus au Québec, notamment lors de la passage de la loi 111. Quand des considérations politiques président aux négociations, a précisé Mme Blackburn, il n'est pas sûr que l'intérêt commun soit bien servi. Voilà pourquoi le Conseil des collèges recommande de suivre une stratégie propre à assurer l'accessibilité, la qualité et l'équité des ressources allouées aux collèges du Québec.

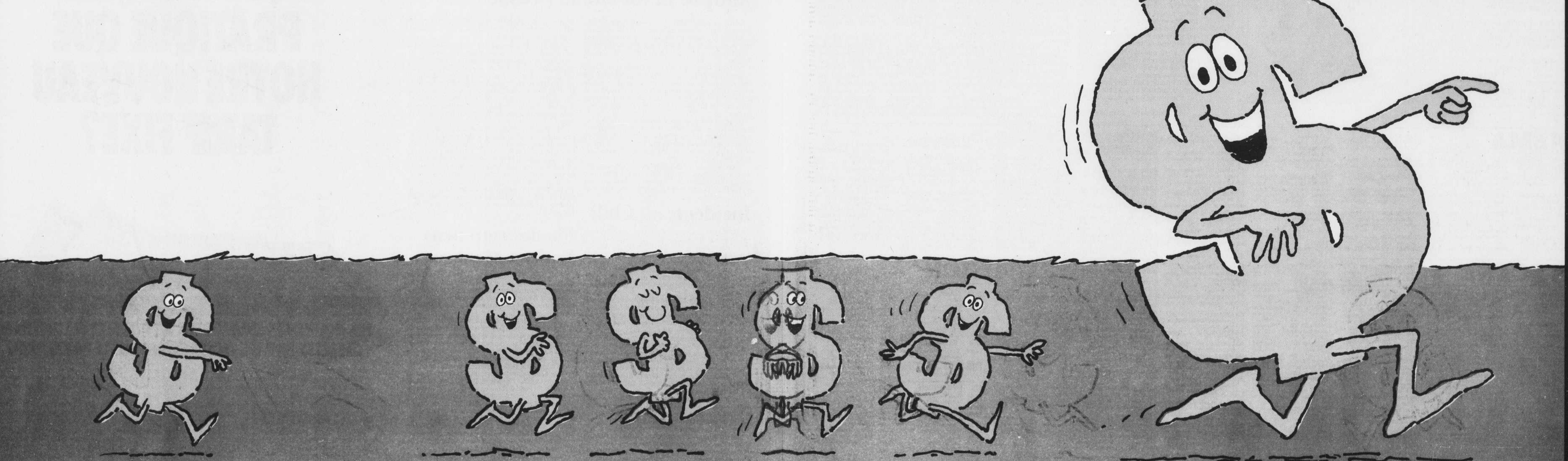
## La mort de John Belushi

## Une Canadienne accusée de meurtre sera extradée

TORONTO (PC) — Le juge Stephen Birns a ordonné l'extradition aux États-Unis, hier, de la Torontaise Cathy Evelyn Smith, accusée en Californie du meurtre du comédien John Belushi.

La preuve présentée, a reconnu le président du tribunal, ne serait pas suffisante pour justifier au Canada une accusation de meurtre, mais plutôt d'homicide involontaire.

# VOTRE DOLLAR FAIT DES PETITS À LA CAISSE POPULAIRE.



**L'ÉPARGNE** à la caisse populaire Desjardins est prolifique. La preuve, votre dollar fait des petits. Quel que soit le plan d'épargne dont votre dollar a besoin, vous êtes assuré d'un excellent rendement avec l'épargne à terme

et l'épargne stable à intérêt quotidien. Quant à l'épargne avec opérations, c'est véritablement le compte sur mesure pour toutes vos transactions courantes. Passez sans tarder à la caisse populaire. Notre personnel se fera un plaisir de vous renseigner sur nos taux d'intérêt

concurrentiels et vous dira comment votre dollar peut profiter avantageusement de nos plans d'épargne. À la caisse populaire Desjardins, épargner est un heureux événement. **Votre dollar se porte bien!**



# ARTS ET SPECTACLES

## Bon début de saison pour le cinéma québécois

### CINEMA

RICHARD GAY

Le cinéma québécois connaît un excellent début de saison, un début de saison comme il en a rarement connu.

En effet le film québécois *La Femme de l'hôtel*, après avoir mérité à sa réalisatrice Léa Pool le Prix de la presse internationale au récent Festival des films du monde, remporte un beau succès de public au cinéma Berri où il tient l'affiche depuis le 31 août. M. Charles Benoit des cinémas Odéon qui exploitent le Berri se disait, ces jours derniers, enchanté de l'accueil réservé par le public à ce film d'art et d'essai.

Cinéma plus populaire, *Le Crime d'Ovide Plouffe*, tourné par Denys Arcand à partir du roman de Roger Lemelin, connaît aussi un bon succès. Ce long métrage qui clôturait le Festival des films du monde a été tout d'abord relativement bien reçu par la presse et garde depuis le 31 août l'affiche dans plusieurs salles.

Et non seulement le cinéma québécois est-il bien accueilli ici, ce qui d'ailleurs n'a pas toujours été le cas, mais il est aussi acclamé à l'étranger. On appréciait en effet vendredi dernier que le film *Sonatine* de Micheline Lanctôt avait remporté le Lion d'argent, catégorie premières oeuvres, au festival de Venise. Une mention du jury oecuménique aussi.

Micheline Lanctôt ne pouvait être présente à Venise pour recevoir son



Paule Baillargeon dans « La Femme de l'hôtel » de Léa Pool à l'affiche du cinéma Berri

prix, un des plus importants prix internationaux jamais mérités par un film québécois, et il faut souhaiter qu'une cérémonie sera organisée ici lorsqu'on remettra le Lion d'argent en main propre à la réalisatrice. Il faut souhaiter aussi que *Sonatine*, qui

n'avait pas eu le temps de trouver son public lors de sa trop brève sortie sur nos écrans la saison dernière, reprendra l'affiche dans les plus brefs délais.

Enfin d'autres longs métrages québécois sortiront prochainement. *Les Années de rêves* de Jean-Claude Labrecque, que les cinéphiles de la Quinzaine des réalisateurs avaient très bien accueilli à Cannes en mai dernier, prend l'affiche le 21 septembre. *Mario* de Jean Beaudin, chaudement applaudi au Festival des

films du monde, devrait sortir en octobre dans les salles de France Film. Enfin c'est *Le Grand glacier* de Roger Frappier et Jacques Leduc qui, le 1er novembre, constituera le film d'ouverture du troisième Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue.

Les responsables du Festival en Abitibi-Témiscamingue ont aussi annoncé que lors de la soirée d'ouverture *Le Grand glacier* sera précédé du court métrage *Le Métro*, un film d'animation de Pierre Hébert qui tentera de sonoriser son film à partir de la musique que deux musiciens, René Lussier et Robert Lepage, improviseront sur place.

La direction du festival a de plus laissé savoir que Laura Del Sol qui interprétait le rôle de Carmen dans le film de Carlos Saura sera une des invités du festival. Elle joue aussi dans *The Hit*, un film britannique de Stephen Frears, qui fera partie de la programmation.

Mardi soir prochain, on lancera à la Cinémathèque québécoise un nouveau répertoire intitulé *Des films pour un environnement meilleur*, une sélection de 150 films pour l'animation de groupes.

Dans ce répertoire, chacun des films est commenté et les 150 productions sont regroupées par thème : la paix, la jeunesse, la santé, la condition des femmes, le milieu de vie, le milieu de travail, les rapports Nord-Sud, les premières nations et

les marginaux. Pour favoriser l'animation de groupes, le répertoire, coordonné par Yvon Blais, propose, pour chacun des thèmes, des ressources provenant des milieux populaires, syndicaux, universitaires et alternatifs, formule aussi des recommandations et des conseils techniques et présente une brève filmographie des cinéastes ainsi qu'un calendrier thématique.

À l'occasion du lancement de cette publication mardi soir à la Cinémathèque, on présentera tout d'abord à 18 h 30 un certain nombre de courts métrages choc puis à 20 h 30 *Une pluie acide venue du ciel* suivi du moyen métrage *Noranda* des réalisateurs Robert Monderie et Daniel Corvec qui, avec le syndicaliste Michel Chartrand, seront présents pour l'occasion.

À signaler aussi côté publications : le dernier numéro de la revue *Dérives* (no 43) consacré à un cinéaste égyptien Youssef Chahine, le numéro 1 volume 2 de la revue *Iris* intitulé *Archives, Document, Fiction* et traitant, sous la direction d'André Gaudreault de l'Université Laval, du cinéma avant 1907, enfin deux livres anglais lancés dans le cadre du Festival qui a lieu actuellement à Toronto, soit *The Film Companion* et *Take Two, A Tribute to film in Canada* qui ont tous deux pour sujet le cinéma canadien, le premier sous forme de dictionnaire, le second sous forme d'anthologie d'articles.

### Gagnant du Lion d'argent du Festival de Venise

## Micheline Lanctôt souhaite une seconde chance pour son film

(CP—LE DEVOIR) — « Le Canada est fou des vedettes » faisait remarquer la réalisatrice québécoise Micheline Lanctôt après que quelqu'un lui ait pié sur le pied en essayant de prendre une photo de Peggy Lee, à l'occasion d'un dîner tenu mardi à Toronto.

Le dîner voulait rendre hommage à l'actrice américaine Sally Field dont le plus récent film, *Places in the Sun* recevait un traitement royal à l'occasion du Festival des Festivals de Toronto.

Lanctôt, dont les talents comme comédienne, directrice, scénariste, musicienne et animatrice ont inspiré l'identité de « Renaissance Woman », présentait son plus récent film au Festival, *Sonatine*, qui s'est mérité, la semaine dernière, le Lion d'Argent à l'occasion de la clôture du Festival des films de Venise.

Plus tôt cette semaine, les journaux avaient publié une photo identifiant une femme recevant la statuette comme étant Micheline Lanctôt.

Mais elle n'y était pas, faisait-elle remarquer, pas plus d'ailleurs, qu'aucun membre du gouvernement canadien.

« Mon film était un parent pauvre, il était là en solitaire », déclarait aux journalistes Mme Lanctôt, mardi, à l'occasion d'une conférence de presse.

*Sonatine* a été présenté une seule fois au Festival de Toronto — au même moment où se déroulait un hommage à Warren Beatty — et pendant la projection, les bobines se sont mélangées. La projection a dû être interrompue et il a fallu recommencer au début.



Micheline Lanctôt

Cette anecdote semble d'ailleurs à l'image de l'histoire étrange de *Sonatine*.

Lancé l'hiver dernier à Montréal, le film a été, selon Mme Lanctôt, mis à l'affiche sans aucune publicité. Les critiques étaient favorables, mais le public ignorant que le film était à l'affiche, il a été retiré au bout de deux semaines.

« Le distributeur détestait le film », affirme la réalisatrice de sa voix franche et gutturale. « Il n'a rien fait pour le faire connaître. »

Maintenant que le film a été, dit-elle, « consacré à l'étranger », elle espère qu'il aura au moins la chance de se trouver un public, même si elle admet que certaines personnes peuvent le trouver difficile d'accès.

Habillée d'une robe mauve de laine angora et portant des lunettes aux montures voyantes, Lanctôt donne l'image de l'épuisement vibrant, surtout quand, à la fin de l'entrevue, elle s'est mise à raconter la création de son film.

Son inspiration lui est venue à un moment où dans sa vie, elle se sentait profondément déprimée parce qu'elle n'arrivait à mener à bien un autre projet de film. Elle a commencé à se dire que personne ne s'inquiétait d'elle et s'est demandé ce qui arriverait si elle avait des pilules en guise de protestation.

*Sonatine*, qui est l'aboutissement de sa démarche, est émoivement calme, extrêmement stylisé et évocateur visuellement.

Il traite de l'indifférence et raconte la tentative de deux adolescentes pour percer le mur du monde des adultes.

En quelque sorte, *Sonatine* rend

compte d'une façon tangible du désespoir causé par l'absence de communication.

Les deux adolescentes sont toujours branchées sur leurs walkman, dans lesquels elles enregistrent leur interprétation du monde. Elles se parlent à peine, réservant leurs chauds sourires pour leur rituel d'échanges de cassettes.

Mme Lanctôt a remporté, en 1972, un Génie à titre de meilleure actrice pour sa performance dans le film de Gilles Carle, *La Vraie nature de Bernadette*. En 1974, elle tenait le principal rôle féminin aux côtés de Ri-

chard Dreyfuss dans le film *The Apprenticeship of Duddy Kravitz*. Elle a ensuite passé les années suivantes à Hollywood.

*Sonatine* est très différent dans le ton de son premier film *L'homme à tout faire*, une comédie à saveur sexuelle, son troisième film tranche également avec sa production actuelle.

Lanctôt prépare un scénario sur les travailleurs immigrés oeuvrant dans les plantations de tabac en Ontario, un univers qu'elle décrit comme étant très violent et qui n'a jamais encore été exploré à l'écran.

### Une émission sur la santé mentale

(PC) — Télé-Métropole diffusera cet automne, le dimanche soir, une émission qui devrait étoffer sa programmation culturelle. La série *L'Ombre du génie* traite des maladies mentales, par le biais de 13 personnages historiques qui en ont été affectés.

« Les maladies mentales, ce ne sont pas à la télévision, ce n'est pas aussi visible », expliquait mercredi le psychiatre Yves Lamontagne, animateur de la série, professeur à l'Université de Montréal et chercheur à l'hôpital Louis-H. Lafontaine.

Pour illustrer l'ignorance de la question, a raconté M. Lamontagne, on lui a déjà demandé — pour un tournage à la télévision justement — de faire voir « des appareils servant à détecter les tendances suicidaires chez les gens ».

Lui et le réalisateur Pierre Buron soulignent qu'il aurait été à la fois délicat et aride de traiter seulement

des maladies mentales. Ils ont donc mis à contribution des individus comme Adolf Hitler (1er épisode, 23 septembre), Van Gogh, Napoléon, Baudelaire, Freud, Marquis de Sade, Sarah Bernhardt, Mozart et l'ancien chef libéral MacKenzie King.

Le Dr Lamontagne et ses collaborateurs insistent cependant pour dire qu'il n'y a pas de lien obligé entre la maladie d'un personnage et ses réalisations. Ainsi Vincent Van Gogh aurait sans doute produit la même oeuvre géniale s'il n'avait pas été malade.

À *L'Ombre du génie* veut par contre montrer que des créateurs ont mené à bien leurs réalisations malgré la maladie. Van Gogh n'a peint que pendant 10 années, les dernières à l'asile. « Laissez-vous vos maladies voir ces émissions? », demande-t-on au Dr Lamontagne. « Pourquoi pas? », répond-il, les gens perçoivent une similitude entre leurs petites misères et celles des grands.

### CINEMA

**ASTRE I:** (327-5001) — « Conan le destructeur » 6 h 10, 10 h — « Tank » 12 h 10, 18 h 10, 24 h 10.  
**ASTRE II:** — « Gremlins » 6 h 05, 9 h 45 — « Lassiter » 8 h 05.  
**ASTRE III:** — « À la poursuite du diamant vert » 6 h 10, 9 h 50 — « Faut pas en faire un drame » 8 h 05.  
**ASTRE IV:** — « Contre toute attente » 9 h 15 — « La fièvre du printemps » 7 h 30.  
**BERRI I:** (288-2115) — « Tchao Pantin » 1 h 40, 3 h 30, 5 h 25, 7 h 20, 9 h 15.

**BROSSARD I:** (465-5906) — « Ghosbusters » 7 h 15, 9 h 15.  
**BROSSARD II:** (465-5906) — « The woman in red » 7 h 30, 9 h 30.  
**BROSSARD III:** « Bolero » 7 h, 9 h.  
**CARTIER-LAVAL:** (663-5124) — « L'académie de police » 7 h 45 — « Le guet apens » 9 h 30.  
**CHAMPLAIN I:** (271-1103) — « L'académie de police » 9 h 45 — « Le guet apens » 7 h 35.  
**CHAMPLAIN II:** — « Loublan » 7 h, 9 h 30.  
**CINEMA DE PARIS:** (875-1882)

**« Bolero »** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20  
**CINEMA DU VILLAGE:** 1220 est Ste-Catherine, (523-3239) — « Grease Monkeys » 15 h, 16 h 45, 18 h 30, 20 h 15, 22 h.  
**CINEMATHEQUE QUEBECOISE:** (842-9763) — Cinéastes de notre temps: « Le poids des rêves » 18 h 35 — Milos Forman — « The loves of a blonde » 20 h 35.  
**CINÉPLEX I:** (849-4518) — « Splash » 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.  
**CINÉPLEX II:** — « Last starfighter » 1 h 15, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20.  
**CINÉPLEX III:** — « Meatballs » 1 h 15, 3 h, 4 h 45, 6 h 30, 8 h 15, 10 h.  
**CINÉPLEX IV:** — « The big chill » 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 10.  
**CINÉPLEX V:** — « Muppets take Manhattan » 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30 — « Under the volcano » 7 h 30, 9 h 35.  
**CINÉPLEX VI:** — « Police academy » 1 h 10, 2 h 55, 4 h 40, 6 h 25, 8 h 10, 9 h 55.  
**CINÉPLEX VII:** — « Roman-cing the stone » 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 25.  
**CINÉPLEX VIII:** — « Cloak and dagger » 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.  
**CINÉPLEX IX:** — « Moscow on the Hudson » 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 40.  
**CINEMA MONTRÉAL I:** (521-7870) — « Le livre de la jungle » 2 h 45, 6 h 10, 9 h 40, 12 h 30.  
**« Tron »** 1 h, 4 h 20, 7 h 45.  
**CINEMA MONTRÉAL II:** — « Cannonball run 11 » 1 h 30, 5 h 30, 9 h 30 — « Les aventuriers du bout du monde » 3 h 30, 7 h 30.  
**COMPLEXE DES JARDINS I:** (288-3141) — « Yentl » 12 h 45, 15 h 15, 17 h 45, 20 h 15.  
**COMPLEXE DES JARDINS II:** — « Initiation à l'amour » 12 h 35, 15 h 05, 17 h 35, 20 h 05 — « Clinique pour femmes » 13 h 55, 16 h 25, 18 h 55, 21 h 55.  
**COMPLEXE DES JARDINS III:** — « Zelig » 12 h 30, 14 h, 15 h 30, 17 h, 18 h 30, 20 h, 21 h 30.  
**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL:** Faculté de musique, 200 rue Rachel, (523-8706) — « Buzz Band, avec John McGale, Brian Leboeuf et Jerry Mercer 14 au 17 sept.

**LAVAL-ODÉON I:** (687-5207) — « Conan le destructeur » 9 h 20 — « Chicano » 7 h 20.  
**LAVAL-ODÉON II:** — « The woman in red » 7 h 30, 9 h 30.  
**LOEW'S I:** (861-7437) — « Oxford blues » 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15.  
**LOEW'S II:** — « Dreamscape » 12 h 15, 2 h 20, 4 h 25, 6 h 30, 8 h 35, 10 h 40.  
**LOEW'S III:** — « Gremlins » 1 h 30, 3 h 35, 5 h 40, 7 h 45, 9 h 50.  
**LOEW'S IV:** — « The never ending story » 12 h 30, 2 h 20, 4 h 15, 6 h 10, 8 h, 9 h 50.  
**LOEW'S V:** — « Top secret » 12 h 15, 2 h 30, 4 h 35, 6 h 40, 8 h 45, 10 h 50.  
**MERCIER:** (255-6224) — « Conan le destructeur » 9 h 30 — « Chicano » 7 h 30.  
**OUIMETOSCOPE:** (525-8600) — « Calligula » 7 h, 9 h 45 — « Fitzcarraldo » 6 h 30, 9 h 30.  
**OUTREMENT:** (277-4145) — « Sans soleil » 7 h — « La flûte enchantée » 9 h 15.  
**PALACE I:** (866-8981) — « Tigrope » 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10.  
**PALACE II:** — « Footloose » 1 h 30, 5 h 30, 9 h 30 — « Flashdance » 3 h 35, 7 h 35.  
**PALACE III:** — « Star Trek III: the search for Spock » 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20.  
**PALACE IV:** — « Sheena » 12 h 50, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35.  
**PALACE V:** — « The Karaté kid » 1 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 9 h.  
**PALACE VI:** — « Purple rain » 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.  
**PARADIS I:** (866-6991) — « Cannonball II » 9 h 20 — « Superman III » 7 h 10.  
**PARADIS II:** — « Tendres passions » 9 h — « Un homme, une femme, un enfant » 7 h 15.  
**PARADIS III:** — « L'homme à femmes » 9 h 10 — « Les copains d'abord » 7 h 10.  
**CINEMA PARALLÈLE:** (843-6001) — « Le sang d'un poète » 20 h.  
**PARISIEN I:** (866-3856) — « Le crime d'Ovide Plouffe » 12 h 35, 2 h 45, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 15.  
**PARISIEN II:** — « Les nuits de la pleine lune » 1 h 45, 3 h 50, 5 h 50, 7 h 55, 10 h.  
**PARISIEN III:** — « Un amour de swan » 1 h, 3 h 05, 5 h, 7 h 15, 9 h 25.  
**PARISIEN IV:** — « La femme publique » 7 h 20, 9 h 35.  
**LAVAL V:** — « Le crime d'Ovide Plouffe » 7 h, 9 h 05.

**h 10, 7 h 25, 9 h 40**  
**PARISIEN V:** — « Stress » 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 20, 8 h, 9 h 55.  
**PLACE LONGUEUIL I:** (679-7451) — « L'académie de police » 7 h 15 — « Le guet apens » 9 h.  
**PLACE LONGUEUIL II:** — « Cannonball II » 9 h 30, 11 h 30 — « Tendre combat » 7 h 30.  
**PLACE VILLE-MARIE I:** (866-0889) — « El norte » 1 h, 3 h 40, 7 h, 9 h 35.  
**PLACE VILLE-MARIE II:** — « La femme publique » 12 h 25, 2 h 35, 4 h 45, 6 h 55, 9 h 05.  
**PLACE ALEXIS NIHON I:** (935-4246) — « Red dawn » 7 h 30, 9 h 45.  
**PLACE ALEXIS NIHON II:** — « The woman in red » 7 h, 9 h 15.  
**PLACE ALEXIS NIHON III:** — « Conan le destructeur » 7 h 30 — « Chicano » 9 h 15.  
**SAINT-DENIS I:** (845-3222) — « Les branches à St-Tropez » 1 h 10, 2 h 35 — « On n'est pas sorti de l'auberge » 19 h 50.  
**SAINT-DENIS II:** — « Surprise party » 17 h 05, 21 h 25 — « Pour la peau d'un flic » 19 h.  
**VERDURE:** (788-2092) — « L'académie de police » 6 h, 9 h 30.

**VERSAILES I:** (353-7880) — « Le crime d'Ovide Plouffe » 7 h 10, 9 h 10.  
**VERSAILES II:** — « La femme publique » 7 h 10, 9 h 10.  
**VERSAILES III:** — « Rue barbare » 7 h 15, 9 h 15.  
**VILLERA:** (388-5577) — « Les branches à St-Tropez » 1 h 10, 2 h 35 — « Chicano » 9 h 15.  
**WESTMOUNT SQUARE:** (931-2477) — « Careful he might hear you » 7 h 10, 9 h 20.  
**YORK:** (937-8978) — « Revenge of the nerds » 12 h 45, 2 h 30, 4 h 25, 6 h, 7 h 45, 9 h 30.

### SUR SCENE

**ATRIUM DE LA MAISON ALCAN:** 1188 ouest Sherbrooke — Université de Montréal, Le Trio Bellemare, flûte, basson, hautbois, 13 sept. de 12h à 13h 30.  
**AU FOU DU VERSEAU:** 1200 St-Hubert, Mt. — « La voix ferrée », spectacle de Philippe Noireaut, 13 au 16 sept.  
**BISTRO D'AUTREFOIS:** 1229 St-Hubert (842-2800) — La Boîte à Lily, Hugo Pamcos, harpe du Paraguay, et Claudette Lagacé, guitare et voix, 13 sept. 21h 30.  
**LE BLUE NOTE:** 40 est St-Paul (875-5126) — Skipper Dean and Fascinations, 13 au 16 sept.  
**CAFÉ-THÉÂTRE LA BELLE ÉPOQUE:** 19 St-Laurent, St-Thomé (1-373-3262) — « N'te promène donc pas toute nue » de Feydeau, m. en s. Philippe Grenier, du jeu, au sam. 21h, jusqu'au 22 sept.  
**CAFÉ DE LA PLACE:** PDA (842-2112) — « An attendant Godot » de Samuel Beckett, m. en s. Jean Salvy, du 5 sept. au 27 oct., lun. au sam. 20h 30.  
**CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN:** 4303 St-Denis (843-4384) — « Paroles » de David Lonerger, m. en s. Claude Poissant, du 12 au 30 sept. mer. au dim. 20h 30 — « Pierrrot Fournier chante Bral » du 12 sept. au 28 oct. à 22h 30, du mer. au dim.  
**CAFÉ THÉLÈME:** 311 est Ontario (845-7932) — Jazz, 13 au 15 sept., 21h.  
**CEGEP SAINT-LAURENT:** Département de musique, 637 Boul. Ste-Croix (747-6521) — Concert de Jean-François Beaudin, flûte baroque, et de Guy Marchand, luth, le 13 sept. 12h 45.

**CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL:** 2332 Edouard-Montpetit (343-6524) avant 17h — Spectacle de Beckett comprenant 2 pièces « Solo » et « Cette fois », interprétation Jean St-Germain, m. en s. et chorégraphie Roger Pease, jusqu'au 30 sept. du mer. au dim.  
**DINER-THÉÂTRE LES MASQUES:** Hôtel Régence Hyatt, 777 Université (879-1370) — « I do! » comédie musicale, m. en s. et chorégraphie Roger Pease, jusqu'au 30 sept. du mer. au dim.  
**LE GRAND CAFÉ:** 1720 St-Denis (849-6955) — Le Bateau Ivre, Raneé Lee Quartet, 11 au 15 sept., 3 spectacles par soir, début 21h 30.  
**HÔTEL RÉGENCE HYATT:** 777 Université (879-1370) — Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg mar. au dim. de 20h à 03h — Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devêve mar. au sam. 19h 00 à 00 — Dîner-dansant avec pianiste Gerry Pucci.  
**HÔTEL REINE ÉLISABETH:** Salle Arthur (861-3511) — « Strauss père et fils » conception et m. en s. Philippe Grenier, mer. au ven. 21h 30, sam. 19h 30 et 22h 30, dim. 20h, jusqu'au 30 sept. 21h 30.  
**LA CROISSETTE:** 1201 o. Dorchester (878-2000) — Lambert au piano dim. 16h à 21h, lun. au ven. de 19h 30 à 22h 00.  
**L'AIR DU TEMPS:** 191 ouest St-Laurent (842-2003) — « 2 pour 1 » cocktail jazz, de 17h à 20h — Tim Jackson Ensemble, 13 au 15 sept.  
**LE POURQUOI PAS:** 500 est rue Rachel (523-8706) — The Buzz Band, avec John McGale, Brian Leboeuf et Jerry Mercer 14 au 17 sept.

**L'IMPROMPTU:** 1201 O. Dorchester (878-2000) — Lambert au piano de 17h 00 à 19h 00, Eddie Prophète de 21h 00 à 02h 00 du lun. au ven. — Eddie Prophète de 21h à 02h, sam.  
**LES RETROUVAILLES:** 1709 St-Denis (849-9275) — John Baudine quartette (8&B) mer. au sam. de 22h à 01h — Sylvain L'Heureux, chansonnier, du dim. au mar. de 22h à 01h.  
**RISSING SUN:** 286 O. Ste-Catherine (861-9657) — Jazz avec Joe Pass, du 11 au 16 sept.  
**THÉÂTRE PORT ROYAL:** (842-2112) — La Cie Jean Duccepe présente « La ronde » d'Arthur Schnitzler, m. en s. Claude Maher, du 5 sept. au 13 oct., 11 au 14 sept. 20h.  
**THÉÂTRE SAINT-DENIS:** 1594 rue St-Denis (848-4211) — « L'amour ou la vie » de Guy Fournier, m. en s. Daniel Roussel, du mar. au dim. 20h 30, du 20 août au 16 sept. 20h.  
**THÉÂTRE DE LA BORDÉE:** 1091-1/2 rue St-Jean, Québec (694-9631) — « Stand by 5 minutes » par Jean-Jacques Boutet, Louis-Georges Girard, Ginette Guay, Martine Ouellet et Marie St-Cyr, m. en s. Robert Lepage, à compter du 5 sept. mar. au sam. 20 h 30.  
**UNIVERSITÉ MCGILL:** Faculté de musique, Salle Pollack, 555 ouest Sherbrooke — En collaboration avec le Congrès Juif Canadien, In Memoriam Marvin Duchow, Glenda Balkan, soprano, et Dorothy Slapoff, piano, le 13 sept. 20h.  
**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL:** Faculté de musique, 200 rue Vincent d'Indy (343-6479) — Salla B-421. Récital de piano, Lina Tremblay, 14 sept. 20h.

**gagnants 14 h 30, 22 h**  
**CRÉMAZIE:** (388-4210) — « Viva la vie » 7 h 15, 9 h 25.  
**DAUPHIN I:** (721-6200) — « Dimanche à la campagne » 7 h 30, 9 h 30.  
**DAUPHIN II:** — « L'été meurtrier » 7 h, 9 h 25.  
**DORVAL I:** (631-8587) — « Tigrope » 7 h, 9 h 25.  
**DORVAL II:** — « Dreamscape » 7 h 30, 9 h 30.  
**DORVAL III:** — « Revenge of the nerds » 7 h 10, 9 h 10.  
**DECARIE I:** (341-9100) — « Bolero » 7 h 20, 9 h 20.  
**DECARIE II:** — « Flashpoint » 7 h 15, 9 h 05.  
**ÉLYSEE I:** (842-6053) — « El norte » 6 h 45, 9 h 20.  
**ÉLYSEE II:** — « Après la rébellion » 7 h 05, 9 h 05.  
**ESPACE 9:** (272-1080) — « Fairview I: (697-8095) — « Oxford blues » 7 h, 9 h.  
**FAIRVIEW II:** — « Gremlins » 6 h 30, 9 h 30.  
**FLEUR DE LYS:** (849-0041) — « Rue barbare » 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.  
**GREENFIELD 1:** (671-6129) — « Le crime d'Ovide Plouffe » 7 h 10, 9 h 10.  
**GREENFIELD 2:** — « Gremlins » 7 h, 9 h.  
**GREENFIELD 3:** — « Rue barbare » 7 h 30, 9 h 30.  
**IMPERIAL:** (288-7102) — « Indiana Jones: the temple of doom » 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35.  
**JEAN-TALON:** (725-7000) — « L'académie de police » 9 h 30 — « Jamais plus jamais » 7 h.  
**KENT I:** (489-9707) — « Tigrope » 7 h, 9 h 10.  
**KENT II:** — « The karaté kid » 6 h 15, 8 h 45.  
**LA CITÉ I:** (844-2829) — « Purple rain » 7 h 45, 9 h 45.  
**LA CITÉ II:** — « Star Trek III: the search for Spock » 7 h 15, 9 h 15.  
**LA CITÉ III:** — « Revenge of the nerds » 7 h 30, 9 h 30.  
**L'AUTRE CINÉMA:** (722-1451) — « Plus rien à perdre » 7 h 15 — « Le feu de la danse » 7 h 30 — « Dans la ville blanche » 9 h 15 — « Bandits, bandits » 9 h 30.  
**LAVAL I:** (688-776) — « Indiana Jones: the temple of doom » 7 h 15, 9 h 15.  
**LAVAL II:** — « Rue barbare » 7 h 05, 9 h 15.  
**LAVAL III:** — « Tigrope » 7 h 05, 9 h 20.  
**LAVAL IV:** — « La femme publique » 7 h 20, 9 h 35.  
**LAVAL V:** — « Le crime d'Ovide Plouffe » 7 h, 9 h 05.

**h 10, 7 h 25, 9 h 40**  
**PARISIEN V:** — « Stress » 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 20, 8 h, 9 h 55.  
**PLACE LONGUEUIL I:** (679-7451) — « L'académie de police » 7 h 15 — « Le guet apens » 9 h.  
**PLACE LONGUEUIL II:** — « Cannonball II » 9 h 30, 11 h 30 — « Tendre combat » 7 h 30.  
**PLACE VILLE-MARIE I:** (866-0889) — « El norte » 1 h, 3 h 40, 7 h, 9 h 35.  
**PLACE VILLE-MARIE II:** — « La femme publique » 12 h 25, 2 h 35, 4 h 45, 6 h 55, 9 h 05.  
**PLACE ALEXIS NIHON I:** (935-4246) — « Red dawn » 7 h 30, 9 h 45.  
**PLACE ALEXIS NIHON II:** — « The woman in red » 7 h, 9 h 15.  
**PLACE ALEXIS NIHON III:** — « Conan le destructeur » 7 h 30 — « Chicano » 9 h 15.  
**SAINT-DENIS I:** (845-3222) — « Les branches à St-Tropez » 1 h 10, 2 h 35 — « On n'est pas sorti de

# ARTS ET SPECTACLES

## À compter de demain au café-théâtre La Licorne Un spectacle musical rétro qui fait revivre les années 50 et 60

ROBERT LÉVESQUE

À compter de demain soir, le café-théâtre La Licorne change de nom pour devenir le Blue Moon Paradise. On y fréquentera les Four Stars, deux couples qui viennent de remporter, en 1958, le grand prix des Découvertes de la cire Succès. Le retour à 58, aux Platters, aux McGuire Sisters, est à la carte de ce spectacle musico-théâtre, *Au fil des étoiles*.

Les frères Roland et Laurent, d'Abitibi, ont marié les sœurs Linda et Patsy de Mauricie. Ils rêvent de carrière et démarrent dans le sillage des couples du showbiz. Leur sort, à travers les Hou-Lops et les Bel Canto ? Le come-back, toujours le come-back au Blue Moon Paradise, à tous les trois ou quatre ans... ladies and gentlemen, les Four Stars!

Le comédien Mario Rodrigue (Roland) était au DEVOIR cette semaine pour évoquer la recherche qu'il s'est tapé à travers les Radio-Monde et journaux-à-vedettes de l'époque pour alimenter ce spectacle qui se veut rétro sans être nostalgique et drôle sans être parodique.

« Le point de départ, dit-il, c'est la pochette d'un disque des McGuire Sisters (rappelez-vous... « O Sorry Now »), un après-midi, il y a quelques années. Elise Guèvremont (Patsy) et moi écoutions des disques et cette pochette des trois sœurs américaines a servi d'étincelle, on a voulu faire vivre un groupe musical côté public côté privé ».

En fouillant dans les journaux de l'époque Mario Rodrigue s'aperçoit que le Québec, loin d'être envahi et soumis par la loi du rock, et le règne d'Elvis qui débute, va demeurer longtemps sous l'empire populaire (ti-pop, diront certains) de la chansonnette romantico-romantique, dont Michel Louvain sera ici le « king ». La mode des « chansons-à-pré-noms » fera fureur longtemps au pays de Lison.



Les Four Stars: de g. à d., Johanne Garneau, Elise Guèvremont, Richard Lalancette et Mario Rodrigue. Au fond, Benoit Paiement le « emsi ».

C'est à travers ce monde aux influences entremêlées entre la France de Mariano, l'Italie de Catérina Valente et l'Amérique des Platters que les Four Stars vont avancer... de come-back en come-back jusqu'à la retraite finale. Ils passeront à travers les Classés, César et ses Romains, les Habits jaunes, les Excéntriques, les Barronnets, comme le dit Mario Rodrigue « à la recherche de l'inaccessible étoile ».

En 58 les Platters et « The Great Pretender », en 61 Louvain et « Sylvie », en 64 la folle genre Hou-Lops, en 67 l'Expo bien sûr et les petits oiseaux, en 70 une montée de fièvre du western, en 75 le

disco de Donna Summer, les Four Stars ne reculent devant rien et suivant tout. Anybody but Abitibi.

Ce « musical » à la québécoise devrait attirer les aficionados du twist et du ska, et tous les fans actuels des fifties et sixties, espère Mario Rodrigue. Lui rien ne l'arrête puisqu'avant d'embarquer dans *Au fil des étoiles*, il a joué tout l'été Judas et Simon dans le *Chemin de la croix* de Ghéon aux Jongleurs de la Montagne. Dépaysement ? « Non, répond-il, c'est aussi le domaine du rêve... ».

Pour réaliser *Au fil des étoiles*, Mario Rodrigue et Elise Guèvremont ont réuni autour d'eux une équipe formée d'anciens étu-

dants des options-théâtre de Saint-Hyacinthe (pour les comédiens) et de Sainte-Thérèse (pour la production). La mise en scène est assurée par Louis Léveillé, les costumes sont de Jean Gagnon, le décor de Gilles Rochon, les éclairages de Pierre-Luc Ménard.

D'après l'idée de Rodrigue et Guèvremont, Pierre Guénette a mis le spectacle en mots et André Lacoste en musique. Johanne Garneau est Linda, Richard Lalancette Laurent, et Benoit Paiement est le deus ex machina des clubs, le classique « emsi ». Au café-théâtre La Licorne rue Saint-Laurent, en haut de l'ancien « red light ».

## Alors qu'un scandale artistico-financier éclate L'état de santé de Salvador Dali demeure stationnaire

(AFP) — Le peintre Salvador Dali a passé une « nuit tranquille » à l'unité des soins intensifs de l'hôpital El Pilar de Barcelone, a-t-on appris hier matin auprès de cet établissement.

« Cinq jours après la longue opération de vendredi dernier pour soigner ses blessures, l'état de santé du peintre évolue dans le sens d'une légère amélioration, mais demeure toutefois grave », a déclaré un porte-parole de l'hôpital qui a ajouté que désormais « un seul bulletin médical par jour sera rendu public, étant donné le caractère stationnaire de la santé de Salvador Dali ».

L'incendie de la chambre de Salvador Dali la semaine dernière, ses conditions de vie dans son château de Pubol (Catalogne) et le rôle de son entourage, notamment dans la gestion de ses biens, ont donné en Espagne à l'« affaire Dali » des airs de scandale artistico-financier.

« Il était temps que la polémique éclate, il y a trop d'affaires qui se sont passées en douce », a déclaré mardi un éditeur français d'œuvres de Dali, M. Pierre Argillet.

Depuis le jeudi 30 août, jour de l'incendie à Pubol (province de Gérone), les rumeurs ont gonflé. La presse de la péninsule n'a cessé de se faire l'écho des multiples accusations qui se sont jetées à la figure plusieurs des protagonistes, et de relever toutes les ombres qui planent encore sur le « cas Dali », à commencer par les circonstances mêmes de l'incendie au château de Pubol, au cours duquel le maître de Cadaqués, toujours hospitalisé à Barcelone, avait été gravement brûlé.

Une enquête judiciaire est en cours, mais trois versions circulent toujours sur les causes du sinistre: il aurait été provoqué par un court-circuit, par un feu mal éteint dans la cheminée de la chambre, ou encore par une bougie. L'écrivain et secrétaire du peintre, M. Robert Descharnes, qui vient d'annoncer la sortie en Espagne d'un livre sur Dali vers le 15 septembre, a affirmé devant un juge que c'était lui qui avait sorti Salvador Dali de sa chambre en feu, ce que conteste une infirmière.

Les journaux espagnols se demandent également pourquoi on a at-

tendu si longtemps — plus de 40 heures — pour emmener Dali dans un hôpital.

Outre Robert Descharnes, l'entourage direct de Dali est composé par l'avocat Miguel Domenech et le peintre catalan Antoni Píxot. Depuis quelques semaines de nombreux amis du peintre se sont plaints dans les médias espagnols qu'on les empêchait de voir Dali depuis des mois, ainsi que l'a raconté à l'AFP une personne proche du « milieu Dali » qui a requis l'anonymat. Une parente de Dali aurait eu récemment « toutes les difficultés du monde » à faire parvenir une lettre au peintre par l'intermédiaire de Pubol.

Pour sa part le musicien catalan Xavier Cugat, qui a fait presque toute sa carrière aux États-Unis (c'est avec son orchestre que Frank Sinatra avait enregistré son premier disque), avait publiquement déclaré à la radio nationale espagnole que son « ami Dali » était « séquestré » par son entourage actuel. « Je suis sûr qu'ils gardent des chaussures (de Dali) car il y aura toujours acheteur » (après sa mort), avait-il

ajouté. L'entourage du peintre affirme pour sa part que c'est Dali lui-même qui ne voulait voir personne en raison de son état de santé. Mais surtout l'« affaire Dali » a vite dégagé un parfum douteux à propos du fameux héritage du peintre (plus de 230 millions de francs) et sur ses conditions de vie à Pubol. Toute la presse et les milieux artistiques de la péninsule se posent une même question: Dali était-il prisonnier de son entourage dans sa demeure médiévale et pourquoi ?

Officiellement, après son décès, 612 œuvres du peintre reviendront à la Fondation Gala-Dali, organisation privée créée le 28 mars dernier au musée qui est consacré au peintre à Figueras (Catalogne). La municipalité de Figueras possède également de nombreuses toiles du maître.

Si ces deux « fonds dali » ont été inventoriés, toutes les « peintures que possède personnellement Dali ne l'ont pas été, et le mystère reste entier sur leur nombre, qui pourrait être très important, selon certaines sources. C'est sans doute, esti-

ment les observateurs, l'une des raisons de l'ouverture d'une enquête judiciaire à Gérone sur « le cas Dali », sur la gestion des biens de l'artiste.

À toutes les rumeurs dont la presse espagnole locale se fait l'écho depuis quelques jours, il faut ajouter celle sur les innombrables faux Dali qui seraient en circulation à travers le monde. Le quotidien *El País* rapportait dimanche dernier que Dali aurait donné il y a quelques années son accord à un imprimeur pour 1.000 reproductions de plusieurs de ses œuvres. Le chiffre ne pouvait pas être modifié, ajoute *El País*, mais « l'astuce a consisté à ajouter une liste de pays, et le contrat devenait ainsi: 1.000 en Italie, 1.000 en RFA, 1.000 en Grande-Bretagne,

etc... Plusieurs actions en justice ont déjà été intentées pour « faux », notamment contre l'ancien secrétaire de Dali, le capitaine Peter Moore. « Il y a un petit proverbe catalan qui dit c'est dans les petits pots qu'on fait les bonnes confitures. Le tout est de contrôler les confituriers », concluait *El País*.

## Un festival pour exprimer la folie à travers la culture

QUÉBEC (PC) — Selon des études, un Canadien sur huit aura affaire au système psychiatrique à un moment de sa vie. Mais au-delà de la statistique, il y a l'individu confronté à la cure fermée, à l'enfermement plus ou moins prolongé qui exprimera ses états d'âme par la création artistique.

Le Festival international folie-culture a un défi de taille à relever: sortir le débat sur la santé mentale de l'officine des spécialistes pour l'étaler au grand public par le biais de la peinture, de la photographie, du cinéma et de la littérature.

C'est à Québec que se déroulera cet événement inédit au Canada, du 1er au 7 octobre, réunissant quelque 25 conférenciers et une soixantaine de productions audiovisuelles aussi bien de la France, du Brésil et du Japon que de la Grèce et des États-Unis.

Parmi les spécialistes invités, on remarque la présence du psychopédagogue américain Howard Buten, auteur du roman à succès « Quand j'avais cinq ans je m'ai tué ».

Deux organismes québécois ont travaillé conjointement à la réalisation de ce projet, le

groupe Auto-Psy, organisme voué à la défense des droits des personnes psychiatisées, et Obscure, une association coopérative de production en arts visuels visant la promotion et la diffusion d'œuvres d'avant-garde, voire marginales.

« À l'intérieur de deux champs d'intervention, le côté social, informationnel et l'expression artistique, nous voulons démystifier la folie, la sortir de l'institution asilaire en la présentant dans ses rapports avec la culture », explique l'une des responsables du festival, Mme Claire Deronzier d'Obscure.

« À l'affiche chaque soir, des films et des vidéos abordant la santé mentale avec lucidité et sensibilité. On y retrouve entre autres deux productions cinématographiques québécoises, *Les mots-maux du silence* réalisée par Helen Doyle en 1983 et *Pas fou comme on le pense* de Jackie Levithin.

Le festival sera également l'occasion de discuter autour de différen-

tes thématiques telles les écrans de la folie où s'exprimeront des cinéastes et auteurs qui, par leurs créations, remettent en question la perception normative de la folie.

La programmation fait aussi place aux thèmes suivants: droits et psychiatrie, les troubles émotionnels de l'enfance, l'autisme, créativité et folie.

« Les intervenants viendront témoigner autant de leurs travaux que de leur situation, précise Mme Deronzier. Par exemple, sous la thématique Gardes-fous?, on rassemblera différents points de vue de travailleurs en santé mentale. Comme point de départ: le constat que les relations humaines sont notoirement insatisfaisantes dans nos hôpitaux ».

Bien que cet événement suscitera d'abord l'intérêt des spécialistes en santé mentale, on espère bien séduire le grand public qui aura l'occasion de prendre contact avec des documents inédits marginalisés, mais également

des œuvres reconnues.

Le festival fait aussi place à des expositions et autres activités, dont la présentation en premier au Québec d'affiches du Musée de l'Art brut de Lausanne et les dessins de Victor Corrier, peintre belge dont l'enfermement en institution psychiatrique a généré un esprit créateur.

Cette manifestation inédite se poursuivra à Montréal du 7 au 10 octobre et à Chicoutimi du 11 au 14 octobre.

## ECHOS

Les visiteurs ont encore jusqu'au 28 octobre pour découvrir l'exposition « Autour des îles de Saint-Laurent » à la Maison Chevalier de la Place royale à Québec. On peut y voir une carte présentant le bassin du fleuve et un tableau de la toponymie de ses nombreuses îles. Des tableaux, des cartes, des instruments de navigation aident à faire découvrir l'importance des îles dans le développement de l'infrastructure maritime.

La Galerie Michel-Ange présentera pour son ouverture une exposition-vente de Marc-Aurèle Fortin provenant de la collection du journaliste de l'Abitibi, Jean-Pierre Bonneville. Parmi les œuvres du célèbre peintre, on peut voir son auto-portrait, des huiles, des aquarelles, des pastels, des ca-séines, des gravures, bref plus de cinquante œuvres marquantes de Fortin. Cette exposition-vente du 15 au 30 septembre intéressera sans doute les collectionneurs, les musées et les amateurs d'art.

Il y a une exposition des Oiseaux de Jean-Luc Grondin à la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal, 465 est avenue Mont-Royal jusqu'au 4 novembre.

L'artiste québécois Monique Mongeau expose présentement et jusqu'à la fin de ce mois ses œuvres à la galerie de l'Université de Moncton dans le cadre du concours Exposer au bureau du Québec. Ce concours est organisé conjointement par le ministère des Affaires culturelles et le secrétariat aux Affaires intergouvernementales. La candidature de Mme Mongeau a été retenue par un jury formé de Mme Michèle Gilon-Tremblay, environnementaliste, Mme Denise Beaudin, liassière et Robert Savoie, peintre-graveur. Les œuvres de Monique Mongeau sont issues de ses dernières recherches sur l'insertion de constructions architecturales dans l'espace illusoire et naratif de la toile.

La Galerie nationale du Canada présente jusqu'au 11 novembre l'exposition « Photographie et architecture: 1839-1939 » de la collection du Centre canadien d'architecture.

Le vernissage de l'exposition Au cœur de l'Église canadienne a lieu ce soir au Musée du séminaire de Québec sous la présidence d'honneur de Mgr Louis-Albert Vachon, archevêque de Québec.

## ERRATUM

Contrairement à ce que laissait entendre le titre de la chronique radio-télévisée de notre édition d'hier, M. Jean-Guy Pilon ne quitte pas Radio-Canada, mais sa seule

fonction de directeur du Service des émissions culturelles de la radio FM, qu'il a fondé en 1970. M. Pilon revient simplement à son métier de réalisateur.

Société de musique contemporaine du Québec

19<sup>e</sup> saison 1984-1985

**2 octobre**  
L'Ensemble de la SMCQ, direction Serge Garant  
1984 GILBERT AMY - MAMORU FUJIEDA - MICHEL LONGTIN - MARIO PIERRE TROCHU

**15 novembre**  
Michael Laucke, guitare; Eugène Husaruk, violon  
1984 L'Ensemble de la SMCQ, direction Serge Garant  
JEUDI JEAN PAPINEAU-COUTURE - MICHEL GEORGES BRÉGENT - FRANÇOIS MOREL - RAYNALD ARSENEAULT - SERGE ARCURI - STEPHEN CHATMAN - ALAN BELL

**6 décembre**  
Le Trio de Montréal  
1984 Lise Daoust, flûte; Robert M. Leroux, percussion  
JEUDI JOHN WINIARZ - JOHN ADAMS - STEVE REICH - MYKE ROY

**24 janvier**  
L'Ensemble de la SMCQ, direction Serge Garant  
1985 WOLFGANG RIHM: Jakob Lenz, opéra de chambre  
JEUDI (en collaboration avec le Goethe-Institut)

**28 février**  
L'Ensemble de la SMCQ, direction Serge Garant  
1985 TOSHIRO MAYUZUMI - TORU TAKEMITSU - JŪJI YUASA - JEUDI YŪJI TAKAHASHI - MAKI ISHII - YOSHII SA TAIWA - MAKOTO SHINDOHARA

**14 mars**  
Fusaka Sondo, soprano; Carlos Alsina, piano;  
1985 Jean-Pierre Drouot, percussion;  
JEUDI Gilbert Amy, direction et régie des sons  
CARLOS ROQUE ALSINA: Hinterland  
GILBERT AMY: Une saison en enfer

**11 avril**  
Lise Boucher, piano;  
1985 Jocelyne Fleury-Coutu, voix d'alto  
JEUDI L'Ensemble de la SMCQ, direction Serge Garant  
JEAN BARRAQUÉ: Sonate pour piano  
PIERRE BOULEZ: Le marteau sans maître

Tous les concerts ont lieu à la Salle Pollack à 20 heures  
Billets réguliers: \$5 / Étudiants & âge d'or: \$5  
ABONNEMENT 7 CONCERTS: 40\$ (Étudiants & âge d'or: 20\$)  
Renseignements et réservations: 526-5117 (lundi au vendredi, 10h à 16h)

**LE CRIME d'Orde Plouffe** 14 ANS  
PARISIEN: 12,35, 2,45, 4,50, 7,05, 9,15  
LAVAL: SEM. 7,00, 9,05  
GREENFIELD: SEM. 7,10, 9,10  
VERSAILLES: SEM. 7,10, 9,10

**Le PARISIEN 1** 480 ST CATHERINE O 866-3856 MCGILL CENTRE LAVAL 688-7776  
**LAVAL 5** 510, 7,25, 9,40

**GREENFIELD PARK 1** PL. GREENFIELD PARK 671-8129 **VERSAILLES 1** PL. GREENFIELD PARK 671-8129 PLACE VERSAILLES 353-7880

**La Femme Publique** 18 ANS  
PRIX DU JURY FESTIVAL DE MONTRÉAL '84  
PARISIEN: 12,40, 2,55, 5,10, 7,25, 9,40  
VERSAILLES: SEM. 7,10, 9,10  
LAVAL: SEM. 7,20, 9,35  
P.V. MARIE: (V. o., s.-1. angl.) 12,25, 2,35, 4,45, 6,55, 9,05

**Le PARISIEN 4** 480 ST CATHERINE O 866-3856 MCGILL CENTRE LAVAL 688-7776  
**LAVAL 4** 510, 7,25, 9,40

**PLACE VILLE MARIE** CINÉMA 2 866-0689 **VERSAILLES 2** PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

**El Norte** LE NORD  
MEILLEUR FILM FESTIVAL DE MONTRÉAL '84  
POUR TOUS ELYSEE: (Version originale, s.-1. angl.) SEM. 6,45, 9,20  
P.V. MARIE: (Version originale, s.-1. angl.) 1,00, 3,40, 7,00, 9,35

**ÉLYSÉE 1** 35 MILTON 842-6053 **PLACE VILLE-MARIE** CINÉMA 1 866-0689

**«LE MEILLEUR FILM DE 1984»** POUR TOUS  
V.O. Sous-Titres Français SEMAINE 7,05 & 9,05  
«The Godfather Part II» de Francis Ford Coppola

**ÉLYSÉE 2** 35 MILTON 842-6053 **APRÈS LA RÉPÉTITION**

**EN COMPÉTITION FESTIVAL DE VENISE** POUR TOUS  
1,45, 3,50, 5,50, 7,55 & 10,00  
«Les Nuits de la pleine lune» de Eric Rohmer

**Le PARISIEN 2** 480 ST CATHERINE O 866-3856 MCGILL

**UN AMOUR DE SWANN** 14 ANS  
ORNELLA MUJI ALAIN DELON  
**Le PARISIEN 3** 480 ST CATHERINE O 866-3856 MCGILL 1,00, 3,05, 5,15, 7,15 & 9,5

PHILIPPE NOIRET • ROGER HANIN POUR TOUS

Une fresque inoubliable sur l'histoire d'une amitié (Noiret et Hanin) qui résiste à tout.

# LE GRAND CARNAVAL

un film de ALEXANDRE ARCADY  
RICHARD BERRY • MACHA MERL • MARTHE VILLALONGA  
JEAN PIERRE BACRI • GÉRARD DARMON • EDWARD MEEKS  
JEAN BENGUIGUI • FIONA GELIN • JEAN DANET • PATRICK BRUEL  
PETER RIEGERT • DISTRIBUTION ACTION FILM

Tous les jours: 1,00 - 3,35 - 6,10 - 8,45

**DÈS DEMAIN** **BERRI 1** ST-DENIS - STE-CATHERINE 286-2115

## L'UNIVERSALITÉ «SÉLECTIVE»

LE PRÉSIDENT du conseil de la Banque nationale du Canada, M. Michel Bélanger, se permet de tenter le diable. Il proposait mardi à Québec, parmi d'autres moyens de réduire l'intolérable déficit actuel du gouvernement fédéral, un réexamen des divers programmes de sécurité sociale en vue de rendre « sélectives » des prestations qui, estime-t-il, « devraient être réservées aux personnes qui en ont besoin ».

M. Bélanger a cité les pensions de sécurité de la vieillesse (PSV) comme exemple d'un régime qu'il faudrait remettre en question. Les sommes ainsi recouvrées, a-t-il dit, pourraient servir à bonifier les pensions des personnes à faible revenu.

Le chef de direction de la BNC n'a pas précisé si cette mesure appartenait à la catégorie des coupures « stupides » que le nouveau gouvernement conservateur devrait, selon lui, avoir l'audace d'adopter. Mais « ça va crier », c'est sûr, si M. Mulroney s'avise de toucher aux pensions des personnes âgées, manière que d'aucuns trouveront curieuse de témoigner sa gratitude à ceux-là qui, toute leur vie durant, ont apporté leur contribution à la vie canadienne, selon la rengaine.

Le diable sera tenté, c'est sûr, également. Les sommes en cause sont colossales. Au seul titre de la sécurité de la vieillesse, Ottawa déboursera quelque \$ 8,3 milliards au cours du présent exercice. Il faut y ajouter les \$ 2,8 milliards que coûtait déjà en 1983 le supplément de revenu garanti (SRG), les « dépenses fiscales » attribuables à l'épargne-retraite sous toutes ses formes (pas moins de \$ 5 milliards) et, finalement, les régimes publics de rentes (quelque \$ 4,7 milliards).

Mais il ne s'agit là que d'une fraction des paiements de transfert qu'effectue le gouvernement central. Restent les allocations familiales, le déficit de la caisse d'assurance-chômage, les subventions de toutes sortes octroyées par divers organismes, depuis la Société canadienne d'hypothèques et de logement jusqu'au Conseil des arts.

Pas étonnant qu'en regard des déficits records des finances publiques, on lorgne de ce côté pour rétablir un certain équilibre. Mais, si à peu près tout le monde et son père font chorus pour que les Canadiens cessent de reporter sur les générations suivantes leurs propres « factures d'épicerie », cette belle unanimité s'effrite quant aux moyens de freiner cet endettement.

Certains vont plus loin que M. Bélanger dans la remise en cause de l'universalité des régimes de sécurité sociale. En avril dernier, M. Michael Walker, directeur du Fraser Institute, de Vancouver, un des foyers de rayonnement des thèses néo-conservatrices, faisait le calcul des sommes que le gouvernement pourrait épargner en réservant ses largesses aux seules personnes dans le besoin. M. Walker, sur les bases des données de Statistique Canada, soutenait que le gouvernement pourrait épargner \$ 8 milliards en supprimant toute prestation aux ménages ayant un revenu de \$ 17,400 et plus (\$ 1,5 en allocations familiales, \$ 2,1 en pensions de vieillesse, \$ 1,2 en assurance-chômage et \$ 3,1 en paiements divers allant depuis les Affaires indiennes jusqu'aux Anciens Combattants).

Mais en réalité, les choses sont loin d'être aussi simples. Et bien des arguments, même au-delà de

tout parti pris idéologique, peuvent être opposés à ces calculs.

Un premier argument : la situation créée par des coupures ainsi pratiquées comporterait de nouvelles et très nombreuses inégalités, plus criantes encore. Les pauvres resteraient certes à l'abri, mais les quasi-pauvres (selon le seuil retenu) seraient lourdement frappés.

Deuxième argument : l'administration de ces programmes devenus sélectifs en serait grandement compliquée et alourdie. Cette complexité entraînerait des coûts additionnels, des contrôles accrus et une bureaucratie encore plus envahissante.

Troisième argument : tous les régimes se tiennent et s'appuient les uns sur les autres. Dans le cas de la sécurité de la vieillesse, pour ne prendre que ce seul exemple, la pension universelle du gouvernement fédéral constitue pour les autres programmes, publics ou privés, un premier plancher, une base de calcul. Y toucher, en rendant les prestations sélectives, provoquerait une véritable réaction en chaîne, un déséquilibre du haut en bas de l'échelle.

Il se peut aussi, et c'est un quatrième argument, qu'on exagère les économies que la sélectivité permettrait de réaliser. Les revenus tirés des prestations sont imposables. Le Trésor public en recouvre une partie. Dans le cas de la pension de vieillesse, le taux de recouvrement est assez bas (de l'ordre de six pour cent) étant donné les faibles revenus des retraités, mais il est sensiblement plus élevé lorsqu'il s'agit des allocations familiales.

Mais l'argument le plus important tient à la dynamique politique : laisser tomber le principe de l'universalité serait risquer d'affaiblir la base même du système canadien de sécurité sociale.

« À tort ou à raison, souligne le Conseil national du bien-être social, bon nombre de Canadiens à revenu moyen trouvent qu'ils supportent plus que leur part du poids fiscal comparativement à ce qu'ils obtiennent en retour du gouvernement. [...] Si on abolissait l'universalité, [...] la classe moyenne majoritaire pourrait bien se montrer moins prête à financer des améliorations aux programmes sociaux sélectifs s'adressant aux personnes à faible revenu, ou même à maintenir ces dépenses à leur niveau actuel » (Les allocations familiales : un régime à repenser ?, mars 1983).

Aussi bien, loin de vouloir attenter au caractère universel des pensions de vieillesse, un gouvernement aussi peu suspect de gauchisme que celui de l'Ontario propose-t-il de consolider ce régime et même de l'enrichir (Propositions de l'Ontario pour la réforme des pensions, avril 1984).

Car ce programme est en voie d'érosion. Le chèque de pension de vieillesse, qui équivalait en 1964 à 20 pour cent du salaire industriel moyen, n'en représente plus que 14 pour cent.

D'où l'on peut conclure que la remise en cause de l'universalité de la pension de vieillesse appartient, à coup sûr, à la catégorie des coupures « stupides » dont parlait M. Bélanger. Le nouveau premier ministre aurait tort de donner dans ce guépier.

— JEAN FRANCOEUR

## Justice pour les expropriés

DE TOUS LES DOSSIERS hérités du régime libéral par le prochain cabinet conservateur, il n'en est pas de plus grave peut-être, ni de plus urgent au Québec que celui des terres de Mirabel. En tout cas, le règlement qui s'y impose après quinze ans sera un premier test du changement auquel M. Brian Mulroney veut loger désormais l'administration fédérale.

L'affaire est maintenant en procès, certes, et récemment la Cour fédérale refusait, sur division, de suspendre les opérations de vente des fermes. Mais, en revanche, sur le fond du litige, les juges n'ont pas caché leur sympathie pour les cultivateurs, tellement l'expropriation constituée à sa face même une grossière violation des droits de la population.

Après des années de l'éthargie, l'opinion publique a fait l'unanimité contre la dépossession massive dont furent victimes plusieurs centaines d'agriculteurs, à la faveur de l'expropriation pour l'aéroport. Et au temps où ils étaient dans l'opposition, les porte-parole du Parti progressiste-conservateur (PC) avaient, eux aussi, promis de rendre justice.

Même l'ancien gouvernement libéral avait finalement commencé de faire machine arrière, en avouant qu'on n'avait pas besoin d'exproprier toute la région pour protéger le fonctionnement de Mirabel. Néanmoins, la vente des terres se fait suivant des méthodes aussi répréhensibles que l'abus qu'elle prétend corriger.

En fait, depuis quinze ans, les gestionnaires fédéraux qui se sont succédé au dossier ont agi d'une manière arbitraire et vindicative qui ne saurait être tolérée dans une société libre et démocratique. Le temps est venu de limoger les potentiels libéraux qui ont fait leur chose de cet immense domaine.

Le changement doit être radical, complet, et rapide. Les électeurs ont déjà battu le député de la place, M. Robert Gourd, ainsi que le ministre qui régentait la région, M. Francis Fox. Mais le nettoyage doit porter aussi sur la Société immobilière du Canada (SIC), ses dirigeants partisans et ses méthodes arrogantes. Fondamentalement, c'est aussi

tout le mandat de cette politique qu'il importe de réviser, et de confier à une nouvelle équipe de fonctionnaires.

Quelques principes de base s'imposent à Ottawa. La gestion du dossier doit revenir directement à un ministre responsable à la Chambre. L'administration de la SIC devrait non pas être prolongée, mais faire l'objet d'un examen spécial du vérificateur général du Canada. Entre-temps, le gaspillage de fonds publics dans des activités de propagande pourrait prendre fin sans plus de directive gouvernementale.

Pour l'avenir, la région périphérique de l'aéroport doit sortir de la tutelle fédérale, et retrouver un régime de droit conforme à la constitution. Le harcèlement contre les expropriés « négatifs » doit cesser, de même que les faveurs aux locataires « positifs ». Les terres, dans toute la mesure possible, doivent être rétrocédées, et les zones à vocation industrielle ou récréative, normalement transférées aux autorités provinciales ou municipales.

Ottawa en aura plein les bras simplement à tenter de réduire le déficit de l'aéroport !

Il importe surtout de ne pas retomber dans les pièges d'hier, telles ces fausses audiences publiques où on a fait semblant d'écouter les vœux de la population et des autorités locales, pour n'en faire qu'à sa guise par la suite. Telle aussi cette administration « communautaire » associant à sa gestion des personnalités « neutres » mais n'ayant aucun pouvoir sur la politique suivie ni sur son application quotidienne.

Après quinze ans, certes, il ne sera pas facile de rétablir la justice. Déjà des expropriés ont renoncé à vivre sur une ferme ou à rester dans la région, ou encore ils ne sont plus en âge de cultiver la terre. Pour ceux-là, on ne saurait revenir au statu quo ante. D'autres, devenus locataires de l'État, sont satisfaits de leur sort; il suffira qu'on leur redonne des titres qui ne soient plus précaires quant à la possession de leur établissement.

Le problème le plus difficile se

pose pour les cultivateurs dont les terres ont été cédées à d'autres locataires ou que la SIC a entrepris de vendre à des résidents ou à des étrangers.

Les cas des étrangers est clair : ils ne devraient en aucune manière avoir priorité sur les expropriés qui désirent revenir chez eux ou dans la région. Le cas des résidents de bonne foi est plus complexe.

Les expropriés contestataires, s'ils devaient gagner leur cause en cour et faire déclarer illégale l'expropriation « en trop » d'il y a quinze ans, pourraient provoquer, ici et là, des bouleversements et des complications juridiques d'importance.

Peut-être répugnerait-il à un tribunal de faire revivre les droits antérieurs au point de ne plus tenir compte des droits postérieurs cédés par le gouvernement fédéral ? La dépossession de Mirabel est sans précédent au Canada, si on fait exception des terres amérindiennes et de quelques parcs nationaux, et elle pose des difficultés inédites.

Les deniers publics dépensés en procédures par les avocats du régime libéral auraient été mieux employés à dédommager les dernières victimes du grand dérangement de Mirabel. Mais on peut y remédier.

Peut-être un arrangement à l'amiable serait-il souhaitable, pour les locataires de bonne foi qui seraient, d'une certaine manière, dépossédés eux aussi s'ils devaient démentager à leur tour ? Mais que le tribunal tranche ou qu'une entente hors cour intervienne, une nouvelle politique sera nécessaire à Ottawa.

En tout état de cause, pour que les expropriés obtiennent enfin justice; que le cas des résidents de bonne foi soit traité avec équité; et que le retour graduel de l'administration fédérale se fasse dans l'ordre, il faut d'abord évincer la clique libérale de la SIC, désigner une équipe de fonctionnaires irréprochable et, pour les dossiers qui posent un dilemme, faire appel, au besoin, à la médiation d'un tiers qui soit au-dessus de tout soupçon.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

## À la bibliothèque de l'Assemblée nationale

### Une décision injustifiée

#### LIBRE OPINION

GUY GIROUX

LA RÉCENTE mise au point du président de l'Assemblée nationale, dans LE DEVOIR, confirmant la décision de limiter l'accès à la bibliothèque de la législature, constitue un aval à une mesure injustifiée. En effet, appliquée rigoureusement, cette décision aurait pour effet d'interdire l'accès direct aux sources précieuses que l'on y trouve, si ce n'est aux parlementaires, fonctionnaires et journalistes de la tribune de la presse.

D'un autre côté, en ne l'appliquant pas « encore radicalement », selon l'aveu qui nous a été fait par un porte-parole de la bibliothèque, on ouvre la voie à une procédure discrétionnaire qui est également inacceptable. Par exemple, qui osera interdire l'accès à la bibliothèque à un Fernand Dumont, sociologue réputé, bien connu pour ses sympathies à l'égard du gouvernement du Parti québécois ? À l'inverse, ne serait-on pas enclins à rappeler la nouvelle directive concernant la bibliothèque à un Pierre Vallières, peu susceptible d'encenser les autorités politiques à Québec ?

C'est la loi 65 du 23 juin 1982, dont l'entrée en force, quant à l'accès aux documents détenus par les organismes publics, date d'à peine plus de deux mois, qui a rendu caduques les pratiques susmentionnées. Est-il besoin de rappeler, à ce sujet, qu'en vertu de cette loi, « toute personne qui e fait la de-

mande a droit d'accès aux documents d'un organisme public » (article 9) ?

Partant, M. Richard Guay erre lorsqu'il déclare que cette mesure législative « n'a jamais été conçue pour couvrir les bibliothèques ». De fait, rien ne l'autorise à soustraire de la portée de la loi la bibliothèque de l'Assemblée nationale. Cela repose sur deux points précis. Le premier a trait au statut d'organisme public que la loi attribue clairement à l'Assemblée nationale (article 3). Le second concerne la notion même de document dont la signification comporte une « extension considérable », comme l'a fait déjà observer la commission Paré. C'est le cas dans son rapport du 25 mai 1981 qui avait précédé l'entrée en vigueur de la loi.

On objectera peut-être que la loi ne se rapporte pas formellement aux bibliothèques. Mais cela n'était pas nécessaire, puisque toute disposition expresse à ce sujet aurait été superflue. Effectivement, seule compte, dans ce cas, la portée générale de la loi qui consacre la liberté d'accès aux documents détenus par les organismes publics. De plus, le législateur a pris la précaution d'éviter l'interprétation dans laquelle verse trop facilement M. Guay, en indiquant que « les dispositions de la présente loi prévalent sur celles d'une loi générale ou spéciale postérieure qui leur seraient contraires, à moins que cette dernière loi n'énonce expressément s'appliquer malgré la présente loi (article 168) ».

Force est donc de conclure que le groupe d'universitaires qui s'était opposé, dans LE DEVOIR, à la « surprenante décision » de li-

miter l'accès (direct) à la bibliothèque de la législature avait raison. Cette décision est d'autant plus surprenante que l'on observe, au sein des grandes bibliothèques privées, une liberté d'accès à leurs rayons qui est bien antérieure à l'entrée en vigueur de la loi 65 — laquelle ne les concerne pas de toute façon. Par exemple, il est généralement d'usage, dans les bibliothèques universitaires, d'autoriser la consultation sur place des documents qui s'y trouvent, sans que l'on ait à s'identifier.

Par contre, la bibliothèque de la législature, à Québec, malgré l'attitude « tolérante » de son personnel à l'endroit des visiteurs jusqu'à présent, exige d'eux nom, adresse, signature, numéro d'assurance sociale et pièce d'identité. Comme quoi la direction de l'Assemblée nationale est non seulement peu sensible à la valeur et à la portée de la loi d'accès ; elle semble également peu consciente de l'esprit qui anime le volet de la loi 65 relatif à la protection des renseignements personnels. Or ce volet serait inopérant s'il n'avait pas comme visée, ultime la protection de la vie privée des citoyens.

De façon ponctuelle, rappelons que l'introduction du numéro d'assurance sociale par le gouvernement canadien, en 1964, ne concernait que l'application de la loi sur l'assurance-chômage et l'administration du régime fédéral de rentes. Que sa production soit maintenant exigée à l'entrée de la bibliothèque de la législature québécoise, comme c'est le cas à maints endroits dans le secteur de l'activité économique, constitue une pratique abusive.

## LETTRES AU DEVOIR

### Le scandale des bourses

EN TANT que militante dans une association étudiante, je ne peux que joindre ma voix à celle de l'ANÉQ pour réclamer du gouvernement qu'il cesse de payer grassement les membres du RAEU et de la FAECQ. Il est, en effet, scandaleux de constater que les gens qui s'emploient à diviser le mouvement étudiant face au ministère de l'Éducation sont, de surcroît, payés pour le faire.

Non seulement le gouvernement doit-il mettre fin à ce programme de récompenses au RAEU et à la FAECQ, mais encore doit-il rendre publique la liste de ceux et celles qui ont reçu de telles gratifications. Les étudiants et les étudiantes ont le droit de savoir qui, parmi eux, est payé pour « militer » !

— CÉLINE SÉGUIN

Montréal, 7 août.

### Nicaragua : pas toujours ce qu'on pense...

À MON ARRIVÉE au Canada après l'expulsion dont j'ai été l'objet au Nicaragua, on m'a présenté un article publié dans LE DEVOIR du 9 août, signé par M. Michel Jurdant. À cause du jugement porté sur le pays que je connais depuis 14 ans, je ne puis m'empêcher de clarifier certains faits.

Je ne suis pas professeur d'université mais je crois connaître la situation du Nicaragua aussi bien que M. Jurdant. J'ai vécu toutes les souffrances de ce peuple qui a connu un tremblement de terre dévastateur (59,600 maisons détruites en décembre 1972). J'ai dédié toutes mes forces à la reconstruction sous la dictature de Somoza, en fondant une coopérative d'habitation qui compte aujourd'hui 1,512 familles dans quatre municipalités. J'ai été accusé de communisme par le gouvernement du temps et ensuite expulsé, de même que deux autres étrangers laïcs qui ont donné leur temps comme bénévoles à San Marcos.

Après la guerre de « libération » des sandinistes, j'ai été accueilli comme un héros et de nouveau, je me suis dédié à la reconstruction en fondant quatre autres coopératives et en coordonnant la pastorale rurale de l'archidiocèse de Managua dans 572 communautés rurales comme vicaire de pastorale rurale.

Je vous demande donc, monsieur Jurdant : À quel titre pouvez-vous parler au nom du peuple du Nicaragua ? Comment pouvez-vous porter un jugement aussi catégorique sur des faits que vous ne connaissez pas ? Comment pouvez-vous prôner le pluralisme et le caractère non aligné de la révolution sandiniste du simple fait qu'un dirigeant de la révolution a dit : « Entre le christianisme et la révolution, il n'y a aucune contradiction ? » Doit-on juger les cinq ans d'une révolution d'après les paroles d'un gouvernant ? Vous jugez la société dans laquelle vous vivez par des faits

concrets : ne faudrait-il pas faire de même pour le Nicaragua ?

Si le gouvernement sandiniste avait été fidèle aux statuts fondamentaux qu'il a présentés au peuple en prenant le pouvoir, pensez-vous qu'il y aurait autant de contre-révolutionnaires ? C'est tout le peuple qui a lutté pour en finir avec la dictature de Somoza, et non pour y installer un autre gouvernement totalitaire. La preuve, vous l'avez quand la majorité de ceux qui ont lutté les armes à la main en 1979 ont repris le même chemin et se retrouvent aujourd'hui dans les mêmes montagnes et plus nombreux pour en finir avec le totalitarisme.

Le plan économique du ministère de la Planification nationale est plus que merveilleux, mais pour le réaliser, est-il nécessaire de sacrifier la dignité de la personne humaine, son droit fondamental à la liberté de religion, d'expression et d'association ? Vous avez la chance de pouvoir critiquer le style de vie au Canada (vous avez le droit de le faire sans crainte d'être emprisonné). Mais vous n'aurez pas la même chance de savoir ce que pensent les Nicaraguayens, car ils n'ont pas le droit de penser d'une façon différente du Front sandiniste.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la société nord-américaine, je vous conseille fortement de l'abandonner et d'aller vivre au Nicaragua ou dans un des pays que vous semblez aimer et défendre. Alors, vous pourrez découvrir ce qui est très différent : une vision guidée par un des dirigeants révolutionnaires et un séjour de quatorze ans au milieu des besoins, des nécessités et angoisses d'un peuple qui a faim et souffre d'une pénurie de médicaments.

Comment pouvez-vous juger ma prédication si je ne vous ai jamais vu à l'Église ? Et encore, comment pouvez-vous juger les 1,500 familles de pauvres paysans et ouvriers avec qui j'ai travaillé pour qu'ils aient une maison bien à eux, un travail qui les soutienne ? Vous avez le culot de dire que ces gens, pieds nus et affamés, ont versé des « larmes de crocodile » quand on sait qu'ils ont dû défer la police et l'armée pour me donner un dernier adieu. Après un mois, ils ne connaissent pas encore, pas plus que moi d'ailleurs, les motifs de mon expulsion.

Étiez-vous là quand le pape est venu ? Avez-vous entendu ce qu'il a dit ? Le peuple du Nicaragua a très bien compris son message. Ceux qui ne voulaient pas qu'il vienne avaient préparé, plusieurs jours à l'avance, les slogans à proclamer. Ils étaient si peu nombreux qu'ils ont dû enlever le microphone au Saint-Père et, avec l'aide de l'armée, utiliser le système de son qu'ils avaient préparé bien avant que le Saint-Père touche le sol nicaraguayen. Et justement parce qu'il « est très catholique », le peuple du Nicaragua a été le premier à organiser dans toutes les églises des messes et des prières de réparation au Dieu tout-puissant pour l'outrage de quelques marxistes qui ne croient ni en Dieu, ni en l'Église, ni au pape bien sûr.

Je vous invite donc à continuer bien à fond votre étude de la situation du Nicaragua, non pas à partir de ce que publie le gouvernement sandiniste, ou même la Prensa, le journal de droite, car ce qu'il publie est à 50 % censuré. Quand il ne circule pas, c'est qu'il a été censuré à plus de 80 % et qu'il n'y reste plus rien pour la pu-

blication. Il ne faut donc pas croire qu'il y a liberté de fait qu'il a un tirage supérieur à celui du FSLN, *Barricada*.

Quand vous saurez VRAIMENT ce que pense le peuple du Nicaragua, les ouvriers et les travailleurs, vous pourrez continuer de publier. N'allez surtout pas dans l'une de mes trois paroisses, car, au départ, vous penserez que je les ai trompées et mal formées... Allez plutôt dans les paroisses des curés qui sont avec le gouvernement et parlez avec les ouvriers et les travailleurs, ou moins ceux qui peuvent vous faire confiance au point d'être sûrs que vous ne les trompez pas en les dénonçant. Ils vont vous dire que les armes des Russes sont aussi mortelles que celles des Américains et qu'il y a beaucoup plus de militaires cubains — il faut les nourrir actuellement — que d'Américains au temps de Somoza ou au Salvador. Ils vont vous dire ce qu'ils pensent des élections sans opposition possible. Ils vont exprimer leur anxiété, leur désir de liberté, de vivre dans un pays bien à eux qu'ils ne veulent pas voir utilisé par une puissance étrangère comme ils l'ont vu depuis le début du siècle. C'est pour cela qu'ils ont lutté. Ils veulent plus qu'une *vuelta de tortilla*, soit un simple remplacement de l'impérialisme américain par l'impérialisme soviétique. Ils savent très bien que le chemin de la paix ne consiste pas dans le maintien d'une armée de plus de 100,000 hommes quand les pays voisins n'ont pas d'armée ou simplement 15,000 militaires. Ils vont vous dire leur crainte que leur garçon de 16 ou 18 ans ne soit enrôlé dans un service militaire obligatoire.

En terminant, je vous rappelle une chose. Faire connaître seulement un côté de la médaille est pire que dire des choses fausses. Exposer avec objectivité les projets d'un gouvernement est une bonne chose, mais est-on honnête quand on néglige de parler de ce que pensent et veulent les habitants d'un pays, en supposant, bien sûr, que le gouvernement soit là pour les représenter ?

— BENOÎT LAPLANTE

Montréal, 4 septembre.

### Pas de néo-croisade

VOTRE ÉDITION du 7 septembre publie une lettre intitulée « Non au bilinguisme officiel ! ». Il me fait horreur de voir ressurgir au menu la vive protestation d'une unilingue orthodoxe. M. Yvon Lamarre est peut-être plus renseigné que Mme Louise Lagüé du fait que notre ville est d'abord et avant tout cosmopolite. C'est avec la pseudo-infaillibilité de concepts nauşabonds du type « complexe de colonisé » qu'elle crée sa thèse aussi vide qu'intolérante. Poussons cette thèse un tant soit peu. Si les conservateurs avaient la mauvaise idée de rédiger des textes officiels en anglais seulement, sous prétexte que le Canada est un pays majoritairement anglophone, Mme Lagüé serait probablement la première à crier au scandale, et ce à grand renfort de vocabulaire victorien.

Je préfère « retourner dix ans en arrière » que de revêtir l'uniforme étroit d'une néo-croisade linguistique.

— YVES PRESCOTT  
Verdun, 7 septembre.

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebec Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Bol-

vin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebec Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR. Édition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022.

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année, 6 mois 62\$, 3 mois 32\$. À l'étranger: 225\$ par année, 6 mois 115\$; 3 mois: 60\$. Édition du samedi 65\$ par année. Poste votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

# On appelle cela jouer sur les émotions

DANIEL LATOUCHE

IL Y A deux façons d'évaluer les dernières élections fédérales : la cérébrale et l'émotive. La première est certainement plus noble. Elle est aussi plus facile. Nous sommes tellement habitués à ce genre de raisonnements que nous réprimons automatiquement tous nos instincts primaires au profit de savants calculs du genre : « Que va faire Mulroney si Bourassa décide de ressusciter sa souveraineté culturelle pour contrer une éventuelle remontée du Parti québécois qui se serait donné un nouveau chef ? Pour jouer avec les « si », nous sommes champions !

Dans dix ans, toutes ces savantes élucubrations auront été oubliées. On se souviendra cependant encore longtemps de ce sentiment de contentement béat qui a commencé à s'emparer de nous vers 20 heures 18, mardi soir dernier.

Qui dira la joie ineffaçable de voir tous ces petits cartons bleus défiler au bas de nos écrans ! On en a même oublié les radotages des commentateurs incapables de dire autre chose que « C'est un véritable raz de marée ».

Le plus étonnant, ce n'est pas tellement l'ampleur de la victoire conservatrice — il s'agit surtout d'un

résultat imposé par notre mode de scrutin —, mais plutôt la profonde satisfaction avec laquelle a été accueillie la déroute libérale et l'élimination de certains députés et ministres de l'éphémère équipe Turner. Le Québec n'avait connu jusqu'ici que deux moments semblables : la victoire libérale de juin 1960 et celle du Parti québécois en novembre 1976. Les plus vieux me corrigeront, mais jamais élections fédérales n'avaient engendré une telle satisfaction depuis Wilfrid Laurier.

Dans les derniers jours de la campagne, chacun s'était mis à espérer que peut-être « son » ministre fédéral le plus détesté allait mordre la poussière. Je connais un ancien ministre libéral à Québec qui s'avouait déçu que son ministre fédéral « favori », en l'occurrence Pierre de Bané, n'allait pas pouvoir être battu, ayant démissionné. On se mettait à rêver : « Et si Ouellet... »

La satisfaction fut du même ordre que l'annonce de la défaite de Robert Bourassa par le poète Gérard Godin en 1976 ou de celle de Camil Samson par Gilles Baril en 1981. De bien beaux souvenirs...

Moi, c'est Serge Joyal dont la défaite m'a le plus réjoui. Et ce, d'autant plus qu'en pleine campagne électorale il avait poussé le mépris jusqu'à imposer, de sa propre pe-

tite autorité pompeuse, un nouvel arrangement constitutionnel pour ce qui est du financement universitaire. Son arrogance, surtout de puis le débat constitutionnel, ne connaissait plus de limites. Il en était venu à se voir comme le roi d'opérette des minorités canadiennes. Le plus agréable dans tout cela, c'est qu'il a enfin été permis, le temps d'une soirée électorale, d'être mesquin et revenchard tout en ayant l'excuse de savoir que des millions d'autres électeurs ressentait la même joie primaire et barbare. À une semaine de la visite papale, ces sentiments n'avaient rien de très chrétien. Pas chrétien certes, mais tellement agréable !

De tels sentiments témoignent d'une basse partisanerie dont il faudrait bien se confesser un jour. Mais ils en disent aussi davantage sur le fonctionnement réel du régime fédéral que bien des études constitutionnelles. Il existe au Québec une « Canadian connection » réelle dont il ne faudrait pas sous-estimer l'importance et mésestimer la nature, ce que les libéraux fédéraux avaient réussi à faire depuis vingt ans. Cet attachement est si profond et si généralisé qu'il suffit qu'un politicien qui n'a pourtant rien en sa faveur — c'est un président de compagnie (américaine en plus), il est conservateur, anglophone, et porté sur les clichés — choisisse de

reconnaître franchement cet attachement pour ce qu'il est pour qu'il fasse un malheur électoral.

On a tout dit sur la « machine » conservatrice, son efficacité verbale et l'habileté des stratèges conservateurs. Mais ce n'est pas suffisant. Même le goût du changement n'explique pas tout. On ne compte plus les fois où les Québécois ont eu l'occasion d'exprimer un tel désir, et ne l'ont pas fait.

Pour qu'une opération de cette envergure baigne dans l'huile du début à la fin, il faut plus que de bons sondages et de beaux messages publicitaires. Il faut surtout que l'entreprise soit assise sur des bases intellectuelles et émotives solides.

Pour la première fois depuis les beaux jours de Louis Saint-Laurent, une campagne électorale fédérale ne s'est pas faite « contre » le Québec, mais avec le Québec. On aura beau dire tout ce qu'on voudra sur l'absence de pensée politique profonde chez Brian Mulroney, il fut quand même le premier à réussir cet exploit. De la pensée politique profonde — du modèle Chrétien-Ouellet —, le Québec en a été inondé depuis cinq ans. On pourra facilement apprendre à vivre sans cette profondeur dont on disait dans le temps qu'elle était « dans le sens du creux ».

Brian Mulroney a compris qu'il

ne servait à rien de forcer tous les Québécois à manifester le même genre d'identification au Canada. Le registre est beaucoup plus complexe au Québec qu'il l'est à Moose Jaw. L'appartenance au Canada passe ici par une identification plus profonde au Québec.

On ne cesse, par contre, de répéter que l'ouverture dont Mulroney a fait montre lors de son discours de Sept-Îles est tout à fait récente et qu'elle ne survient qu'à la suite d'un long calcul électoral.

Tant mieux ! Il n'y a rien de plus dangereux que ces politiciens qui agissent selon des convictions tellement profondes que seul leur inconscient y a accès. Monsieur Mulroney est un politicien, et un politicien fort habile. Pourquoi s'en plaindre ? C'est précisément pour cela que nous le payons. Pourquoi faudrait-il qu'il soit un imbécile ? Nous n'y gagnerions rien.

Sa récente conversion à l'ouverture est le signe que nous avons affaire à quelqu'un qui sait reconnaître les forces politiques pour ce qu'elles sont. Cette conversion est un témoignage rendu à l'opiniâtreté des Québécois et à la solidité du travail accompli depuis la Révolution tranquille.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que Mulroney ne souffre pas de myopie politique. Cela lui permet d'éviter les murs, c'est notre meilleur

leur garantie. Tant que le Québec saura développer les réseaux sociaux, économiques et culturels qu'il s'est donnés depuis vingt ans, tant que l'entente continuera d'exister sur les grands objectifs, on peut être assuré que Mulroney se fera un point d'honneur de le reconnaître. Son obsession pour la rentabilité électorale et l'apparence des choses fera en sorte qu'il ne cherchera pas à court-circuiter l'histoire politique québécoise.

Et comme si tout cela n'était pas suffisant, il reste encore Chrétien et Ouellet. L'une des lois inexorables de la politique veut que si un parti se tire une balle dans un pied, il se sent nécessairement obligé de faire la même chose avec l'autre pied. Une question d'équilibre. À chaque semaine, lors de la période des questions, nos deux grands penseurs libéraux vont donc attaquer le premier ministre parce qu'il aura été vu la veille en compagnie d'un méchant nationaliste québécois. Et à chaque fois, Mulroney va être obligé de les remettre à leur place. Non seulement cela va-t-il nous donner encore plusieurs belles répliques, mais l'imbécillité et le mépris des libéraux vont faire en sorte que le Parti conservateur n'aura pas d'autre choix que de respecter l'esprit de son engagement.

On n'en demande pas plus, et espérons qu'on n'en aura pas plus.

### REVUE DE PRESSE

## Les journaux européens et le raz de marée conservateur

JACQUES PIETTE  
Collaboration spéciale

ÉTONNÉE de l'ampleur de la victoire conservatrice et surtout de la déroute libérale au Québec, la presse française a, dans l'ensemble, accueilli assez favorablement l'élection de M. Brian Mulroney, dont tous ont vanté les grandes qualités de conciliateur et de stratège politique.

Tout comme *Le Monde*, qui a vu

dans la victoire conservatrice le signe d'une nouvelle cohésion nationale (voir l'éditorial reproduit dans *LE DEVOIR* du 8 septembre), *Le Figaro* estime que l'élection de M. Mulroney constitue un geste salutaire pour l'avenir politique du Canada. En portant au pouvoir un parti avec une majorité de votes dans toutes les régions du pays, les électeurs canadiens ont, en fait, voté pour l'unité nationale. Lassés du « style trop désinvolte » des libéraux en ce temps

de crise, les Canadiens, écrit le journal, ont ainsi clairement manifesté leur désir de voir le fédéralisme redevenir cette structure de négociation permanente, seule capable d'atténuer les rivalités entre les diverses régions canadiennes.

Pour l'hebdomadaire *L'Express*, l'écrasante victoire des conservateurs ne signifie pas pour autant que « la contagion du réaganisme » se soit emparée du Canada et que le pays tout entier ait décidé de « basculer à droite ». Cette victoire constitue avant tout un succès personnel pour M. Mulroney, ce Québécois « pure laine au charme irlandais ravageur », cet homme qui n'est ni de gauche ni de droite mais bien les deux à la fois, qui est parvenu à rénover et à rejuvenir un parti traditionnellement déchiré. À la grande habileté stratégique du leader conservateur s'est ajouté le concours de M. Trudeau qui, avec ses nominations de fin de règne, est venu assener le coup fatal à la campagne déjà fort mal organisée de M. John Turner. Pour *L'Express*, on ne peut s'empêcher d'éprouver cette « troublante impression » qu'en agissant de la sorte, M. Trudeau ait souhaité que M. Mulroney lui succède à la tête du pays. Pour appuyer ses dires, l'hebdomadaire rappelle qu'en juin 1983, dans une interview au *DEVOIR*, M. Trudeau aurait implicitement désigné M. Mulroney comme « l'héritier de sa conception du Canada ».

*Le Quotidien de Paris* ne voit pas non plus, dans la « tornade conservatrice » qui s'est abattue sur le Canada, le signe d'un coup de barre à droite de la part des électeurs canadiens. Soulignant que sur de nombreux points, M. Mulroney est plus proche des positions de M. Trudeau que de bon nombre des membres de son parti, le journal estime que ce « charmeur pragmatique » n'a assurément pas le profil d'un Ronald Reagan ou d'une Margaret Thatcher.

Il en va tout autrement pour *Le Matin de Paris* qui prédit un glissement vers la droite de la politique canadienne, que viendront confirmer l'abandon des politiques nationalistes libérales dans le secteur énergétique et la fin des restrictions en ce qui touche les investissements étran-

gers. Pour le quotidien, ce nouveau changement de cap était d'ailleurs inéluctable, puisque entre MM. Mulroney et Turner, ces « frères siamois d'un même système politique », la différence idéologique était aussi mince qu'une « feuille d'érable ».

Pour *Libération*, M. Brian Mulroney fait figure de chef canadien « made in USA ». Constatant que le leader conservateur a construit une image fondée davantage sur le spectacle que sur un programme politique précis, le quotidien écrit qu'il est bien difficile de prédire ce que sera sa véritable ligne politique.

Quant à la presse italienne, elle a vu dans le résultat des élections canadiennes la preuve que la fièvre du « réaganisme » s'est emparée de l'électorat. Ainsi, le quotidien milanais *Il Giornale*, le triomphe des conservateurs n'est pas sans rappeler la victoire qu'a remportée Ronald Reagan sur Jimmy Carter, il y a quatre ans. Le résultat du scrutin canadien constitue une preuve éclatante que « l'effet Reagan » se fait de plus en plus sentir à l'extérieur même des frontières américaines. D'ailleurs, estime *Il Giornale*, les Canadiens qui, cette fois, n'ont pas voté sur leurs « vieilles querelles » régionales ou linguistiques mais sur des enjeux économiques touchant l'ensemble du pays, avaient le choix entre deux aspirants qui se réclamaient tout autant des thèses « réaganiennes ».

Pour *La Stampa* de Turin, avec le raz de marée conservateur, la « révolution du réaganisme » aura montré toute sa force. Car il ne fait pas de doute, pour le journal, que c'est le « vent de Reagan » qui a balayé sur son passage vingt ans de règne libéral presque ininterrompu.

*Le Financial Times* de Londres soutient, pour sa part, qu'il est clair que le vote de mardi dernier n'en était pas un en faveur du « réaganisme » ou du « thatchérisme ». Si M. Mulroney a d'ailleurs pu connaître un tel triomphe, c'est qu'il a su adopter des positions centristes, tout en profitant de l'appui des « séparatistes » et des nationalistes québécois qui ont préféré, comme moindre mal, élire un gouvernement dirigé par un francophone.

## Les évêques du Québec et l'enseignement religieux catholique

LIBRE OPINION  
LIONEL ÉMARD

AVEC LA PUBLICATION de *L'enseignement religieux catholique* (mai 1984) par l'Assemblée des évêques du Québec, on peut dire que les communautés chrétiennes ont en leur possession une bonne vue d'ensemble de la pensée de nos évêques sur ce que doit être l'enseignement religieux des jeunes en formation scolaire.

En effet, la réflexion des évêques sur la question de l'éducation religieuse des jeunes avait débuté en octobre 1978 avec le *Message des évêques du Québec aux responsables de l'éducation* et s'était poursuivie avec *L'initiation sacramentelle des enfants : orientations pastorales*, juin 1983.

Conscients des nombreux changements survenus dans la société et l'Église québécoises au cours des 20 dernières années, les évêques ont voulu procéder à une remise à jour des orientations pastorales relatives à l'enseignement religieux catholique dispensé dans les écoles primaires et secondaires du Québec.

Cette remise à jour, les évêques ont voulu la réaliser à la lumière du synode sur la catéchèse et du document qui en est sorti : *L'exhortation apostolique Catechesi Tradendae* et de l'expérience catéchétique des vingt dernières années.

Le document *L'enseignement religieux catholique : orientations pastorales* est la mise en pratique, dans le quotidien scolaire, de cette mise à jour de l'enseignement religieux catholique, tant au niveau primaire que secondaire, voulue par nos évêques.

Pour eux, il ne s'agit pas de revenir en arrière avec une caté-

chèse de questions et réponses, mais d'établir un juste équilibre entre les trois composantes de la catéchèse, soit la parole, la mémoire et le témoignage.

Au sujet de la parole, le document dit : « L'Église parle, annonce, enseigne, communique avec les autres... Cette parole, dans la fonction catéchétique, prend la forme d'un enseignement systématique. » Quant à la mémoire, on y lit : « Le langage premier de la catéchèse est l'Écriture et le symbole... La catéchèse est alors le moyen privilégié d'assurer la transmission des documents de la foi. » Enfin, pour le témoignage, on conclut : « La catéchèse ne peut jamais être séparée d'un engagement de vie... à la suite du Christ... en Église » (pp. 9-10).

Après avoir clarifié les responsabilités des diverses instances dans l'éducation de la foi des jeunes, les évêques explicitent leurs attentes relatives à l'enseignement religieux catholique : 1) dans les écoles primaires, 2) au premier cycle du secondaire, 3) au deuxième cycle du secondaire. Le tout se termine par une présentation du bilan de la pratique en enseignement religieux catholique ces vingt dernières années et par un tableau-synthèse des orientations pastorales en enseignement religieux.

Une première lecture du document nous fait constater que les évêques ont voulu corriger une faille majeure dans l'enseignement religieux actuel : « l'imprécision des références au donné révélé ».

Pour corriger cette imprécision, on propose « un enseignement religieux qui répond aux exigences « scolaires », c'est-à-dire qui réintroduise le mot « exigences » aux plans intellectuel, du travail et de l'évaluation dans l'enseignement religieux catholique.



Brian Mulroney triomphant.

### IL EST PARMIS NOUS

## Le noir et le blanc

GUY MÉNARD

REMARQUABLE polyvalence des symboles : Jean-Paul II, qui les manie avec un indéfinissable talent, a ainsi, par exemple, réussi à transformer en « signe bénéfique de la grâce » la pluie agaçante et grisâtre qui tombait averse sur les fidèles du Cap-de-la-Madeleine et du parc Jarry. Mais on aurait volontiers l'impression que les symboles, reconnaissants, lui ont rendu la politesse : juste avant son arrivée triomphale au parc Olympique, pour sa rencontre avec des milliers de jeunes, la douceur dorée du soleil couchant est, en effet, venue inonder la soucoupe du stade inachevé, soulignant des tonnerres d'applaudissements. « En tout cas » — comme dirait Jean-Paul II — pour un *warm-up* de foule, c'était assez réussi !

Symbole : signe qui relie, pont entre le visible et l'invisible. N'est-ce pas cela même qui, y compris dans notre monde prétendument « sécularisé » de 1984, nous introduit au cœur de ce que l'expérience religieuse a de plus fondamental ? Jean-Paul II, pontife, faiseur de ponts symboliques. Il est peut-être dommage, à cet égard, que les théologiens modernes de la papauté, plus historiens que poètes, et peut-être

plus orthodoxes que religieux, aient plus ou moins boudé ce titre de « pontife », emprunté par les papes aux anciens empereurs païens, lui préférant l'image du pasteur, conducteur de moutons. Les foules ne suivent peut-être pas tant que ça — il n'y a qu'à voir les résultats des sondages sur les attitudes des croyants d'ici pour s'en convaincre. Elles s'arrêtent, en revanche, fascinées et séduites, devant qui sait faire des ponts entre ce qui saute aux yeux et ce qui ne se voit bien qu'avec le cœur. Elles se laissent toucher quand on les touche. Le symbole, c'est du courant qui passe.

En fait de symboles, cette rencontre du pape avec les jeunes du Québec avait sans doute même de quoi donner quelque vertige, tant elle en était remplie. C'est, notamment, de manière volontairement symbolique que les organisateurs de cette manifestation avaient voulu exprimer les préoccupations et les aspirations des jeunes, leurs questions et leurs attentes face aux grands « problèmes » de notre temps : angoisse et chômage, abondance et gaspillage, violence et pollution, égoïsme et partage, suicide et drogue. (Étrangement, la sexualité n'était évoquée, dans ce tableau, que sous la forme d'un couple de marionnettes géantes, sûrement marié et déjà entouré d'une ribambelle

d'enfants. La « réponse », ici, prenait manifestement plus de place que les « questions ».)

L'ensemble du spectacle était lui-même de part en part traversé par le puissant symbolisme du noir et du blanc, et de leurs harmoniques : nuit/jour, ténèbres/lumière, vie/mort. Contrairement aux exégèses byzantines de certains commentateurs qui s'arrachaient le col romain à tenter de trouver un symbolisme au rose du train papal, celui-ci avait au moins le mérite d'être clair — et de permettre au pape d'enclencher son discours sur le début de l'évangile de saint Jean : Le monde est dans les ténèbres — mais le Verbe est la lumière du monde...

Délinquance, pourtant, des symboles : au-delà du blanc des jeunes filles-colombes et du trône papal, discrètement drapé de noir, se profilait tout de même nettement le podium géant de Michael Jackson qui, dans quelques jours à peine, remplira ce même stade avec ces mêmes jeunes. On a, bien sûr, plus d'une fois évoqué ce « rapprochement du hasard », non sans quelque malaise, parfois. On aurait sans doute tort de le trouver irrévérencieux ou hors de propos. Michael Jackson, à sa manière — y compris dans son propre corps, d'ailleurs, à la fois noir et blanc —, n'est-il



L'attente sous la pluie, rue Notre-Dame, mardi après-midi : une valeur de symbole.

(Photo : Jacques Grenier/LE DEVOIR)

pas, lui aussi, une sorte de pontife ? Sécularisée, notre époque ? Allons donc... Mais peut-être, oui, un peu polythéiste...

Noir et blanc. Cette apposition/opposition — Nathalie Petrowski écrivait « manichéenne » — des symboles pourrait faire froncer les sourcils. Le monde des adultes, en effet — qui n'est pas celui de Peter Pan — a sans doute plus spontanément l'intuition que les choses sont rarement aussi tranchées, qu'elles sont bien plus souvent « grises ». L'Église, paradoxalement née dans la nuit de Pa-

ques et dans les ténèbres des catacombes, semble avoir basculé — depuis Constantin ? — du côté de la blancheur lumineuse, diurne, solaire. Tout se passe, en effet, comme si le christianisme, à travers son histoire, avait tenté de refouler, d'extirper — ou de « guérir » — cette « part d'ombre » présente au cœur de l'humanité, faite de violence et de passion, d'égoïsme et de conflit, d'excès et de mort, avec laquelle la sagesse païenne tentait plutôt de composer ; ce côté « dionysiaque » de l'humain ou le chaos et le désordre sont aussi source de création, où la fécondité

s'engendre d'abord dans le plaisir, où la tendresse et la cruauté se mélangent, où la nuit est porteuse de promesses et pas seulement de cauchemars. Ironie des symboles : dans la chorégraphie finale du stade, des corps de jeunes gens formaient, devant le pape, les mots du thème de la soirée : *oui à la vie*. Significativement, peut-être, le groupe qui composait le mot « vie » était vêtu de noir et de blanc. Mais peut-être aussi un dernier clin d'œil : le pape, prenant congé des jeunes, avec son irrésistible sourire, leur a souhaité bonne nuit. Sans mode d'emploi.

**SUITES DE LA PREMIERE PAGE**

◆ **Les libéraux**

nifesté à la rencontre d'hier après-midi un appui unanime et généreux. M. Turner convient toutefois qu'on n'a pris aucun vote formel à cet égard. Cela n'était pas possible puisque il ne s'agissait pas d'une réunion en bonne et due forme du caucus. Les sénateurs n'avaient pas été invités à la rencontre. Le caucus se réunira que le 10 octobre.

Les ministres qui participaient hier matin à la dernière réunion du cabinet ne semblaient pas s'inquiéter de fait des attaques que pourrait subir le leadership de M. Turner. Ainsi le ministre d'État à la Jeunesse, Jean Lapierre, a vivement rétorqué qu'il s'agissait là d'une question réglée il y a à peine trois mois. « Ce n'est pas le leader qui nous a entraînés dans une éclatante défaite, c'est la population qui a décidé qu'elle nous donnerait une défaite », a-t-il expliqué.

Le ministre du Travail et président de la campagne électorale au Québec, André Ouellet, croit que les libéraux sont des militants fidèles par nature à leur chef et qu'ils vont continuer à le supporter. Ce fut un vote positif de la population envers M. Mulroney et le changement, tout simplement, a expliqué M. Ouellet qui dit être prêt à porter sa part de responsabilité de la défaite électorale. Il ajoute cependant qu'ils sont nombreux ceux qui devront en porter une part.

Comme M. Turner, M. Ouellet et M. Lapierre estiment qu'il faut maintenant se tourner vers l'avenir. Il faut certes prendre le temps de tirer les leçons de la défaite électorale, mais non pas se plaindre dans le passé. Il y a beaucoup à faire, disent-ils.

Le vice premier ministre, Jean Chrétien, ne s'en fait pas. La moyenne au bâton est excellente: 6 victoires et deux défaites en 20 ans. Ce serait merveilleux si les Expos faisaient aussi bien, dit-il. Celui-ci se dit enthousiaste et désireux de se battre. Il prédit que le rôle de l'opposition sera facile pour les libéraux. « Une fois la lune de miel passée, vous allez voir la vaisselle revolter vite dans la cuisine conservatrice », prédit-il.

Plusieurs ministres ne pourront contribuer beaucoup à l'effort de renouvellement du parti. Ayant été défaits, leur contribution sera réduite, mais certains ont l'intention de quitter complètement la politique. C'est le cas du ministre au Commerce extérieur, Francis Fox, pour qui la carrière politique a assez duré. Il s'engage à compter de maintenant dans le secteur privé et écarte toute possibilité de candidature avant une dizaine d'années, même au niveau provincial comme il avait pensé le faire un temps.

Des ministres comme Serge Joyal, disent ne pas trop savoir ce qu'ils feront sur le plan personnel. Cependant, ils ont l'intention de continuer à militer activement au sein du Parti libéral fédéral et de travailler à rebâtir le parti.

La réunion du cabinet d'hier matin n'aura duré qu'une heure et demie. Il s'agissait de fermer certains dossiers qu'on a soigneusement évité de préciser. Par la suite, le premier ministre défit a reçu ses ministres à sa résidence pour le repas. Aujourd'hui, il y recevra une dernière fois, pour une réception, les députés défaits qui s'affaireront depuis quelques jours à vider leurs bureaux.

◆ **Le nouveau**

coriace, notamment pour protéger le droit au travail dans sa langue, mais en vain.

M. Fortier était jusqu'à tout récemment ambassadeur en Belgique. C'est un diplomate de carrière qui a passé 32 ans de sa vie au service du gouvernement fédéral. Il se décrit comme « non-partisan ». Il a été quelque peu surpris qu'on lui offre le poste mais son intérêt pour les langues n'est pas nouveau. Déjà, son rapport de président du groupe de travail sur l'information gouvernementale à la fin des années 60 établissait une série de mesures pour assurer l'information en français.

M. Fortier présente une autre particularité. Il est le premier commissaire francophone, ce qui rend son rôle « plus délicat » parce que « la grande partie de l'effort sera encore demandé aux Anglophones et que le public anglophone s'était habitué à entendre la voie de la raison venant d'un anglophone. »

En même temps, M. Fortier pense que son travail sera plus facile, en raison de « l'intérêt viscéral » et de « l'engagement profond » qu'il a envers ce qu'il appelle un « apostolat ».

« On peut pratiquer la diplomatie dans plusieurs domaines », a-t-il fait remarquer hier Ottawa.

Et prudent, le nouveau commissaire l'est sans contester pour l'instant. Il préfère rencontrer les intéressés des provinces avant de critiquer l'Ontario qui persiste dans son refus de reconnaître le français officiellement ou de commenter en long et en large les événements du Manitoba avant que la Cour suprême ne se prononce sur la question des services en français dans cette province.

Mais il fera entendre sa voix très fort pour répondre à ceux dont il s'attend qu'ils demandent que le pays s'en remette aux vertus du système de l'éducation pour former des Canadiens bilingues.

Avec l'arrivée du nouveau gouvernement, il y aura un réel bouillonnement. Toutes sortes d'idées feront surface et parmi elles, celle d'abolir les subventions versées à la forma-

tion linguistique des fonctionnaires bilingues. Mais elles sont essentielles », soutient et soutiendra M. Fortier.

Ce dernier n'écarte pas non plus que « la nouvelle réalité » politique engendre, dans la fonction publique, une « baisse de pression » envers le caractère bilingue des services gouvernementaux offerts aux Canadiens.

En revanche, et sans parler de la protection des minorités que le chef du Parti conservateur, M. Brian Mulroney, s'est engagé à promouvoir, M. Fortier remarque que si les efforts pour défendre la cause du français ont été lancés durant les années de M. Pierre Trudeau et avant lui de M. Lester B. Pearson, la Loi sur les langues officielles de 1969 fut adoptée non seulement à l'unanimité des trois partis du Parlement mais également de ses membres. L'entente dépassait la partisanerie.

Cette année, les députés des trois partis ont à nouveau eu l'occasion d'exprimer leurs convictions, lorsque le Parlement fut appelé à voter une résolution d'appui aux Franco-manitobains. Le Parti conservateur de M. Mulroney appuya les Franco-manitobains mais certains députés conservateurs cachèrent bien mal leur désaccord. Le député Dan Mackenzie par exemple dit que le projet de loi visant à rétablir les droits des Francophones n'était qu'une tentative socialiste pour troubler la paix. Un autre conservateur opposé vigoureusement à l'enchevêtrement constitutionnel des droits des Franco-manitobains, M. Bud Sherman, avait été accepté dans le clan mais il a été défait aux élections du 4 septembre.

« Je n'ai pas la naïveté de croire que tous (au Parti conservateur) partagent les mêmes vues (que leur chef, M. Mulroney) et il y aura des arbitrages à effectuer, c'est certain », commente M. Fortier en ajoutant que la représentativité francophone au sein de la députation est rassurante.

Mais pour ce qui est du débat sur l'efficacité, le nouveau commissaire est fin prêt et le premier à reconstruire « qu'il faut que le gouvernement devienne plus efficace ».

◆ **Le pape**

Il dit, votre vie est marquée par une insécurité toute différente, qui vient non point de la mer, mais des conditions nouvelles de l'industrie de la pêche et de l'économie mondiale.

Jean-Paul II a mentionné alors le chômage qui frappe particulièrement les pêcheurs de Terre-Neuve et « qui s'est abattu tel un fléau sur les espoirs d'un si grand nombre d'entre vous, les jeunes surtout ».

Évoquant ensuite la réputation du Canada comme « grenier du monde » et comme « un des principaux exportateurs de poisson du monde entier », le pape s'est exclamé: « Quel cruel paradoxe que de vous voir si nombreux ici même en détresse financière, vous qui pourriez travailler pour nourrir vos semblables, alors qu'au même moment la faim, la malnutrition chronique et le spectre de la famine touchent des millions de gens ailleurs dans le monde ».

Le pape s'en est pris alors aux « entreprises de conservation et de distribution des produits alimentaires » dont la modernisation et la concentration ont entraîné « dans le monde entier » la dépendance des petits patrons pêcheurs.

Ces grandes entreprises, a-t-il ajouté, « risquent de perdre le contact avec le pêcheur, ses besoins et ceux de sa famille. Elles sont tentées de ne répondre qu'aux forces du marché, sans y trouver toujours la motivation financière pour poursuivre la production ».

La situation, a-t-il ajouté, exige « de courageuses interventions propres à en corriger les effets négatifs. Dans la recherche de solutions originales, nous devons nous inspirer de principes fondés sur notre conception chrétienne de l'homme et de son bien. La mise en place de coopératives de pêcheurs, de conventions collectives entre travailleurs et employeurs, d'une forme quelconque de co-propriété ou d'association, voilà autant de solutions possibles au problème. On donnerait ainsi aux travailleurs une voix au chapitre dans les prises de décisions qui affectent leur vie et celle de leur famille ».

Le pape a enfin plaidé pour une planification à long terme « de tous les intervenants de même que la conclusion « d'ententes internationales efficaces en matière de commerce ».

Depuis son arrivée au Canada, le pape ne manque jamais dans ses discours portant sur des matières sociales ou économiques de dégager la signification spirituelle de la situation qu'il commente. Ainsi, hier il a rap-

**Les républicains de droite s'opposent au « rapprochement » avec Moscou**  
**Mondale répète qu'une hausse des impôts est inévitable**

WASHINGTON (AFP) — Les impôts fédéraux, les affaires financières et les convictions religieuses de Geraldine Ferraro, candidate démocrate à la vice-présidence, ont une nouvelle fois constitué hier les thèmes majeurs de la campagne électorale américaine.

S'adressant à des étudiants de Bettendorf (Iowa), le chef de file du « ticket » démocrate, Walter Mondale, a de nouveau affirmé que le président Ronald Reagan augmenterait les impôts s'il était réélu en novembre. Pour une famille gagnant \$25,000 US ou moins par an, ce supplément d'impôts sera de \$530 US en 1989, a-t-il précisé.

M. Reagan, a-t-il dit, n'aura pas le choix. Ou il augmentera les impôts, ou il sera obligé de faire des coupes sombres et durables dans les dépenses de santé et sociales.

Faisant ensuite allusion au déficit budgétaire, qui devrait être de \$174 milliards US pour l'année en cours, M. Mondale a déclaré que « chaque famille américaine a hérité d'une carte de crédit qu'elle n'avait pas demandée : la carte Reagan ». Le candidat démocrate, qui brandissait un panneau de carton représentant la dite carte, a déclaré que l'augmentation du déficit budgétaire aura « de profondes implications pour l'avenir ».

M. Mondale a répété à plusieurs reprises qu'il avait l'intention d'augmenter les impôts s'il était élu et les observateurs notent que ces projets ne font pas l'unanimité dans les rangs démocrates, même si beaucoup saluent le courage politique du candidat.

La répartition entre partisans et adversaires de cette franchise est en fait assez facile à faire au Congrès : ceux dont la circonscription est « bétonnée » ne s'inquiètent pas trop de la franchise de M. Mondale, tandis que ceux qui se sentent un peu menacés tentent prudemment de prendre leurs distances.

Mme Ferraro, qui se trouvait hier à Scranton (Pennsylvanie), a con-

sacré l'essentiel d'un discours prononcé devant quelque 5,000 personnes à défendre sa vie privée et ses convictions religieuses. Catholique d'origine italienne, la colistière de M. Mondale est au coeur d'une controverse sur l'avortement qui l'oppose à son archevêque, Mgr John O'Connor. Celui-ci lui reproche d'avoir affirmé que la position de l'Église sur cette question n'était pas monolithique.

La représentante de l'État de New York, accueillie aux cris de « Gerry, Gerry, Gerry », a déclaré que sa religion « était une question très privée et personnelle ». « Si ma conscience ou mes conceptions religieuses devaient jamais m'empêcher de remplir au mieux de mes possibilités mes fonctions publiques — que ce soit comme membre du Congrès ou comme vice-présidente des États-Unis — je démissionnerais avant de trahir la confiance du public », a-t-elle affirmé.

Pendant ce temps, à Washington, la Commission d'éthique parlementaire de la Chambre des représentants a indiqué que Mme Ferraro va faire l'objet d'une enquête du Congrès pour déterminer si elle a ou non violé les règles fédérales concernant la divulgation de ses actifs financiers en tant que membre de la Chambre des représentants.

Mme Ferraro est accusée par ses détracteurs de ne pas avoir divulgué en détail, selon les règles prévues par la loi, la totalité de ses actifs financiers et des biens immobiliers de son mari, John Zaccaro, quand elle a été élue en 1978, puis réélue en 1980 et en 1982, représentante du quartier de Queens, à New York.

Dans un communiqué, Mme Ferraro a immédiatement indiqué qu'elle « coopérerait entièrement avec la Commission » et qu'elle attendait des résultats « favorables » de cette enquête.

Le président Reagan, qui était en campagne à Buffalo, dans l'État de New York, a ironisé au sujet du programme économique de M. Mondale,

qualifiant de « conte de fées » son plan de réduction du déficit fédéral. Utilisant une de ces formules dont il a le secret depuis le début de la campagne, M. Reagan a lancé : « Ce que nous voulons voir progresser, ce sont vos "Buffalo Bills" (l'équipe locale de football professionnel) et non vos "tax bills" (impôts) ».

A quinze jours de sa rencontre avec le ministre soviétique des Affaires étrangères Andreï Gromyko, le président Reagan est confronté à une pression redoublée de la droite du Parti républicain qui entend maintenir coûte que coûte une ligne intransigeante à l'égard de l'URSS.

Cette fraction influente du parti, menée par les sénateurs Jesse Helms (Caroline du Nord) et James McClure (Idaho), a imposé à la présidence de publier dans les tous prochains jours un rapport détaillant les violations soviétiques des accords sur le désarmement.

(Le secrétaire d'État américain, George Shultz, a d'ailleurs annoncé hier qu'un rapport qui pourrait être publié la semaine prochaine révélera que Moscou a violé des accords soviéto-américains sur le désarmement. Se refusant à entrer dans les détails du rapport, rédigé à la demande du Congrès par une commission de conseillers du président Reagan, M. Shultz a dit dans une interview à la chaîne NBC que le document énumérait 18 cas de violation des accords.)

La diffusion d'un tel document, estimait-on hier à Washington, risque de nuire sérieusement aux efforts du président qui, en s'entretenant le 28 septembre avec M. Gromyko, entend couper l'herbe sous le pied à ses critiques démocrates qui lui reprochent de n'avoir jamais rencontré un haut responsable du Kremlin et de faire preuve d'irresponsabilité dans ses relations avec l'URSS. Embarrassé, M. Reagan, qui souhaite manifester clairement sa volonté de négocier sérieusement avec Moscou, a indiqué mardi que c'était le Congrès qui avait demandé à la présidence de

préparer ce rapport et qui exigeait aujourd'hui sa diffusion.

Si M. Gromyko cherchait une excuse pour annuler sa rencontre avec le président Reagan, la publication d'un tel document, à quelques jours de l'entretien, lui en donne une, selon un responsable du département d'État cité par la presse. Le département d'État était d'ailleurs opposé à la diffusion de ce rapport avant la visite de M. Gromyko.

Au minimum, cette diffusion va créer un climat assez peu propice à l'établissement au cours de la rencontre d'une atmosphère de meilleure compréhension permettant, comme l'a souhaité M. Reagan, d'aborder la question de la reprise des négociations sur le désarmement nucléaire.

La droite du Parti républicain estime futile de conclure avec les Soviétiques des accords sur le contrôle des armements qu'ils s'empressent selon elle de violer systématiquement.

D'autre part, un infléchissement de la position soviétique à l'égard des États-Unis apparaît invraisemblable, estimait-on hier de sources diplomatiques à Moscou, où l'on relève que la prochaine rencontre de M. Gromyko avec le président Reagan n'a pas encore été annoncée par les médias soviétiques.

Pour plusieurs diplomates occidentaux, l'entretien du chef de la diplomatie soviétique avec le président des États-Unis, le 28 septembre, n'a pas pour but, aux yeux de l'URSS, de faire oublier un an de tension bilatérale extrême.

L'objectif de ce déplacement, surtout en période électorale aux États-Unis, où il risque d'être exploité par le président-candidat, pourrait être de montrer publiquement que malgré sa bonne volonté affichée, l'URSS ne trouve en M. Reagan ce qu'elle déclare depuis un an : le propagateur d'une « croisade anti-communiste » destinée à extirper les racines de « l'Empire du mal ».

**Le pape nous a quitté mais son souvenir nous restera**

**ROLLANDE PARENT**

(PC) — Le séjour de trois jours du pape Jean-Paul II en terre québécoise s'est terminé hier à 9 h précises à Dorval mais les autorités politiques et religieuses estiment que le souvenir de son passage persistera longtemps.

Le premier ministre, M. René Lévesque, assure « qu'on ne l'oubliera pas tout de suite ». C'est ce qu'il a confié au Souverain Pontife après l'avoir remercié de sa visite et lui avoir souhaité bon voyage.

Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, considère que la visite du pape constitue « la plus belle visite que nous ayons eue ».

Il ne craint aucunement que l'enthousiasme déclenché par le pape ne s'avère sans lendemain. « L'avenir de l'Église au Québec est comme le soleil de ce matin. Il fait beau. C'est un grand moment pour tous ceux qui considèrent le pape comme le messager de la paix venu parmi nous ». Le prélat s'est dit particulièrement touché de la « réponse extraordinaire de la population ». Il rappelle fièrement que 1,5 million de personnes se sont massées, mardi, rue Sherbrooke pour voir passer le Saint-Père.

Mgr Grégoire a craint un moment que les participants à la célébration eucharistique ne quittent le parc Jarry quand, en dernière partie de la cérémonie, la pluie a commencé à tomber.

« Ils sont restés malgré la pluie, ce qui montre bien la foi des gens », a-t-il déclaré, manifestement ravi.

Ce comportement a également été

remarqué par le maire de Montréal, M. Jean Drapeau. Il confie s'être dit au début des averse: « On va voir combien il y a de curieux » parmi nous. Les gens sont restés jusqu'au dernier moment parce qu'ils avaient la foi, a expliqué le premier magistrat.

M. Drapeau évalue qu'il s'agit là « des plus grandes journées de l'histoire de Montréal ».

En 1642, la fondation de Montréal (alors Ville-Marie) était un acte de foi tout comme les manifestations qui ont réuni des groupes de tous âges, de toutes conditions, de formation et d'instruction diverses. « C'est la foi qui a inspiré le tout », a-t-il enchaîné.

En aparté, Mgr Grégoire a confié au maire Drapeau que le Souverain Pontife avait été fort touché par sa rencontre avec les jeunes et par tous les problèmes abordés alors.

Quant au coordonnateur de la visite papale à Montréal, Mgr Jean-Claude Turcotte, il se sent prêt à faire profiter les éventuels pays hôtes de l'expérience acquise au cours de tous les mois de préparation de la visite papale.

Des contacts ont déjà été établis avec les organisateurs de la visite papale en Belgique, au début de l'année prochaine. « Ils pourront consulter notre documentation », assure-t-il.

Avant de disparaître dans l'avion des forces armées canadiennes de-

vant le conduire de Dorval à Saint-Jean, Terre-Neuve, le pape Jean-Paul II a abondamment distribué sourires et poignées de main, à droite et à gauche, jusqu'à la dernière seconde.

Devant la quarantaine de journalistes essouffés de le suivre à la trace, Jean-Paul II s'est immobilisé et a dit: « Grand merci. Merci beaucoup ».

Halina Casaubon, du réseau anglais de Radio-Canada, a aussitôt saisi sa main et murmuré, en polonais: « Saint-Père, très Saint-Père ».

Elle a tenté de poursuivre dans sa langue maternelle mais les mots ne venaient pas. « J'ai oublié. Je suis arrivée en très bas âge au Canada », a-t-elle expliqué. Plusieurs minutes plus tard, la journaliste pourtant habituée à rencontrer des personnalités de tous genres tremblait encore d'émotion.

À une cinquantaine de mètres de là, les 200 employés de la société Air Canada et leurs familles qui s'étaient regroupés derrière un cordon ont eu moins de chance. La plupart n'ont rien vu, le soleil les aveuglant et les cordons de policiers de la GRC n'aidaient rien.

Le nettoyage de la piste et des environs n'a pas dû être long à exécuter. Il n'y avait aucune fleur, aucune bannière; tout au plus une vingtaine de drapeaux du Canada, du Québec et du Vatican.

**Mackasey était plus préoccupé par sa dette que par la politique**

MONTREAL (PC) — L'ex-député Bryce Mackasey a déclaré devant le tribunal hier qu'il était bien plus préoccupé par sa dette de \$625,000 que par la politique, en 1981, quand il a demandé conseil à l'homme d'affaires Robert Harrison.

Il se sentait « mal à l'aise » avec une telle dette et c'est parce qu'il considérait Robert Harrison, l'ancien président du Board of Trade de Montréal, comme un « homme intègre et un membre hautement respecté de la confrérie des comptables agréés » qu'il a accepté ses conseils sans poser de questions.

M. Mackasey poursuivait hier son témoignage dans le cadre de l'enquête préliminaire de M. Harrison, notamment accusé de fraude à l'encontre de la Banque de Montréal pour avoir tenté d'aider M. Mackasey à régler sa dette.

On n'a pas revu M. Harrison depuis sa mystérieuse disparition, il y a deux semaines, et l'enquête a repris en son absence devant le juge D'Arcy Asselin, lundi. Le juge Asselin a émis un mandat d'arrêt contre M. Harrison.

M. Mackasey a expliqué que lorsqu'il s'est retrouvé avec \$625,000 de dette envers la Banque de Montréal, sa carrière politique n'en menait pas large. L'ancien ministre libéral était

âgé de 59 ans et avait été relégué aux banquettes arrières à la Chambre des Communes.

Me Joseph Silver, l'avocat de Harrison, a à plusieurs reprises demandé à Mackasey comment celui-ci en était venu à accumuler une dette si importante et à la questionné sans lâcher sur la nature de ses transactions bancaires.

L'avocat de M. Mackasey, Me Raphael Schachter a interrompu les procédures à plusieurs occasions, se plaignant de ce que le témoin était « harcelé » par son collègue.

Me Silver a également interrogé Mackasey au sujet d'un document qu'il a rédigé au moment d'une enquête menée par un comité parlementaire sur les allégations voulant qu'il aurait profité de sa position pour favoriser une usine d'usinage montréalaise avant que celle-ci ne fasse faillite.

Interrogé par les journalistes à sa sortie du tribunal, M. Mackasey a nié une information publiée dans un journal torontois selon laquelle il recevrait déjà un salaire à titre d'ambassadeur au Portugal. Sa nomination n'a pas encore été acceptée par le gouvernement portugais.

L'audience se poursuit aujourd'hui.

**13 septembre**  
par la PC et l'AP

- 1976: les États-Unis opposent leur veto à l'entrée du Vietnam aux Nations-Unies.
- 1971: neuf otages et 28 détenus sont tués à la prison d'Attica (New York) lorsque la police donne l'assaut pour réprimer une mutinerie.
- 1759: bataille des Plaines d'Abraham.
- 1743: Marie-Thérèse d'Autriche-Hongrie signe avec l'Angleterre le traité de Worms pour chasser les Bourbons d'Italie.
- 1536: Charles-Quint abandonne le siège de Marseille après une campagne désastreuse et se replie vers Barcelone.
- 1521: les troupes espagnoles d'Hernando Cortés s'emparent de la capitale aztèque, Tenochtitlan, et assurent leur mainmise sur le Mexique.
- 115 sont nés un 13 septembre: la pianiste allemande Clara Schumann (1819); le général américain John Pershing (1860); le compositeur autrichien Arnold Schönberg (1874).

**LE DEVOIR VOUS OFFRE**  
LA QUALITÉ  
POUR INSÉRER  
UNE ANNONCE SOUS  
LA RUBRIQUE  
CARRIÈRES ET  
PROFESSIONS  
**844-3361**

Alors que la Banque Nationale améliore sa position

## La plus petite des banques montréalaises, la Banque Mercantile s'est mal tirée d'affaires au 3e trimestre

JEAN CHARTIER

La plus petite des banques montréalaises, la Banque mercantile a réalisé la plus mauvaise performance des huit principales banques canadiennes au cours du dernier trimestre. La Banque d'Épargne aussi a vu sa situation se détériorer rapidement mais ce n'est rien à côté de la chute des profits engendrés à la Banque mercantile.

En effet, la Banque mercantile a vu ses profits avant impôt régresser de 94 % par rapport au trimestre précédent. Ils n'atteignent même pas un demi-million de dollars, ce qui permet heureusement une récupération d'impôt et porta le bénéfice après impôt à \$ 1.6 million au troisième trimestre.

Cette chute des profits de la Banque Mercantile est beaucoup plus forte que celle de la Banque d'Épargne. L'institution de la rue Saint-Jacques a diminué de 25 % sa performance au troisième trimestre. Ses profits ont baissé du deuxième au troisième trimestre, de \$ 8,236,000 à \$ 6,273,000.

Cette performance est principalement à rapprocher de la progres-

sion magnifique de la Banque nationale, une progression de 18 % de son revenu net à \$ 31.9 millions au troisième trimestre.

L'avance formidable de la Banque nationale est attribuable à l'écart fort élevé entre le coût des fonds obtenus pas la banque au troisième trimestre et le rendement touché sur ces fonds. Le coût fut pour la BN au troisième trimestre de 8.31 %, soit le deuxième plus bas coût de toutes les banques, rangé tout de suite après celui de la Banque royale à 8.15 %. Le rendement des fonds totaux de la BN atteint 11.29 %, la plaçant au quatrième rang à ce chapitre. Les résultats globaux, c'est la beauté de la chose, procurent un écart de 2.98 % entre les coûts et le rendement, ce qui représente le plus grand écart enregistré par une banque canadienne au troisième trimestre.

Cet écart fort élevé a permis à la BN d'obtenir un rendement sur l'actif de 68 cents par \$ 100, ce qui n'a été dépassé que par la Banque Toronto-Dominion avec ses 78 cents par \$ 100 d'actif. La Banque royale est la troisième banque, loin derrière, en vertu de cette mesure décisive: elle a touché 48 cents nets par \$ 100 d'actif.

La Banque Mercantile, elle, n'a

empoché que 15 cents par \$ 100 d'actif. Le rendement de la Banque nationale a donc été quatre fois meilleur, n'est-ce pas? Au deuxième trimestre, la BN avait un rendement de 63 cents et la Bm de 61 cents par \$ 100 d'actif. Elles étaient nez à nez.

En mai, juin et juillet, le coût des fonds à la mercantile a atteint 10.31 %, ce qui est le plus haut taux de toutes les banques canadiennes. En conséquence, l'écart entre le coût

des fonds et le rendement brut n'a été que de 1.22 %.

Le rendement sur l'actif des actionnaires de la Banque mercantile en a souffert: il n'a atteint que 1.57 au troisième trimestre. Il se situait à 14.76 % au deuxième trimestre. A la BN, au contraire, le rendement a augmenté de 14.29 à 16.32 %. La BN n'a été dépassé que par la Banque Toronto Dominion avec un rendement de 16.51 au troisième trimestre,

une différence de .19 seulement avec la nationale. La Banque royale arrive en troisième lieu, loin derrière la TD et la Bn, avec un rendement de 12.12 %.

Les actions de la mercantile se vendent à la bourse à leur plancher de l'année à \$ 11.25. La valeur aux livres du titre s'établit à \$ 15.81. L'escompte est donc de plus de 25 % par rapport à la valeur aux livres mais le coût de l'action par rapport aux bé-

néfices est de 10, ce qui est le plus haut rapport prix-bénéfice des banques canadiennes. En outre, le dividende de 27 cents ne sera pas couvert par le bénéfice de 7 cents enregistré au troisième trimestre.

La valeur aux livres de la Banque nationale s'établit à \$ 18.54 l'action au 31 juillet dernier. Le titre se négocie à \$ 13 en bourse, une escompte de près de 33 %, par rapport à la valeur aux livres. Le coût de l'action par rapport aux bénéfices n'est que de 4, ce qui est le plus bas rapport prix-bénéfice des actions bancaires canadiennes.

En guise de comparaison, mentionnons que la valeur aux livres de la Banque Toronto-Dominion s'établit à \$ 14.80 tandis que l'action se négocie en bourse à \$ 16.62, ce qui représente, cette fois-ci, non pas une escompte mais une prime de 15 %. La Banque royale se négocie à \$ 27.50 tandis que la valeur aux livres est de \$ 29.97. C'est une escompte de 8 %. Pour la Banque de Montréal, le titre se négocie à \$ 23.25 par rapport à une valeur aux livres de \$ 28.20. C'est une escompte de 20 %. Dans les trois cas, le rapport prix-bénéfice s'établit à 6 approximativement par rapport à 4 pour la Banque.

### Les 8 grandes banques canadiennes

	Rendement sur l'actif		Rendement sur l'actif des actionnaires		Evaluation	
	3e trimestre %	2e trimestre %	3e trimestre %	2e trimestre %	Valeurs aux livres \$	Cours boursier \$
Royale	0.48	0.53	12.12	14.13	29.97	28.00
Commerce	0.41	0.36	9.41	8.85	44.23	25.25
Montréal	0.39	0.45	8.97	10.34	28.20	23.63
Nouvelle-Ecosse	0.44	0.46	11.35	12.61	12.73	11.88
Toronto-Dominion	0.78	0.84	16.51	17.46	14.80	16.50
Nationale	0.68	0.63	16.32	14.29	18.54	12.25
Continental	0.29	0.22	5.61	5.22	15.26	10.25
Mercantile	0.15	0.61	1.57	14.76	15.81	13.50

## LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

### ■ Dome Petroleum exporte

Dome Petroleum Ltd a déposé une requête auprès de l'Office national de l'énergie (ONE) en vue d'exporter près de cent milliards de pieds cubes de gaz naturel dans le nord-ouest des États-Unis au cours d'une période de deux ans commençant le 1er novembre 1984.

Les requêtes ont trait au gaz naturel touchant cinq ententes négociées directement, entre Dome Petroleum Ltd et trois sociétés américaines, en vertu des directives révisées annoncées par l'ONE en juillet 1984.

Le gaz naturel requis par ces ententes proviendra des réserves prouvées dans des champs détenus par Dome et d'autres détenteurs de participation directe en Colombie Britannique, en Alberta et au Yukon. Ces exportations se feront sur une base d'interruption possible et ne requerront aucun nouvel investissement dans les systèmes de transmission.

Dome prévoit inviter d'autres producteurs de gaz à participer à ces ventes jusqu'à un pourcentage de 60 %.

Le titre de la compagnie pétrolière torontoise a perdu trois cents à \$2.87 à la Bourse de Toronto hier.

### ■ Daon Development redevient profitable

Daon Development a réalisé un bénéfice net de \$49.0 millions ou \$0.86 par action ordinaire sur des recettes de \$779.5 millions au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet dernier.

Il s'agit d'un revirement marqué pour la compagnie immobilière torontoise dont on sait les difficultés financières. Celle-ci avait subi en effet une perte de \$53.4 millions ou \$1.54 l'action sur des revenus de \$414.6 millions au cours de la même période de l'année précédente.

Dans son rapport aux actionnaires, le président, M. J.W. Poole, a prédit que le quatrième trimestre devrait résulter en un léger bénéfice, « ce qui fera de 1984, une très bonne année pour Daon ».

La structure financière de l'entreprise s'est quelque peu améliorée depuis un an. L'actif des actionnaires s'est entre autre accru de 200 %, pour atteindre \$152 millions, tandis que les dettes diminuaient de \$671 millions à \$1.19 milliard.

À la Bourse de Toronto hier, Daon a gagné trois cents à \$1.60.

### ■ Argyll Energy acquiert des terrains

Argyll Energy Corp projette d'acquérir certaines concessions pétrolières en Alberta de la part de compagnies fermées en échange de 200,000 de ses actions non-votantes de classe A.

Un accord est intervenu en ce sens, a annoncé la compagnie hier. Les terrains convoités couvrent 81,000 acres et comprennent trois puits pétroliers en production.

La transaction qui devrait être complétée en octobre prochain, demeure sujette à l'approbation des autorités réglementaires.

### ■ En moins que quelques lignes...

Spar Aerospace et Bell Communications Systems, une filiale des Entreprises Bell Canada, sont convenues de coopérer à une étude qui pourrait mener à la fusion de leurs activités de mise en marché des stations satellites terrestres. Spar Aerospace a perdu ¼ à \$22 tandis que les Entreprises Bell Canada reculaient de ½ à \$31%, dans un marché déprimé à Toronto hier.

Massey-Ferguson a obtenu l'accord de ses créanciers aux États-Unis et en Allemagne de l'Ouest pour le rétablissement de \$79.6 millions US de sa dette à long terme. Le titre de la compagnie en difficultés financières a néanmoins perdu dix cents à \$4.00.

Reitman's Canada a réalisé un bénéfice de \$4.8 millions ou \$0.52 l'action au cours des six mois terminés le 31 juillet dernier, soit une baisse par rapport aux \$5.3 millions et \$0.57 l'action affichés un an plus tôt. Le titre a perdu ¾ à \$15%.

## Le Canada produira bientôt davantage de pétrole qu'il n'en consomme lui-même

CALGARY (PC) — Les besoins du Canada en énergie diminuent comparativement à la demande lors de la période d'essor économique des années 60 et 70, selon un rapport de l'Office national de l'énergie.

La prévision de l'ONE établie en 1984 relative à l'offre et la demande d'énergie jusqu'en l'an 2005, indique que le Canada utilisera moins de pétrole et aura besoin de moins d'électricité que ce qui avait été projeté dans le passé.

La consommation globale d'énergie au Canada devrait augmenter de 1.6 pour cent environ par an au cours des 20 prochaines années, ce qui constitue une baisse notable par rapport au taux de croissance annuel de cinq pc environ durant les années 60 et 70.

Le rythme plus lent de la croissance sera probablement imputable à une meilleure utilisation de l'énergie et à une croissance économique plus faible, comparativement aux deux dernières décennies.

Le rapport de l'ONE note que le Canada produira plus de pétrole qu'il n'en consomme mais un important volume sera constitué de brut lourd, qui ne peut être raffiné ici. En raison d'une baisse de la production de pétrole classique dans l'Ouest canadien, on prévoit que notre pays devra importer quotidiennement 207,000 barils de brut léger raffiné pour combler la demande.

Les exportations de brut lourd excédentaire se poursuivront tout au long de la période prévue, ce qui compensera les importations de brut léger destiné aux raffineries de l'est du pays.

Les besoins en gaz naturel augmenteront de 2.8 pc par an, et la demande d'électricité devrait croître de trois pc par an durant les 20 prochaines années.

Toutefois, la demande de pétrole tombera à environ 1.3 million de barils par jour (b-j) vers 1990, comparativement à 1.5 million b-j au niveau de 1983, et ne reviendra au niveau de l'an dernier qu'en 2005.

### Les réserves de brut

Toujours d'après le document de l'ONE, l'Ouest possède des réserves de brut en place évaluées à 4.5 milliards de barils environ, à l'exclusion



Selon un rapport de l'Office nationale de l'énergie, la production canadienne de pétrole excédera bientôt sa consommation.

des sables pétroliers et des gisements de pétrole lourd non exploités, ce qui correspond à 10 fois environ la production annuelle de nos jours.

Des méthodes de récupération perfectionnées utilisées dans les anciens gisements et de nouvelles découvertes, ajouteront quelque 4.3 milliards de barils au total, vers l'an 2005.

La production de brut lourd devrait tomber à 1.2 million b-j en 1990, contre 1.5 million à la fin de l'an dernier, et remonter à 1.4 million b-j en 2005.

Les ressources canadiennes en gaz naturel établies équivalent 30 fois environ la production annuelle actuelle, et les réserves supplémentaires projetées ajouteront encore 60 pc de gaz d'ici l'an 2005.

L'excédent devrait diminuer du-

rant les années 80, en raison de l'expansion des marchés engorgés actuellement aux États-Unis et de la demande intérieure accrue.

L'Ouest canadien sera en mesure de répondre à la demande de gaz projetée jusqu'au tournant du siècle et, d'ici là, les approvisionnements en provenance des régions périphériques devraient arriver sur le marché.

### L'électricité

Les projections faites dans le rapport supposent aussi que l'augmentation de la capacité de production d'électricité au-delà de ce qui est déjà livré, ne sera pas nécessaire durant un certain temps. Dans les années 90, le rythme d'expansion sera probablement bien inférieur à celui que nous avons connu dans les années 70.

Le document souligne qu'il existe une forte capacité excédentaire dans certaines provinces, notamment au Québec et en Ontario, suffisamment pour soutenir d'importantes exportations de courant aux États-Unis.

Le Canada disposera également d'énormes quantités de liquides tirés du gaz naturel, ce qui permettra d'en exporter de grands volumes. La production de houille s'accroîtra pour combler les besoins des centrales électriques en Alberta et en Saskatchewan, de même que pour l'exportation.

Les énergies d'appoint, entre autres le solaire et les déchets de bois, augmenteront sensiblement mais leur part d'utilisation de l'énergie totale restera faible, soit moins de huit pour cent.

On veut rouvrir le Mont-Tremblant l'hiver prochain

## Chevrette parle d'exproprier la partie privée

ROBERT LEFEBVRE  
de la Presse canadienne

QUÉBEC (PC) Le gouvernement du Québec pourrait aller jusqu'à exproprier une partie du Mont-Tremblant pour assurer la réouverture rapide de ce centre récréatif et touristique, a indiqué hier soir le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrette.

Au terme d'une longue réunion du conseil des ministres où l'on a discuté de ce dossier, M. Chevrette n'avait pas en main la solution qu'il espérait pouvoir présenter à ce moment, mais il avait obtenu de ses collègues la « volonté politique » de tout mettre en oeuvre pour que le Mont-Tremblant soit opérationnel pour la prochaine saison de ski.

Il a plutôt annoncé la création d'un comité ministériel qui aura à se pencher sur quatre ou cinq hypothèses de règlement d'ici à demain soir.

Outre M. Chevrette, siègeront à ce comité les ministres Jacques Parizeau (Finances), Jacques Léonard (Transports), Rodrigue Biron (Tourisme Industrie et Commerce), et Michel Clair, président du Conseil du trésor.

M. Chevrette a énuméré certaines des hypothèses qui sont présentement sur la table: expropriation partielle, expropriation totale, garantie de prêt, adoucissement du bail.

Selon lui, trois de ces hypothèses assureraient une réouverture rapide et constitueraient une solution définitive. Soit qu'il y ait entente avec la banque ou avec le groupe Promodev, ou soit que le gouvernement agisse seul.

« Si le Mont-Tremblant ne devait pas ouvrir cet hiver, a-t-il déclaré sur un ton solennel, ce sera parce que tous nos moyens auront été contrés par la cour. Parce qu'on a des moyens et on va essayer de les prendre ».

Le problème légal réside essentiellement dans le fait que certains terrains appartiennent à une entreprise privée qui n'est pas sous bail, soit Mont-Tremblant Inc.

Et pour compliquer encore davantage le dossier, a-t-il rappelé, il y a un fiduciaire dans le décor, une injonction pendante devant les tribunaux jusqu'au 11 octobre et une ordonnance de la cour pour non-faillite jusqu'au 30 octobre. « On est obligé de patager dans ce contexte légal-là ».

Juste avant de rencontrer ses collègues du cabinet, en début d'après-midi, M. Chevrette avait indiqué qu'il avait perdu beaucoup de son optimisme dans les discussions qu'il mène depuis quelques semaines avec les autorités de la Banque commerciale du Canada et la direction du groupe Promodev.

Lors des derniers entretiens qu'il a eus mardi soir et hier matin, il a constaté que l'affaire se compliquait sérieusement sur des points d'ordre ju-

ridique.

« Ça commence à me fatiguer passablement », a-t-il laissé tomber.

M. Chevrette a qualifié de « stupide » la façon dont a été aménagé ce complexe sportif et touristique. Ainsi, la moitié du versant sud appartient à une entreprise privée et l'autre moitié appartient au gouvernement. Les installations des remontées ne reposent sur le terrain privé. Le stationnement est également sur terrain privé.

Expliquant que ces complications juridiques auraient pour effet d'entraîner de nouveaux délais dans les préparatifs de la prochaine saison de ski, M. Chevrette a dit qu'il se devait de prendre une décision « douloureuse ».

Selon lui, il importe maintenant de faire vite et d'ouvrir la montagne pour que le personnel puisse désaffecter et réparer la montagne aux endroits qui ont subi l'érosion.

## La Banque du Canada réduit très légèrement son taux d'escompte

OTTAWA (PC) — Le taux d'escompte de la Banque du Canada est resté virtuellement inchangé mercredi, glissant de 12.39 à 12.38 pour cent.

Il est déterminé à un quart de point plus haut que le rendement moyen des bons du trésor à trois mois, émis tous les jeudis. Cette semaine, l'adjudication des bons a eu lieu un jour plus tôt que de coutume, en raison de la visite du pape.

Le taux directeur est demeuré assez stable ces derniers temps, montant d'un point il y a huit jours et baissant d'autant la semaine précédente.

La bonne tenue de notre dollar face au roi dollar américain qui a malmené d'autres monnaies, a permis à la Banque du Canada de

maintenir les taux stables. Hier midi, notre devise se traitait à 76.11 cents US.

De l'avis des cambistes, la banque centrale souhaite que le calme qui règne sur le marché du crédit se maintienne jusqu'à la prestation de serment du nouveau cabinet conservateur de M. Mulroney, lundi.

Quant aux banquiers, ils estiment que la baisse des taux hypothécaires intervenue cette semaine vient d'une faiblesse de la demande de prêts. Ils ajoutent que la concurrence que se font les établissements financiers pour se tailler une part du marché chancelant, ne change en rien la perspective concernant les taux d'intérêt. Celle-ci reste embrouillée.

# LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le FMI est plus optimiste pour 1984

## La croissance économique du tiers monde a été décevante en 1983

WASHINGTON (AFP) — 1983 a été une année « décevante » en ce qui concerne la croissance économique des pays du tiers monde, mais un « certain nombre de tendances sont apparues qui devraient avoir sur celle-ci un impact favorable en 1984 et au-delà », estime le Fonds monétaire international dans son rapport publié mercredi.

Ces tendances, précise-t-il, sont essentiellement : la fin de la récession dans les pays industrialisés, la baisse des prix du pétrole et un « certain redressement » des prix des matières premières.

La question de savoir si les pays du tiers monde pourront en profiter pour leur croissance dépendra toutefois, avertit le FMI, « de la mesure où ces tendances vers un environnement plus favorable seront maintenues ».

Cela dépendra « principalement » de la détermination des pays en développement à adopter des politiques « adéquates » et de la mesure où les pays industrialisés ouvriront leurs marchés et où « les flux de capitaux, publics et privés, seront restaurés et élargis ».

Le rapport note au passage que la lutte contre l'inflation a été « plus heureuse » dans les pays en développement d'Asie que dans les pays d'Amérique latine gênés par des « arrangements extensifs d'indexation ». Il se félicite d'autre part de ce que « de nombreux pays » se sont efforcés de faire preuve d'une « manière plus déterminée » de « modération fiscale » mais reconnaît en même temps que ces efforts ont rencontré des « limitations sociales et politiques ».

En ce qui concerne la « forte amélioration » de la balance des comptes courants du tiers monde, le FMI souligne que son déficit extérieur est tombé à son plus bas niveau depuis dix ans (environ \$56 milliards, grâce notamment à une compression générale des importations).

Le déficit des 25 pays les plus endettés (y compris 4 grands exportateurs de pétrole) a été notamment ramené de \$80 milliards en 1981 à \$40 milliards en 1983 cependant que celui des pays à bas revenus est tombé de 15,5 à 13 milliards.

Le degré de compression des importations a varié « considérable-

ment » d'un pays à l'autre. C'est ainsi que l'Amérique latine — et notamment le Mexique, le Brésil et l'Argentine — qui avaient tardé à prendre les mesures d'ajustement nécessaires, a dû enregistrer un recul particulièrement « fort » de ses importations. Celles-ci ont chuté d'un cinquième de 1982 à 1983 cependant que l'afflux net de capitaux étrangers vers cette partie du monde se réduisait de 50 pc par an pour n'atteindre que 10 milliards en 1983 contre 42 en 1981.

La situation des pays africains a par contre été rendue « plus difficile » principalement par la sécheresse et une détérioration de 15 pc de leurs « terms of trade » de 1980 à 1983.

Pour le FMI, la récente augmentation des taux d'intérêt, si elle persistait, serait de nature à provoquer un « nouveau round » généralisé de réduction des importations ce qui mettrait « sérieusement en danger » les efforts de développement du tiers monde ainsi que la croissance du commerce mondial.

Le rapport révèle d'autre part qu'une partie importante (\$23 mil-

liards) de la dette à court terme des pays en développement a été consolidée l'an dernier, notamment dans le cadre d'accords de rééchelonnement. Ces derniers, ajoute-t-il, ont déjà permis de réduire de 8 milliards en 1982 et de 19 milliards en 1983 le service de la dette des pays du tiers monde.

D'une manière plus générale, précise-t-il, le fardeau du service de cette dette a diminué à nouveau quelque peu l'an dernier, le ratio global de ce service étant tombé à 21,6 pc contre 24,5 pc l'année précédente.

Ces pays, principalement ceux d'Amérique latine — ont obtenu par ailleurs l'an dernier 15 milliards de crédits nouveaux ce qui n'en représente pas moins un « ralentissement considérable » par rapport à la situation d'il y a quelques années.

Le rapport souligne enfin que, malgré une utilisation nette accrue des crédits du FMI (10,3 milliards en 1983 contre 6,4 en 1982), les arriérés des pays en développement se sont encore accrus atteignant \$27 milliards en 1983 contre 23 en 1982 et 7 en 1981.

## Le problème des futurs prêts au tiers monde est plus sérieux que celui de leur dette

MIVILLE TREMBLAY

MONTREAL (PC) — La menace la plus pressante à l'égard du système bancaire international n'est pas le risque que représente la dette des pays en voie de développement, estime M. Robert Utting, vice-président de la Banque Royale.

S'adressant hier aux membres de la Société des analystes financiers de Montréal, M. Utting a relevé d'autres problèmes qu'il juge plus aigus, tels l'obtention des nouveaux fonds dont ces pays vont avoir besoin, le retour de la rentabilité des banques par une attention plus grande au contrôle des coûts et une réévaluation de la pratique de gros prêts internationaux à très faible marge de profit.

Selon le spécialiste des questions bancaires internationales, « le pire est passé, même si d'autres obstacles sont à prévoir. Les taux d'intérêt ont été remarquablement stables au cours de la dernière année, si l'on fait exception du dernier sursaut. Leur baisse aiderait tout le monde, mais ne surviendra que lorsque la volonté politique deviendra apparente, ce qui se produira quand les politiciens auront reçu un message clair des électeurs. » Ce qui n'est pas encore le cas, estime-t-il.

M. Utting n'est pas inquiet quant au refinancement de la dette des pays du tiers monde, processus qu'il juge bien enclenché. « On ne saurait trop souligner l'interdépendance des acteurs impliqués et il faut se féliciter de la discipline observée jusqu'à maintenant. »

« Mais que fera-t-on des nouveaux besoins de financement, d'autant plus qu'il y a fuite des prêteurs vers les prêts de qualité? »

Le conférencier a jugé sévèrement la pratique qui s'est développée ces dernières années relativement à la formation de syndicats bancaires internationaux qui prêtent d'importantes sommes à des taux qui ne laissent qu'une très faible marge de profit. « On ne peut plus prêter au Libor plus 3-8. »

Le Libor (London Interbank Offered Rate) est le taux auquel les banques se prêtent les unes aux autres sur le marché international.

« Nous devons continuer à effectuer un certain nombre de ces transactions, mais il ne faut pas se laisser hypnotiser par les frais de gestion » que les banques chargent.

M. Utting croit que les banques devront contrôler leurs coûts comme le font les compagnies manufacturières. Il faudra selon lui pratiquer des taux mieux alignés avec l'importance du risque impliqué.

Répondant aux critiques largement répandues dans plusieurs pays à l'effet que les banques ont besoin d'un encadrement réglementaire plus sévère quant à leurs réserves, au dévoilement et à la nature du portefeuille de leurs prêts, il a déclaré que « la capacité de générer des revenus est la première ligne de défense contre les pertes dues au défaut de paiement. »

« La capitalisation, le passif ou l'actif des banques ne sont pas si importants. Ce qui compte, c'est la confiance du public dans notre capacité de faire face aux problèmes. »

M. Utting reconnaît que l'industrie bancaire a perdu sa belle stabilité d'antan et que les diverses institutions se retrouvent dans des contextes qui vont de la forte croissance à la lutte pour la survie.

## La dette mexicaine : un accord exemplaire

# Les banques ont accepté d'allonger l'échelonnement contre des concessions

FRANÇOIS RENARD

(Le Monde)

Un accord de principe, d'une très grande importance pour les milieux financiers internationaux, les prêteurs et les débiteurs, essentiellement ceux des pays en voie de développement, a été conclu à la veille du week-end, à New York, entre le gouvernement mexicain et les représentants des banques créancières sur le rééchelonnement de la dette publique du Mexique.

Le ministre des Finances de ce pays, M. Jesus Silva Herzog, a annoncé que, aux termes de cet accord, le remboursement en capital de \$ 48,5 milliards, sur une dette publique totale de \$ 66 milliards, serait étalé sur 14 ans à partir du 1er janvier 1985. Suivant M. William Rhodes, porte-parole des banques créancières, le remboursement de \$ 20,1 milliards d'emprunts venant à échéance, originellement, entre le 1er janvier 1985 et le 31 décembre 1990 sera étalé sur 14 ans à partir de 1985, avec une année de grâce.

Ensuite, sur les \$ 23,6 milliards d'emprunts venant à échéance entre août 1982 et décembre 1984, et qui avaient déjà fait l'objet d'un accord de rééchelonnement en décembre 1982, avec report des échéances en 1987, \$ 5,9 milliards seront remboursés en 12 ans à partir de 1987, et, le reste, soit \$ 17,1 milliards, sera remboursé en 11 ans à partir de 1988.

Enfin, les taux d'intérêt applicables à ces emprunts seront réduits, passant de 2,25 % au-dessus du Libor (taux interbancaire à six mois à Londres) à 1,5 %, et c'est ce Libor qui sera retenu comme taux de référence de préférence au taux de base des banques américaines, historiquement plus élevé.

Comme gage de bonne volonté, le Mexique remboursera cette année, par anticipation, \$ 1 milliard au minimum sur l'emprunt de \$ 5 milliards que les banques internationales lui ont consenti en mars 1983 et fera, en outre, « tous ses efforts » pour porter ce remboursement à \$ 1,5 milliard.

Cet accord, qui intervient après plusieurs mois de

négociations amorcées au printemps dernier, et dont les grandes lignes commencent à être connues il y a trois semaines (*Le Monde* du 20 août 1984), va permettre au Mexique de ne rembourser que \$ 250 millions en 1985 au lieu de \$ 10 milliards et que \$ 3 milliards d'ici à 1988. Surtout, ce pays économisera plus de \$ 5 milliards sur les intérêts versés, \$ 1 milliard pour les deux prochaines années, et \$ 350 millions par an ultérieurement. Il permettra enfin au Mexique de ramener sa dette extérieure publique de 39 % de son produit intérieur brut à 24 % d'ici à 1990.

Selon M. Rhodes, il constitue « la plus importante opération de rééchelonnement des prêts commerciaux jamais effectuée ». Conclu avec les 13 principales banques créancières, dont la Société générale pour la France, il doit ensuite être ratifié par les 550 autres banques qui ont accordé des crédits au Mexique.

Trois dispositions particulières méritent de retenir l'attention. Tout d'abord, le rééchelonnement obtenu prend en compte une procédure mise au point avec le Fonds monétaire international pour tenir les banques créditrices informées « de la politique du Mexique et de ses performances économiques », une clause permettant à ces banques de suspendre le rééchelonnement si elles pensent que ce pays se dirige à nouveau vers une politique désastreuse.

Ensuite, deux innovations de taille apparaissent. En premier lieu, les banques non américaines, qui ont accordé 46 % environ des prêts rééchelonnés, pourront convertir en une autre monnaie, de préférence la leur, une partie de leurs prêts (50 % environ), ce qui les mettra à même d'obtenir, le cas échéant, des conditions de refinancement plus avantageuses (que l'on pense aux banques ouest-allemandes notamment, qui peuvent emprunter à 5 % ou 6 % sur le marché de la RFA au lieu de 12 % sur l'eurodollar). En second lieu, les banques auront la possibilité de lier leurs crédits nouvellement accordés au financement d'exportations en provenance de leur propre pays, cette disposition ayant été ré-

clamée, surtout par les banques françaises.

Ces dispositions, en particulier celle relative au contrôle du Fonds monétaire, et aussi à ce lien éventuel entre crédits et contrats d'exportation, représentent les concessions que le Mexique a dû consentir pour signer l'accord. Par ailleurs, un rééchelonnement, si long soit-il, ne supprime pas la charge du remboursement, il l'étale dans le temps, et de ce point de vue, constitue un boulet pour les futurs gouvernements du Mexique.

Il faut bien convenir, toutefois, que les concessions consenties par les créanciers sont de taille, mais il fallait éviter le pire et, à ce titre, l'accord signé à la veille du week-end revêt une très grande importance.

C'est d'abord le premier signé par un des principaux pays débiteurs d'Amérique latine, ce qui ruine les espoirs de certains de ces pays de constituer un front commun des endettés, une sorte d'OPEP des débiteurs.

Ensuite, il marque une étape décisive dans le plan de sauvetage qui a dû être élaboré pour éviter une banqueroute générale des pays endettés et, le cas échéant, la faillite des grandes banques mondiales. Fait significatif, ce plan a été mis à l'étude dès le 15 août 1982, date à laquelle le Mexique fit connaître qu'il risquait de ne plus honorer ses échéances internationales.

Dans cette affaire, tout le monde y a mis du sien : le Mexique, en se pliant à une austerité qui risque de lui coûter très cher socialement; et les banques, prêtes à tout pour éviter de voir leurs créances réduites à zéro; les gouvernements, notamment celui des États-Unis, qui a fait pression sur ses banques pour désamorcer la bombe latino-américaine; et, enfin, le Fonds monétaire international, qui a joué les bons offices et le maître d'école, quitte à passer pour l'« ogre » aux yeux des populations des pays débiteurs.

L'accord avec le Mexique constitue un précédent d'une immense importance, et il ouvre la voie à tous les autres.

## Hausse des ventes de céréales à l'URSS Les producteurs américains sont heureux de la décision de Reagan

### CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES

Fondée en 1892  
Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce  
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5  
Tel. : (514)934-0272, Téléc. 05-268656, Cable: MARION

### TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?

SCRIBEC  
45 rue Jarry est — 387-2486

CLINIQUE MÉDICALE DE MONTRÉAL

MICHELLE JOANNETTE  
ACUPUNCTURE  
8415 ST-DENIS, SUITE 303  
MONTRÉAL, P.Q.  
H2P 2H1 TEL.: (514) 382-6550

Samson Bélaïr  
Comptables agréés  
Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse 442-148 (871-1515)  
Laval Bureau 510 2 Place Laval 478-596 (666-8910)  
Longueuil Bureau 200 125, Boul. Ste-Foy 441-197 (670-4270)  
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada  
75  
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

WASHINGTON (AFP) — La décision du président Reagan de porter de 12 à 22 millions de tonnes le plafond des achats soviétiques de céréales américaines pour la campagne 1984-85 a été bien accueillie dans les milieux spécialisés aux États-Unis, qui s'attendaient à une telle annonce, surtout à l'approche des élections présidentielles.

Le caractère politique de cette décision était souligné par la présence à la Maison blanche, à cette occasion, des sénateurs républicains Roger Jepsen, de l'Iowa, et Charles Percy, de l'Illinois, qui se représenteront le 6 novembre prochain - en même temps que le président Reagan lui-même - devant les électeurs de ces deux États agricoles.

M. Reagan en a profité pour rappeler aux producteurs de blé, de maïs et de soja, dont le quart des revenus provient des exportations, qu'il avait mis fin, en signant un accord quinquennal avec le Kremlin, à l'embargo sur les céréales décrété en 1980 par l'administration démocrate Carter-Mondale à la suite de l'invasion de l'Afghanistan par l'armée rouge.

Pour recevoir  
**LE DEVOIR**  
à domicile  
composez sans frais  
l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891  
À Québec: 687-2022

Extérieur:  
Code régional:  
(514): 1-800-361-6059  
(819): 1-800-361-5699  
(418): 1-800-463-4748  
(613): 1-800-361-5699

# Agir, c'est fondamental



Le docteur Yves Lamontagne  
M.D., F.R.C.P. (C), F.A.P.A.  
Président-fondateur, Fondation pour la recherche sur les maladies mentales.

Contribuez à la recherche et à l'information sur les maladies mentales. Appuyez la campagne de financement de la Fondation pour la recherche sur les maladies mentales de la façon qui vous convient soit par provision de chèques post-datés soit par chèque unique soit par cartes de crédit en un ou plusieurs versements.

Don suggéré: 50 \$

S.V.P. remplir, détacher suivant le pointillé et retourner avec votre don.

Les chèques doivent être faits à l'ordre de la Fondation pour la recherche sur les maladies mentales.

ci-joint (nombre de chèques) (montant) \$

ci-joint un chèque au montant de \$

Renseignements concernant les cartes de crédit:

(montant) \$ X (nombre de versements mensuels)

(montant) \$ en un versement unique

No de la carte

Date d'expiration

Signature du détenteur de la carte

Nom du donateur

Adresse

Ville Code postal

Téléphone:

Les dons versés à la Fondation pour la recherche sur les maladies mentales sont admissibles pour fins d'impt (0584748-11-08). Vous recevrez un reçu officiel.

Fondation pour la recherche sur les maladies mentales

7401 Hochelaga  
Montréal, Québec  
H1N 3M5  
Tel. (514) 253-8200

# LE DEVOIR ECONOMIQUE

## La Chambre de commerce de Montréal s'activera autour des investisseurs de l'extérieur de la région métropolitaine

CLAUDE TURCOTTE

La Chambre de commerce de Montréal, dirigée par un nouveau président, M. Phil O'Brien, entend surtout faire valoir au cours de la prochaine année auprès des hommes d'affaires extérieurs les avantages d'investir à Montréal. Elle veut aussi venir en aide aux jeunes chômeurs, qui souvent ne savent pas très bien comment trouver et garder un emploi. La Chambre se penchera également sur le rôle des femmes dans la société.

C'est ce que le nouveau président, qui est un Montréalais de naissance et qui fait carrière dans l'immobilier, a lui-même indiqué hier à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Chambre, en indiquant les préoccupations générales qui seront les siennes au cours de son mandat, qui fait suite à celui de M. Pierre Goyette.

Toutefois, la Chambre n'oublie pas ses priorités immédiates, dont l'avenir de Pétromont et de la pétrochimie à Montréal. Elle a déjà envoyé un télégramme au premier ministre désigné, M. Brian Mulroney, pour lui demander une réunion, exactement comme elle en a demandé une, sans succès, à M. John Turner. La direction de la Chambre voudrait discuter de Pétromont et de certains autres dossiers avec M. Mulroney, lorsque son installation sera complétée et qu'il aura un peu de temps de disponible.

D'une manière plus générale, M. O'Brien veut mettre l'accent au cours de la prochaine année sur la participation d'un noyau de 300 à 400 membres dans une vingtaine de comités à la Chambre et au Copem. Le comité des projets spéciaux, présidé par M. Pierre Macdonald portera une attention spéciale à l'aérospatiale, l'énergie et la haute technologie.

M. O'Brien attache une très grande importance aux démarches à faire pour attirer des investisseurs à Montréal, leur faire connaître les avantages de Montréal. Il ira même à Toronto pour soutenir cette thèse et pour expliquer aux Torontois qu'il est aussi de leur intérêt de dire de bonnes choses à propos de Montréal aux hommes d'affaires extérieurs qui les visitent.



La Chambre de commerce de Montréal entreprend une nouvelle année d'activités à la suite de son assemblée annuelle tenue hier. Dans l'ordre habituel, le nouveau président, M. Phil O'Brien; le président sortant, M. Pierre Goyette et le vice-président exécutif, M. André Vallerand. (Photo Jacques Grenier)

Il a également l'intention de faire une tournée des dix plus grandes villes américaines dans des champs d'activités particulières, aéronautique, technologie, etc... pour les convaincre d'investir à Montréal. Les succès remportés dans les dossiers de Paramax, du Centre de biotechnologie et du Centre de recherche sur le ciment constituent des exemples à suivre.

M. O'Brien, qui se présente comme un homme « totalement bilingue et biculturel », a mentionné aux quelque 800 membres qui assistaient à l'assemblée annuelle hier que « graduellement et sans geste d'éclat, nous avons réglé la majeure partie des problèmes linguistiques découlant de l'application de la charte de la langue française et que

Montréal peut se targuer d'être une ville bi-culturelle maintenant. Le dossier de la fiscalité devrait être réglé sous peu ».

En plus des démarches faites à l'extérieur, la Chambre effectuera la mise en place des programmes du Centre de commerce mondial de Montréal. Plusieurs autres activités déjà connues se poursuivront, dont celui de la maison de la fierté, dans le cadre du Salon national de l'habitation. Un comité prépare déjà les célébrations du centenaire de la Chambre, qui sera souligné tout au long de l'année 1986.

Parmi les nouveautés, il y a certainement cette initiative de venir en aide aux jeunes en chômage, qui ne savent pas souvent où aller et com-

ment procéder pour trouver un emploi. Il arrive aussi, selon M. O'Brien, qu'ils ne savent pas comment faire pour conserver un emploi, comme par exemple qu'il faut arriver à l'heure, etc... Cette démarche sera faite en coopération avec le YMCA et certains services fédéraux. M. O'Brien a indiqué que même dans une communauté comme Westmount, 25 % des jeunes sans formation académique avancée sont chômeurs.

Le nouveau président de la Chambre a parlé aussi de certaines réflexions à faire et initiatives à prendre concernant le rôle des femmes dans la société, en signalant que la Chambre s'est bien comportée en ce domaine, puisque trois de ses quatre cadres sont des femmes.

## Le GATT lance un appel contre le protectionnisme

GENEVE (AFP) — Les échanges commerciaux internationaux doivent respecter le principe de la non-discrimination, si l'on veut établir un système caractérisé par la régularité, le bon ordre et la prévisibilité, avertit le GATT dans son étude 1984 sur le commerce international, dont le premier chapitre a été publié mercredi à Genève.

Selon l'étude du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), la non-discrimination, à savoir le principe de la nation la plus favorisée (NPF), est la condition sine qua non, nécessaire et suffisante pour la formation d'un tel système.

Pour le GATT, l'engagement du respect du principe NPF propage la sécurité et construit un système multilatéral à partir d'éléments qui sont essentiellement le résultat de négociations bilatérales.

Sur le plan international, le principe NPF constitue également le seul moyen de réaliser l'idéal de l'égalité souveraine des nations et de garantir l'accès des nouveaux venus aux marchés internationaux.

Le GATT rappelle encore que l'érosion de la discipline en matière de politique commerciale et la prolifération de litiges qui en résulte ont conduit à des propositions de nouvelles négociations commerciales.

Ces propositions doivent également tenir compte du principe NPF, estime le GATT.

D'autre part, le rapport constate que le climat des affaires est marqué par l'incertitude en dépit de la reprise économique, amorcée il y a 18 mois. De nombreux facteurs expliquent cette incertitude, selon le GATT: La question de l'endettement international, l'évolution des politiques monétaires et fiscales, les taux de change, et surtout l'impossibilité de plus en plus grande de prévoir la politique commerciale.

Le GATT relève que plusieurs gouvernements européens ont pris des mesures pour améliorer la souplesse de leurs structures économiques, condition essentielle pour stimuler l'investissement. Ces efforts, note le GATT, se heurtent à une inertie naturelle car il faut du temps pour traduire en politique des perceptions nouvelles.

La politique commerciale internationale n'a pas encore créé la stabilité nécessaire pour renforcer la confiance des investisseurs, dé-

plore le GATT qui ajoute qu'en Europe et en Amérique du nord, l'accès au marché est devenu plus difficile ou plus incertain dans des secteurs comme l'agriculture, l'électronique, l'automobile, le textile, le cuivre et l'acier.

Un effort résolu des pays industrialisés pour faire reculer les forces du protectionnisme pourrait soutenir et prolonger la reprise, sur le plan intérieur et international. C'est pourquoi le GATT demande aux parties contractantes de l'accord général (90 pays), et en particulier aux grands pays commerçants de faire connaître leur volonté de revenir au système non-discriminatoire que définit l'accord général.

Une telle action, souligne le GATT, renforcerait immédiatement la confiance dans le système financier international et par là atténuerait l'incertitude actuelle.

En conférence de presse, le directeur général du GATT, M. Arthur Dunkel, a expliqué que la reprise économique américaine, amorcée il y a 18 mois, n'a pas fait ressentir, comme escompté, ses effets en Europe, qui n'est pas encore sortie de la crise.

Trois raisons expliquent cette situation, caractérisée par l'absence de création de nouveaux emplois, a précisé M. Dunkel en présentant le 1er chapitre du rapport de l'étude 84 du GATT sur le commerce international: la rigidité des structures économiques, le climat d'incertitude dans le monde des affaires, et le recours de plus en plus fréquent en matière commerciale à des pratiques discriminatoires.

« Il faut absolument rétablir un système commercial basé sur le multilatéralisme, a déclaré M. Dunkel. Bien que plusieurs gouvernements européens aient pris conscience de la nécessité de réformer leurs structures économiques, le résultat ne s'est pas encore fait sentir », a ajouté M. Dunkel.

Le directeur général du GATT a également lancé un appel aux parties contractantes de l'accord général (90 pays) en faveur d'une politique commerciale plus intégrée. « Il faut savoir, a-t-il dit, que toute mesure de protection en faveur d'un secteur économique détermine d'autres effets néfastes pour d'autres secteurs, car une taxe sur l'importation est en fait une taxe à l'exportation ».

## Le « rendement » des contributions du Canada à l'étranger est très inférieur à celui des autres pays industrialisés

CLAUDE TURCOTTE

Selon le président de la Commission pour l'expansion du commerce extérieur, M. Roger E. Hatch, la valeur des contrats obtenus à l'étranger par les firmes canadiennes est beaucoup plus basse que le degré de contribution du Canada à des institutions internationales, telles que la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement.

Conférencier invité au 3e Salon annuel du commerce international de Montréal, organisé par le Bureau de commerce de Montréal, M. Hatch a soutenu que les retombées au Canada des contributions à des institutions financières internationales est en moyenne de 66 cents par dollar, alors que la plupart des pays concurrents, l'Europe et le Japon, atteignent des re-

tours qui varient entre \$2,04 et \$3,46.

Les causes de cette performance relative-pauvre de la part des compagnies canadiennes font présentement l'objet d'une enquête, afin d'établir si des changements aux méthodes de contribution et au personnel en relation avec ces institutions internationales pourraient apporter des améliorations.

Ce n'est pas là la seule préoccupation de la Commission pour l'expansion du commerce extérieur, formée il y a trois ans par le gouvernement fédéral et à laquelle participent des représentants du secteur privé. La Commission s'est penchée en particulier sur les régimes de taxes. A cet égard, une étude préliminaire a démontré amplement que le système de taxe dans plusieurs des principaux pays industriels tend à être

plus favorable en faveur des exportateurs, mais une étude plus poussée a établi un manque d'informations détaillées pour faire des comparaisons justes. C'est pourquoi la Commission a recommandé au ministère des Finances de se faire le promoteur d'une étude poussée, qui est en cours depuis septembre dernier, sous la gouverne de la Conférence Board et du Centre de recherche en affaires internationales.

L'examen que l'on devrait prendre 18 mois à compléter porte sur le domaine industriel et plus spécifiquement sur cinq secteurs; on a donné la priorité au secteur chimique et à la polyéthylène, qui a été retenue comme premier échantillon pour les fins de l'étude. Les quatre autres secteurs sont les produits forestiers, l'acier, la machinerie et les télécommunications.

Le sens de toute cette démarche, selon M. Hatch, est de trouver les façons d'augmenter l'aide et en même temps de hausser les exporta-

tions et créer ainsi plus d'emplois au Canada. D'une certaine manière, le Canada est l'un des rares pays développés à ne pas avoir accès à un vaste marché libre. Les Américains ont au départ un marché de 200 millions de consommateurs; il en est de même pour les pays qui font partie de la communauté économique européenne. Le Japon a une population de 100 millions et le Canada n'a qu'un marché domestique de 24 millions de personnes parsemées sur plus de 4,000 milles.

Cette situation sera cependant en bonne partie corrigée à partir de 1987, alors que 95 % des exportations industrielles canadiennes aux Etats-Unis seront soumises à des tarifs de 5 % ou moins et que 80 % seront entièrement libres de droits.

Malgré ses diverses contraintes actuelles, le

Canada, dont le tiers du revenu moyen provient des exportations, s'est bien défendu pendant la période de récession en 1982, en parvenant à hausser ses exportations de moins de 1 %. En 1983, l'augmentation canadienne fut de 7,6 %, comparativement à une croissance mondiale des exportations de 2 %.

Ces exportations en 1983 se sont réparties ainsi: \$64,5 milliards aux Etats-Unis; \$4,7 milliards au Japon; \$2,4 milliards au Royaume-Uni; \$596 millions au Brésil et \$375 millions au Mexique.

Le Bureau de com-

merce de Montréal (Board of Trade) cherche pour sa part à stimuler les exportations en organisant depuis trois ans le Salon du commerce international de Montréal, qui a lieu cette année au Palais des congrès de Montréal. Ce Salon, qui a débuté hier et qui se termine aujourd'hui, a obtenu la participation de 21 pays et plusieurs institutions d'ici, comme le Groupe SNC, des institutions bancaires et organismes gouvernementaux.

De 2,000 à 2,500 preneurs de décisions de divers pays participent à ce Salon.

## Le pétrole arctique à Montréal

MONTREAL (PC) — Le premier baril de pétrole en provenance des îles de l'Arctique canadien a été déchargé dans le port de Montréal mercredi, après avoir parcouru 6,000 kilomètres à travers les glaces.

Le transport de ce baril de pétrole doit permettre au gouvernement canadien de mesurer le degré de sécurité et l'impact écologique éventuel du passage de pétroliers dans cette région nordique.

Acheminé par le cargo M.V. Lady Franklin, sous l'escorte d'un brise-glaces, le baril a été qualifié de symbolique par le président de la Panarctic Oils Ltd., M. Charles Hetherington.

M. Hetherington a déclaré hier en conférence de presse que les réserves connues d'or noir sous l'océan Arctique

« fourniront suffisamment de pétrole pour combler les besoins énergétiques du Canada jusque dans un avenir lointain et nous permettront d'en exporter ».

**FOND MUTUEL JONES HEWARD LEE**  
AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS est par les présentes donné que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du Fonds Mutuel Jones Heward Lee aura lieu à l'Hôtel Quatre Saisons Montréal, Salon le Printemps, 1050 rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec, le mercredi, 24 octobre 1984 à 16 h 00.

Les actionnaires inscrits aux registres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 27 septembre 1984 recevront un avis et auront droit de vote lors de cette assemblée, et aussi en temps requis, un avis officiel, une formule de procuration et une circulaire de procuration de la direction à cet effet ainsi qu'un exemplaire du Rapport Annuel de la Compagnie.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
**ROGER J. MCGRAW**  
SECRETAIRES-TRESORIER  
daté à Montréal le 12 septembre 1984

**NOMINATION CN RAIL RÉGION DU SAINT-LAURENT**



Monsieur Roger P. Langlois, Directeur régional du Marketing, Région du Saint-Laurent, a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Jean G. Lecours au poste de Directeur, Services intermédiaires. À partir de son bureau de Montréal, M. Lecours sera notamment responsable du Marketing et des opérations reliées aux Services intermédiaires dans la région du Saint-Laurent. M. Lecours était auparavant Directeur des Services marchan-

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**

**DIVIDENDES**  
AVIS est, par les présentes, donné que les dividendes suivants sur les actions du capital social versé de la Banque ont été déclarés pour le trimestre se terminant le 31 octobre 1984 et seront payables à compter du 1er novembre 1984, aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque à la fermeture des bureaux le 27 septembre 1984:

1. un dividende de \$0,175 l'action sur les actions privilégiées de premier rang, série 3;
2. un dividende de \$0,735 l'action sur les actions privilégiées convertibles catégorie A;
3. un dividende de \$0,20 l'action sur les actions ordinaires.

Par ordre du conseil d'administration  
La Vice-présidente et secrétaire,  
**FRANÇOISE GUENETTE**  
Montréal, le 30 août 1984



**NOMINATION**



**André Thivierge**

Monsieur Jean Labrecque, président et chef de la direction de Société immobilière Trans-Québec Inc. (SITQ) annonce la nomination de monsieur André Thivierge au poste de vice-président adjoint, gestion immobilière. À ce titre, Monsieur Thivierge aura la responsabilité de l'ensemble des opérations de gestion immobilière de la Société. Depuis le 1er octobre 1983, il occupait la fonction de directeur, gestion immobilière, Place Dupuis. Son expérience dans le domaine de la gestion immobilière date de 1970.

La Société immobilière Trans-Québec Inc. gère des actifs de plus de 200 millions \$. Elle se spécialise dans la gestion et la syndication d'acquisitions d'immeubles.

Créée en octobre 1983, la SITQ regroupe huit partenaires:

- Alliance, compagnie mutuelle d'assurance-vie
- Association de retraite et de bienfaisance des policiers de la Communauté urbaine de Montréal
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Coopérants (Les), société mutuelle d'assurance-vie
- Régime des rentes de l'Université Laval
- Régime supplémentaire de rentes de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal
- Société de la Caisse de Retraite de la Banque Nationale du Canada
- Trust Général du Canada

**Crédit Foncier**  
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

**12%** payé annuellement  
**1 AN**

**12 1/2%** payé annuellement  
**3 ANS**

**PLACEMENTS À TERME GARANTI**  
Taux possibles de changer sans préavis.

Montréal: 612, rue Saint-Jacques • 2<sup>e</sup> étage (514) 282-1880  
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084  
Institution inscrite: Régie de l'assurance-dépôts du Québec • Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada

**Quand l'aide vient du ciel c'est souvent sur Les Ailes de l'Espérance**

**SAUVEZ DES VIES AVEC NOUS!**

Votre générosité nous a permis l'an dernier d'effectuer au Pérou, plus de 1,500 vols d'urgence et de développement communautaire dans un territoire vaste comme le tiers du Québec. Pour 250,000 nativos que nous desservons, une minute de vol équivaut à une journée de marche dans la chaleur tropicale. Les Ailes de l'Espérance, pour continuer d'aider ces démunis, ont besoin de vos dons. Donnez aux Ailes de l'Espérance... Par faveur!

**COUPON RETOUR**

NOM \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
VILLE \_\_\_\_\_  
CONTRIBUTION \_\_\_\_\_

Adresser à:  
**Les Ailes de l'Espérance**  
3702, rue Ste-Famille  
Montréal, Québec. H2X 2L4  
Tél.: (514) 843-4946

**UN REÇU POUR FIN D'IMPÔT VOUS SERA RETOURNÉ**

LE DEVOIR ECONOMIQUE

TORONTO Le Devoir, jeudi 13 septembre 1984

Les cours se tassent

TORONTO (PC) — Les cours se sont tassés et une bonne activité régnait, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé qui suit l'évolution de 300 titres a clôturé en baisse de 4,95 points, à 2340,16.

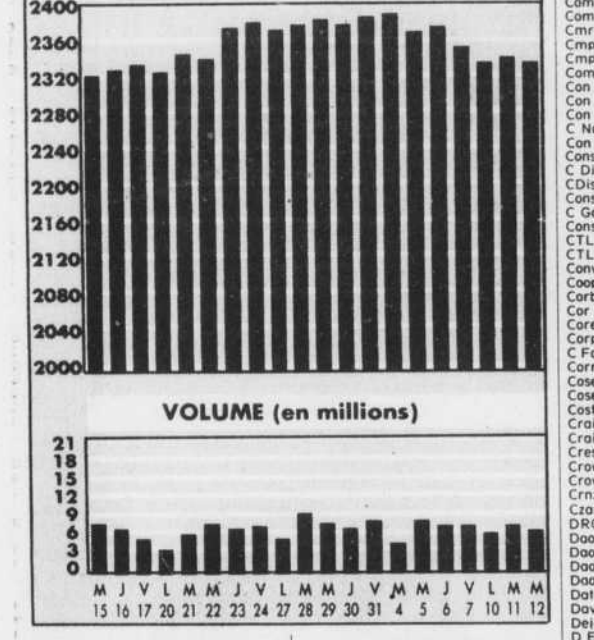
Environ 8,05 millions d'actions ont changé de main. Dans les industrielles, Torstar B perd 3 à \$15, Carling O'Keefe 3 à \$16 1/2, Dofasco A 1-8 à \$23 1/8, Maclean-Hunter J 1-8 à \$22 et Northern Telecom 3-4 à \$50.

Daon Development gagne trois cents à \$1,60, Meridian Technologies 15 cents à \$5, BCRIC croît de 10 à \$10, Alcan 3-4 à \$35 et Chrysler Corp. 7-8 à \$39 1/2. Dans les mines, Barrick Resources perd trois cents à \$1,65, Denison B 1-8 à \$17 5/8 et Royex Gold 1-8 à \$5 3/4. Sherritt International 1-4 à \$7 1/4 et Sonora Gold 1-8 à \$8 5/8.

Dans les pétroles, Dome Canada abandonne 1-8 à \$6 1/4, Dorset Resources un cent à 60 cents et Warren Exploration deux cents à 20 cents. Omega Hydrocarbons gagne 1-4 à \$10 3/4 et Ranchmens B 3-8 à \$7 3/4.



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)

Table with columns for stock categories (A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z) and their respective volume in millions.

FONDS MUTUELS

Table listing various mutual funds with columns for name, value, and percentage change.

Table of stock prices for various companies including C-Packers, C-Petrol, C-Truist, etc.

Table of stock prices for various companies including C-Petrol, C-Truist, C-Tung, etc.

Table of stock prices for various companies including C-Petrol, C-Truist, C-Tung, etc.

Table of stock prices for various companies including C-Petrol, C-Truist, C-Tung, etc.

Table of stock prices for various companies including C-Petrol, C-Truist, C-Tung, etc.

Table of stock prices for various companies including C-Petrol, C-Truist, C-Tung, etc.

NEW YORK

Tendance irrégulière

NEW YORK (AFP) — La tendance a évolué en dents de scie mercredi à Wall Street, dans un marché relativement calme.

L'indice des industrielles a fluctué de part et d'autre du niveau de 1.200, et s'est établi à 1.200,31 en hausse de 2,32 point. Quelques 78 millions d'actions ont changé de mains. Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 775 contre 697 titres ont été échangés.

Selon les analystes, l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt à long terme, soulevé par les injections de capitaux effectuées par la Réserve fédérale dans le système bancaire, s'est grandement atténué à la suite de la position négative maintenue mardi par M. Henry Kaufman à ce sujet.

Texas Instruments est demeuré fortement affecté par ses déboires avec le département américain de la Défense, qui l'accuse de négligence en ce qui concerne les tests effectués sur les microcircuits utilisés dans le système d'armements des forces armées américaines. L'ensemble du compartiment des fabricants de circuits intégrés a souffert de cette situation.

Texas Instruments a chuté de 6 3/4 à 128 1/4. Motorola a perdu 1-2 à 39 7/8. Union Carbide a cédé 1-3 à 51 3/8. Royal Dutch a progressé de 1-2 à 50 3/8. Quaker Oats a monté de 1-8 à 87 5/8. Caterpillar a gagné un 3/8 à 1.

Parmi les valeurs canadiennes, Seagram Co. a gagné 1-8 à \$26 3/8, Inco 1-8 à \$11 1/4 et Campbell Red Lake 1-8 à \$20 3/4. Northern Telecom a perdu 5-8 à \$38 1/8, Ranger Oil 1-8 à \$6 1/8 et Genstar 1-8 à \$19.



INDICE GÉNÉRAL

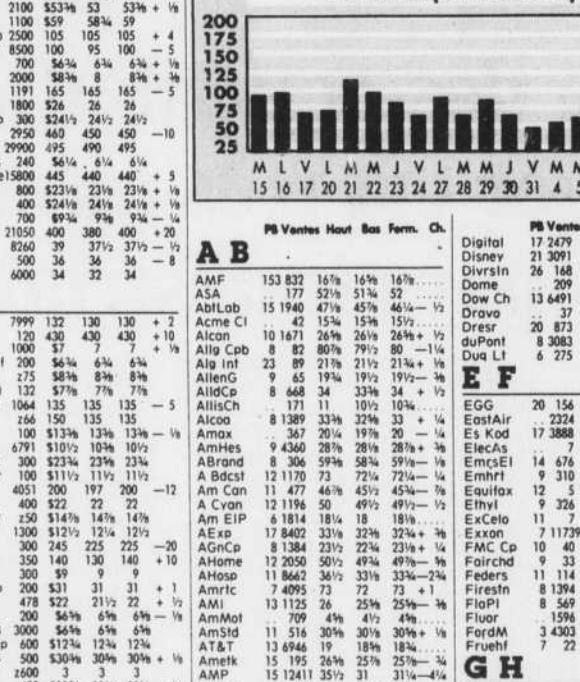


Table of stock prices for various companies including A-B, C-D, E-F, G-H, I-J, K-L, M-N, O-P, Q-R, S-T, U-V, W-X, Y-Z.

NEW YORK

Tendance irrégulière

NEW YORK (AFP) — La tendance a évolué en dents de scie mercredi à Wall Street, dans un marché relativement calme.

L'indice des industrielles a fluctué de part et d'autre du niveau de 1.200, et s'est établi à 1.200,31 en hausse de 2,32 point. Quelques 78 millions d'actions ont changé de mains. Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 775 contre 697 titres ont été échangés.

Selon les analystes, l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt à long terme, soulevé par les injections de capitaux effectuées par la Réserve fédérale dans le système bancaire, s'est grandement atténué à la suite de la position négative maintenue mardi par M. Henry Kaufman à ce sujet.

Texas Instruments est demeuré fortement affecté par ses déboires avec le département américain de la Défense, qui l'accuse de négligence en ce qui concerne les tests effectués sur les microcircuits utilisés dans le système d'armements des forces armées américaines. L'ensemble du compartiment des fabricants de circuits intégrés a souffert de cette situation.

Texas Instruments a chuté de 6 3/4 à 128 1/4. Motorola a perdu 1-2 à 39 7/8. Union Carbide a cédé 1-3 à 51 3/8. Royal Dutch a progressé de 1-2 à 50 3/8. Quaker Oats a monté de 1-8 à 87 5/8. Caterpillar a gagné un 3/8 à 1.

Parmi les valeurs canadiennes, Seagram Co. a gagné 1-8 à \$26 3/8, Inco 1-8 à \$11 1/4 et Campbell Red Lake 1-8 à \$20 3/4. Northern Telecom a perdu 5-8 à \$38 1/8, Ranger Oil 1-8 à \$6 1/8 et Genstar 1-8 à \$19.



INDICE GÉNÉRAL

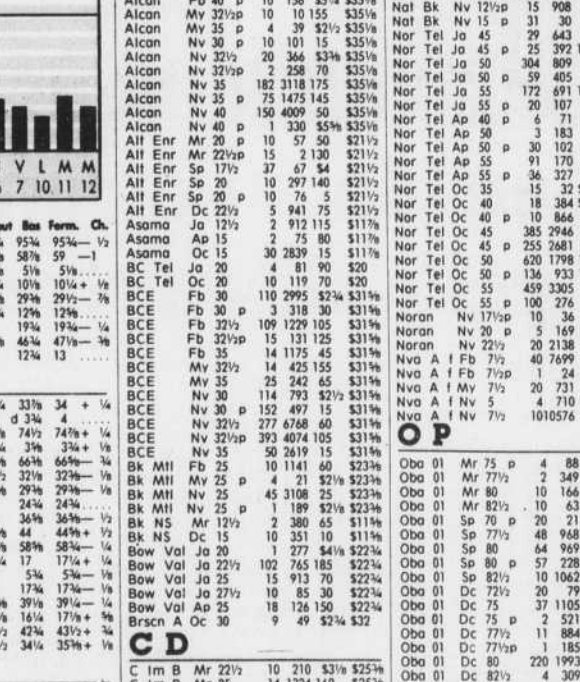


Table of stock prices for various companies including A-B, C-D, E-F, G-H, I-J, K-L, M-N, O-P, Q-R, S-T, U-V, W-X, Y-Z.

OPTIQUES TRANS-CANADA TRANSGEES

Table listing various optical products with columns for name, price, and other details.

DIVIDENDES

Table listing various dividend-paying stocks with columns for name, amount, and date.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

TRUST GENERAL
DÉPÔT GARANTI 12 5/8% (3 ans) Intérêt annuel

MONTREAL

Les cours ont fluctué

MONTREAL (PC) — Les cours ont encore fluctué à la Bourse de Montréal, hier, et quatre des six compartiments du marché ont cédé du terrain. L'indice général a reculé de 0,09 points pour finir la séance à 115,11. En tout 957,340 actions ont été jouées, au lieu de 1.971.969 le jour précédent.

Les produits forestiers ont perdu 0,85 à 135,50, les biens d'équipement 0,80 à 111,78, les banques 0,32 à 110,52 et les services publics 0,32 à 105,55, tandis que les mines prenaient 0,55 à 116,64 et les hydrocarbures 0,36 à 133,62.

Parmi les titres les plus activement traités, Bell Canada Enterprises a cédé 5-8 à \$31,1-2 dans un volume de 81,795 actions. Aberford Resources a perdu 1-8 à \$9-3-4 (13,000 unités).

D'autre part, Pañcanadian Petroleum gagne 7-8 à \$29-3-8, Alcan 5-8 à \$35-1-8, Total Petroleum 3-8 à \$18-1-2, Denison Mines A-1-4 à \$18-3-4, Gulf Canada A-1 à \$18-1-2 et Imasco 1-8 à \$41-5-8. A l'opposé, Northern Telecom cède 7-8 à \$50-1-8, Seagram 5-8 à \$47-3-4, Imperial Oil A-3-8 à \$41-1-8, Asamera Inc. 1-8 à \$11-7-8 et Royal Trustco A-1-8 à \$30-3-4. Canadian Imperial Bank of Commerce est stationnaire à \$25-3-8 et Maclean Hunter X à \$22.

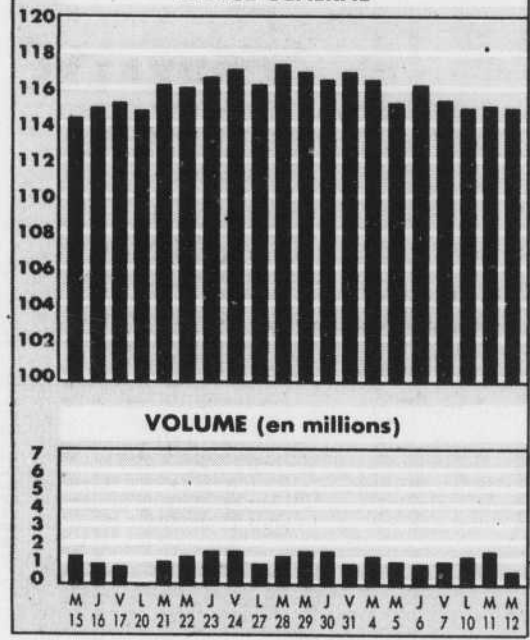
Les jeux terminés au compte 82 titres en hausse, 108 en baisse et 68 stables.

Dans les juniors, Menora perd cinq cents à 65 cents, Abercut Mines abandonne un cent à \$1,00, et Yorbearu Resources gagne un cent à 75 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

XXM MARCHÉ 115,11
HYDRO-CARBURE 133,62
XCB BANCAIRE 110,52
XCF PRODUITS FORESTIERS 135,50
XCM MINES ET MÉTAUX 116,64

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)

Table with columns for 'Ventes' and 'Achats' for various sectors like 'Aberford', 'Alcan', 'Bell Canada', etc., showing volume in millions.

DEVICES

Table of exchange rates for various countries including Africa, Europe, Asia, and Oceania.

VALAIT HIER A LONDRES

Table of gold prices in London, showing prices for various types of gold and silver.

Table of stock prices for various companies like 'Fores', 'Froser Inc', 'Gulf Can', etc.

Table of stock prices for various companies like 'Gaz Met', 'Genstar', 'Glebec', etc.

Table of stock prices for various companies like 'Imasco', 'Inter Pipe', 'Ivaco', etc.

Table of stock prices for various companies like 'Kiens', 'Labell', 'Laidlaw B', etc.

Table of stock prices for various companies like 'Mclean X', 'MCM Bid', 'Mintabco', etc.

Table of stock prices for various companies like 'Nabur', 'Nortel', 'Nortel A', etc.

Table of stock prices for various companies like 'Oakwood', 'Océcol B', 'Ocho A', etc.

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

Table of futures contracts for lumber, showing prices for different grades and types of wood.

OPTIONS

Table of options for various stocks, showing call and put prices.

Table of options for various stocks, showing call and put prices.

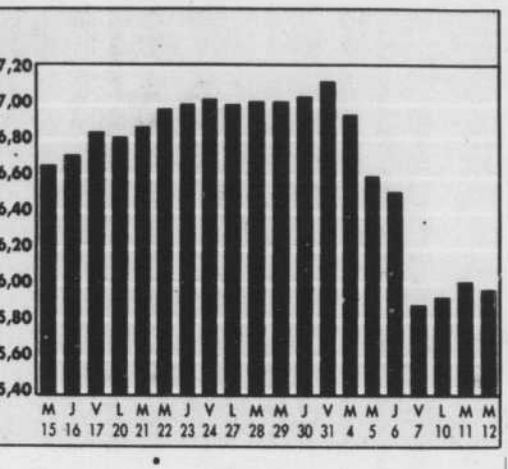
Table of options for various stocks, showing call and put prices.

VALAIT HIER A LONDRES

Table of gold prices in London, showing prices for various types of gold and silver.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 76,01 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

Table of exchange rates for various currencies like 'Op', 'Op', 'Op', etc.

TAUX D'INTERET

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

Table of interest rates for various institutions and deposit terms, including 'Fid. du Québec', 'Trust Royal', etc.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

VANCOUVER

Tendance irrégulière

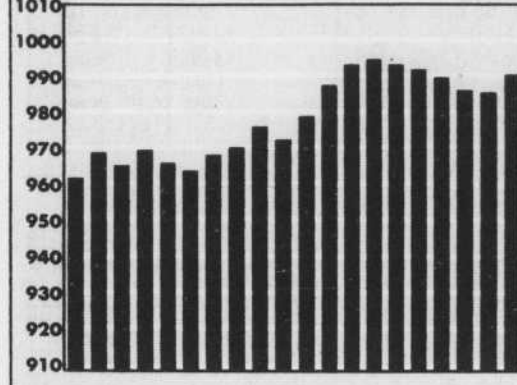
VANCOUVER (PC) — La tendance a été irrégulière et les affaires légères, hier, à la Bourse de Vancouver. Le volume des échanges comprenait 9,173,310 actions. On a dénombré 200 titres en avance, 213 en recul et 422 stables.

L'indice global du marché marquait 992,88, une hausse de 3,82 points par rapport à la fermeture de la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)

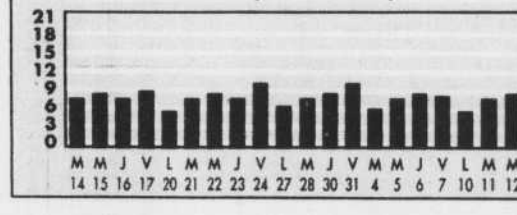


Table A B listing various stocks and their prices, including Abn inv a, Abn inv b, Abn res, Abn res, Abn res, etc.

Table EF listing various stocks and their prices, including Dorco, Dora, Dora, Dora, Dora, etc.

Table GH listing various stocks and their prices, including Galt, Galt, Galt, Galt, Galt, etc.

Table IJ listing various stocks and their prices, including Ican, Ican, Ican, Ican, Ican, etc.

Table KL listing various stocks and their prices, including Kaba, Kaba, Kaba, Kaba, Kaba, etc.

Table MN listing various stocks and their prices, including M Prc, M Prc, M Prc, M Prc, M Prc, etc.

Table QR listing various stocks and their prices, including Qumtr, Qumtr, Qumtr, Qumtr, Qumtr, etc.

Table RS listing various stocks and their prices, including Romrd, Romrd, Romrd, Romrd, Romrd, etc.

Table ST listing various stocks and their prices, including Sabie, Sabie, Sabie, Sabie, Sabie, etc.

Table WX listing various stocks and their prices, including Warrst, Warrst, Warrst, Warrst, Warrst, etc.

Table YZ listing various stocks and their prices, including York, York, York, York, York, etc.

DENREES

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis par le ministère fédéral de l'Agriculture: Fromage cheddar au kilo: blanc, \$4.86-9-10; coloré, \$4.87-6-10.

Poudre de lait écrémé: No 1, sac de 25 kg, \$2.843 le kg; lait en poudre commestible: \$0.470 le kg; lait écrémé, \$0.355 le kg; lait de beurre, \$1.923 le kg.

Prix de gros aux distributeurs établis par la Fédération des producteurs avicoles du Québec: A-extra-gros, \$1.30; A-gros, \$1.29; A-moyens, \$1.24; A-petits, \$0.89; A-pee-wee, \$0.48.

Pommes de terre, prix de gros: Québec, nouvelles: \$0.70 à \$0.80 le 10 lb; \$1.40 à \$1.50 le 20 lb; \$2.75 à \$3.00 le 50 lb; Canada No 1 lavées, \$5.50 à \$6.00 le 50 lb.

BESTIAUX

MONTREAL (PC) — Les arrivages au marché aux bestiaux de Montréal hier comprenaient 892 bovins, 1,109 vaches, 20 moutons et sept porcs.

Les prix s'établissaient ainsi: Génisses: commercial, \$50-63.

Vaches: D1, D2: \$53.75-58; D3: \$47.50-53; D5: \$42-47. Taureaux: \$50.50-63.

Génisses d'emboche moyennes et communes, de plus de 500 lb: \$52-65.

Veaux de choix et bons animaux: \$85-116; moyens et communes: \$40-81.

Bons veaux de remplacement: \$85-118; moyens et communes: \$55-85.

Agneaux: \$77-83. Prix moyen du porc ontarien, lundi: \$77.06; mardi: \$75.20.

CÉRÉALES

WINNIPEG (PC) — Quelques 130,000 tonnes de grains ont fait l'objet de transactions, hier au marché de Winnipeg.

Le colza clôture en hausse de \$1.40-2.70 pour livraison septembre à \$385.00.

Le lin monte de \$2.00-5.40 et ferme à \$350.50 en octobre.

L'orge de Thunder Bay gagne 20 à 50 cents et finit à \$127.20 en octobre. L'orge d'Alberta est stationnaire, septembre à \$135.00.

L'avoine est stable et en hausse de \$1.00 avec octobre à \$123.70.

Air Canada advertisement featuring a large graphic of the word 'AIR CANADA' and a jet flying over it. Text includes: 'Vous êtes direct en affaires. Pour vous c'est important d'arriver à Vancouver avant midi. Air Canada vous offre 1 Prêt-à-partir sans escale tous les jours de la semaine. Et tout le confort du Service Connaisseur. Prenez votre Prêt-à-partir pour e succès. Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada. Départ: 07h25, 12h40, 16h00, 19h05. Arrivée: 11h20, 16h35, 20h30 (sauf les samedi et dimanche), 21h27 sans escale. Service CONNAISSEUR. WINNIPEG. Détenteur d'un permis du Québec.

# LE DEVOIR ECONOMIQUE

## L'économie allemande reprend vie après un printemps morose

**PHILIPPE LEMAITRE**  
(Le Monde)

À l'image du docteur Knock les chefs d'entreprises allemands considèrent volontiers la bonne santé de l'économie nationale comme un état précaire qui ne présage rien de bon. La moindre bise un peu fraîche les porte au pessimisme. À l'automne 1982, ils avaient favorablement accueilli l'arrivée au pouvoir des chrétiens-démocrates. De fait, après trois ans de légère récession, de 1980 à 1982, on assista, à partir du deuxième trimestre 1983, à un retournement de conjoncture provoqué pour l'essentiel par le redémarrage de l'investissement. La reprise américaine aidant, tous les espoirs semblaient permis.

L'Allemagne commença donc l'année 1984 dans la bonne humeur. Les instituts de recherche économique, qui, nombreux comme nulle part ailleurs en Europe, reflètent fidèlement les états d'âme des industriels et des négociants, prévoyaient pour l'année en cours un taux de croissance du produit national brut (PNB) de 3 %, voire davantage, contre seulement 1,3 % en 1983.

Puis, brutal, un changement de climat apparut en mars : la détérioration des relations sociales, prélude à la grève pour les 35 heures, combinée à une désaffection certaine à l'égard du chancelier Kohl, de son équipe et de sa politique, engendrèrent le doute. À lire ce qui s'écrivait alors, c'était presque à croire que la reprise avait fait long feu. Consciencieusement, les instituts corrigèrent leurs prévisions à la baisse : la croissance en 1984 n'excéderait pas 2,5 % et serait ramenée à 2 % en 1985.

Cependant les réflexions de l'été sur les résultats plutôt réconfortants pour le patronat d'une grève loupée, ainsi qu'une très bonne conjoncture en juillet, ont à nouveau chassé la déprime. Le graphique de l'IFO (1) illustrant l'opinion des chefs d'entreprise sur l'évolution de la situation, après avoir montré une courbe fortement descendante depuis la fin de l'hiver, pointe de nouveau vers le haut. Des voix s'élèvent pour dire que les choses ne vont pas si mal. « Mes collègues croient à un plafonnement de la reprise. Plus optimiste qu'eux, je suis convaincu qu'il y aura une progression sensible de la production, des profits et de la croissance en 1984 », nous confie M. Wegner, qui appartient au comité directeur de l'IFO.

Au début de l'année, le ministère de l'Économie, plus prudent que les instituts privés, tablait sur une croissance

de 2,5 %. Ses experts désormais croient à l'évidence que la performance sera meilleure. Au cours du premier semestre, en rythme annuel, la progression du PNB a atteint 2,2 %, alors que, du fait de la grève, elle n'a pas dépassé 0,5 % durant le deuxième trimestre. « Il ne sera pas difficile dans ces conditions d'atteindre et même de faire mieux que 2,5 % », admet-on avec modestie du côté officiel.

### Des atouts impressionnants

Le tableau de bord de l'économie allemande, tel qu'il se présente en cette fin d'été, ne semble pas effectivement devoir réserver de mauvaises surprises. Les atouts sont impressionnants : un boom spectaculaire des exportations, une progression toujours plus satisfaisante des investissements, une inflation presque nulle (1,7 %), des taux d'intérêt que la politique menée par le gouvernement a réussi à décrocher de cinq ou six points des taux américains, des finances publiques très largement assainies. Côté faiblesses, il faut retenir une consommation trop stagnante, la mauvaise situation du bâtiment et surtout un chômage que l'on ne parvient pas à réduire.

Les résultats — et les prévisions qui les accompagnent — publiés sur les exportations varient d'une semaine sur l'autre, témoignant d'une demande étrange en constante et rapide expansion. La progression pour les sept premiers mois de l'année par rapport à la période correspondante de 1983 est supérieure à 12 % et elle a atteint près de 20 % en juillet.

La reprise américaine est largement à l'origine du phénomène. Les ventes aux États-Unis, qui, il est vrai, ne représentent que 8 % du total des exportations allemandes, ont progressé de près de 60 % au cours du premier semestre, de même que celles vers le Canada. Succès méritant d'être signalé : les exportations vers le Japon ont augmenté, elles, de 33 %.

Les affaires ne sont pas aussi florissantes avec les partenaires de la Communauté, qui représentent actuellement la moitié des débouchés ouest-allemands. Les exportations vers les autres pays du Marché commun n'ont crû « que » de 12 %.

La reprise, le réveil de l'industrie allemande, nourrisse aussi un fort courant d'importations si bien qu'au total, au stade actuel des prévisions, l'excédent de la balance commerciale ainsi que celui, toujours plus faible, de la balance des paiements courants, devrait se situer à un même niveau, ou un peu au-dessus de

celui-ci, il est vrai très confortable, atteint en 1983 (50 milliards de deutschemarks d'excédent commercial). On notera au passage que l'économie française ne profite pas autant qu'on pourrait l'espérer de l'appel d'air venu ainsi de République fédérale. La part des produits français dans l'ensemble des importations allemandes est en diminution par rapport à 1983.

Les investissements progressent à un rythme annuel de l'ordre de 5 %. « L'industrie allemande, qui, sérieusement attaquée par les Japonais, les Américains et d'autres, a connu une mauvaise passe en 1980-1982, résiste avec succès et se dote des moyens de production les plus modernes », explique M. Baumann, un des responsables de la BDI (le patronat allemand). Il met en relief le redressement spectaculaire de l'industrie automobile ainsi que celui, en cours, de la filière électronique.

Autre témoignage de ce que M. Wegner appelle en plaisantant « le masochisme économique allemand » : il est souvent de bon ton, ou

tre-Rhin, de faire état d'un affaiblissement structurel de l'industrie allemande, du retard pris en particulier dans les secteurs de pointe. Si retard il y a eu, il est en large partie rattrapé. M. Baumann souligne que depuis le début 1983 la demande de produits électroniques allemands, tant interne qu'externe, dépasse chaque mois, régulièrement, de plus de 20 % le niveau atteint une année plus tôt. Siemens, Nixdorf, se sont éveillés. Les très nombreuses entreprises de haute technologie, souvent des PME installées surtout dans le sud, au Wurtemberg et en Bavière, sont aussi performantes que leurs illustres concurrentes de la Silicon Valley.

« Bref », conclut M. Baumann, « les carnets de vente sont bien remplis dans toutes les branches ». Autre élément de nature à vivifier l'activité au cours des mois à venir : la volonté des industriels, en particulier de ceux de l'automobile, de rattraper le temps perdu durant les sept semaines de grève. Ici personne ne doute qu'ils



Le chancelier Helmut Kohl.

parviendront. BMW et VW ont travaillé en juillet et en août. Résultat de cet ensemble de facteurs : les chiffres de la production industrielle de juillet sont excellents et, nous dit-on « août sera encore meilleur ». On est certain du côté

officiel que la production industrielle dépassera cet automne le niveau-record qui remonte il est vrai à janvier 1980.

**Chômage persistant**  
Mais investissements industriels et exportations cumulés ne repré-

sentent que 13 % du PNB. Transformer la reprise en véritable expansion exigerait une revitalisation de la demande privée et de celle de l'État. Un effort dans ce sens est absolument nécessaire si l'on veut enfin réduire le chômage, insistent tant M. Roth, qui est responsable des questions économiques au sein du Parti social-démocrate (SPD), que M. Markmann, un des experts de la DGB, la grande centrale syndicale.

La RFA compte toujours entre 2 millions et 2,2 millions de chômeurs, soit 8,5 % de la population active et sur ce front les perspectives paraissent bouchées : un institut de recherche de Berlin prévoit toujours 2 millions de chômeurs à l'horizon 90. Les salaires réels augmentent à peine; la très faible progression de la consommation (1 % en 1983, 1 % prévu en 1984, 1,5 % en 1985 alors qu'elle atteindra 5 % cette année aux États-Unis) n'a été possible qu'en prélevant sur l'épargne.

Les sociaux-démocrates crient casse-cou et

déplorent que la reprise, les profits accumulés par les entreprises, l'assomissement de la situation des finances publiques, la quasi-disparition de l'inflation, n'incitent pas le gouvernement à infléchir sa politique, avec la volonté d'enfin combattre le chômage. M. Roth trouve préoccupante une croissance, au demeurant selon lui insuffisante, si dépendante des exportations. « Que se passera-t-il le jour où le mark se revalorisera par rapport au dollar et où l'industrie allemande verra sa compétitivité réduite ? Que se passera-t-il si l'essoufflement de la croissance se confirme aux États-Unis ? », interroge-t-il.

De telles critiques laissent de marbre les milieux officiels. « Un dollar dont le cours reviendrait à 2,5 dm au lieu de 2,9 aujourd'hui ne nous gênerait pas. Le ralentissement constaté actuellement aux États-Unis n'est-il pas en quelque sorte la normalisation de la croissance ? Nous avons plus de dépenses, plus de ressources qu'auparavant pour faire face le cas échéant

à une détérioration de la situation américaine », commente un haut fonctionnaire. La réduction des taux d'intérêt, la stabilisation des prix, témoignent à ses yeux du succès de la politique conduite depuis deux ans. Il devrait rendre possible un redémarrage progressif de la demande, et cela d'autant, ajoute notre interlocuteur, que l'incertitude qui a précédé et accompagné la période de grève a disparu.

Au demeurant, le gouvernement ne reste pas les bras croisés : il a décidé d'appliquer un plan d'allègement fiscal en deux étapes : 10 milliards de marks en 1986 et 8 milliards en 1988. Les syndicats, des instituts tel l'IFO, incitent à déclencher ce processus dès 1985. La réponse de M. Stoltenberg, le ministre des Finances, a été jusqu'à présent négative. En vérité, les dirigeants allemands sont convaincus que les conditions d'une croissance longue sont désormais rassemblées dans leur pays.

(1) Institut für Wirtschaftsforschung de Munich.

# UN PRIX, ÇA SE NÉGOCIE!

**PRÉSENTEMENT, LES CONCESSIONNAIRES AMC • JEEP • RENAULT OUVRENT LES NÉGOCIATIONS SUR TOUTES LES RENAULT ALLIANCE 84.**

Plus que jamais, c'est le temps de discuter avec les agents négociateurs Renault.

Entre le modèle de base et la grande routière luxueuse, il y a une Alliance qui correspond à vos besoins. Venez l'examiner de près et proposez votre prix aux agents négociateurs Renault. Vous conviendrez très certainement d'un arrangement parce qu'un prix ça se négocie chez vos concessionnaires.



### Chez les concessionnaires AMC/Jeep/Renault du grand Montréal

#### Île de Montréal

- À Ma Baie Automobile Inc. 9790, boul. Gouin ouest Pierrefonds 684-4400
- Automobile Montréal Dauphine Ltée 12,050 boul. Laurentien Montréal 331-6130
- Automobiles Newman Ltée 7200, boul. Newman Ville LaSalle 363-7210
- Automobiles Ville-Marie Inc. 2995, rue Hochelaga Montréal 527-8525
- Concordia Auto Ltée 8065, rue Lajeunesse Montréal 273-2373
- Garage Eddy Doyle Inc. 2280, boul. St-Joseph Lachine 637-7511

- Garage Spécial Service Inc. 10, Auto Plaza Pointe-Claire 694-4841
- Lareau Automobiles Inc. 1824, rue Ste-Catherine ouest Montréal 937-7785
- Micor Auto Inc. 2085, rue Ste-Catherine ouest Montréal 937-9551
- Le Cartier AMC/Jeep Ltée 10,300, boul. Pie IX Montréal 323-4330
- 12,305, rue Sherbrooke est Pointe-aux-Trembles 645-1611

#### Laval

- Auto Gibraltar (1981) Inc. 2032, boul. Labelle Chomedey 687-3123

- Auto Voisin Inc. 1215, boul. des Laurentides Vimont 668-9222
- Houle et Frères Inc. 401, boul. des Seigneurs Terrebonne, 471-4647
- Garage H. Fortin Ltée 148, boul. Labelle Ste-Rose 625-2491
- Laval Auto Inc. 4650, boul. Dagenais Laval ouest 627-4731

#### Banlieues

- Auto Montréal Sud Inc. 2066, Chemin Chambly Longueuil 670-8410
- Auto Stop A.C. Inc. 276, boul. d'Anjou Châteauguay 692-1242

- Automobiles Segal Inc. 665, boul. Clairevue ouest St-Bruno 653-3333
- Automobile de St-Lambert Inc. 860, boul. Taschereau Greenfield Park 676-7901
- Rendez-vous Auto Ltée 9000, boul. Taschereau Brossard 659-7603
- Roger Bernard Automobiles Inc. 133, 1<sup>ère</sup> avenue Ile Perrot 453-5850
- André Fortin Auto Inc. 1201 Bourgoigne Chambly 447-1234

**RENAULT**  
ENCORE RENAULT!

### Les Français paieront moins d'impôts mais l'essence sera plus chère

PARIS (AFP) — Une augmentation exceptionnelle des prix des carburants compensera une baisse des impôts directs des particuliers et de la fiscalité des entreprises, dans le projet de budget de la France pour 1985, marqué également par une austérité renforcée au niveau des dépenses.

Avec une croissance de 1,8 %, une inflation ramenée de 7,6 % en 1984 à 5,2 %, une stagnation du pouvoir d'achat moyen des salariés et un retour à l'équilibre du commerce extérieur (contre un déficit attendu de 33 milliards de francs cette année, le budget 1985, adopté mercredi en conseil des ministres, se solde par un déficit global de 3,01 % (140 milliards de francs) du produit intérieur brut (PIB) 4.660 milliards de francs). Avec 995 milliards de francs de dépenses contre 939 en 1984, le PIB ne progressera que de 6 % l'an prochain, soit une légère déflation.

En baissant, pour la première fois depuis 15 ans, l'impôt sur le revenu des Français et la taxe professionnelle des entreprises, le gouvernement de M. Laurent Fabius a ainsi tenu la promesse faite il y a quelque mois par le président François Mitterrand de baisser de un point les prélèvements obligatoires (de 44,7 % du PIB en 1984 à 43,7 % en 1985).

Mais cela au prix du relèvement de plus de 20 % (15 milliards de ff) de la taxe intérieure sur les produits pétroliers qui rapportera 67 milliards de francs en 1984, soit un tiers de l'impôt sur le revenu.

Par cette seule augmentation fiscale, le prix de la qualité supérieure d'essence passerait de 5,47 ff aujourd'hui à près de 6 ff l'an prochain, sans compter les augmentations qui pourraient intervenir d'ici la fin de cette année et la fluctuation des prix du pétrole liée à la variation du dollar.

Le reste des économies nécessaires pour payer ces cadeaux fiscaux provient d'une sévère restriction des dépenses de l'État qui affecte la quasi totalité des ministères à l'exception de l'industrie, l'éducation nationale, la recherche et la formation professionnelle, seuls ministères à créer des postes alors que tous les autres en perdent.



SPORTS

Il y a une douzaine de Gretzky en Union soviétique!

MARCEL GAUDETTE

EDMONTON (PC) — Il y a 300 millions de personnes qui vivent en Union soviétique, presque 12 fois plus qu'au Canada et, dans un bassin de population aussi considérable, il y a au moins 12 fois plus de Wayne Gretzky comme il y avait, il y a quelques années, au moins 12 fois plus de Guy Lafleur.

Pendant une quarantaine d'années, le Canada a dominé la scène du hockey international, remportant 19 championnats du monde et six tournois olympiques, entre 1920 et 1961. Mais depuis la première participation soviétique aux titres mondiaux, en 1954 à Stockholm, l'URSS a aussi signé 19 conquêtes en championnats mondiaux et également six consécrations olympiques, y compris la dernière à Sarajevo, alors que Vla-

dislav Tretiak se faisait passer une troisième médaille d'or au cou, un quatrième médaillon olympique.

Le hockey en Union soviétique s'apprend sur les bancs de l'école. Entraîneurs et joueurs sont moulés dans un seul et même système, apprennent les mêmes jeux, la même finesse, la même rapidité d'exécution et l'art de se donner pleinement 60 minutes par match et en équipe. C'est tout à fait à l'encontre du hockey nord américain où les joueurs n'ont jamais rien appris à l'école et continuent à jouer individuellement par instinct, pour ne pas dire par orgueil, alors rendu dans la Ligue nationale.

Ce soir, au Saddledome de Calgary, les diplômés du hockey soviétique — triés sur le volet au sein de l'Armée rouge, des Dinamo de Moscou, du Torpedo Gorki et du Spartak — ont rendez-vous une fois

dis avec Équipe-Canada dans un match sans lendemain pour le perdant.

Sans Tretiak et six autres de leurs champions olympiques — Viktor Zhukov, Alexander Gerasimov, Sergei Bakanov, Andrei Homulov, Nicolai Drozdetsky et Vyacheslav Fetisov — les Soviétiques ont continué à avoir fière allure dans la présente édition de Coupe Canada 84 où ils ont affiché de la véritable poésie sur glace. Ils sont si brillants au jeu que jamais ils nous auront paru aussi sympathiques. Deux des grands absents, Drozdetsky et Fetisov, sont de véritables surhommes, des phénomènes du hockey. Drozdetsky a enfilé 10 buts en sept matches à Sarajevo et Fetisov est considéré comme le plus grand arrière-garde de l'histoire du hockey.

Tout peut se produire au cours d'un match. Il y a quand même beaucoup de talent au sein d'Équipe-Canada, des joueurs explosifs capables de conjuguer leurs efforts mais, comme le disait Michael Bossy, « ça demeure un club fragile, une équipe très très fragile, qui change de période en période, passant du sublime à la médiocrité ».

Bossy est le premier à reconnaître qu'il n'y a pas d'unité au sein de la formation canadienne, une équipe mal conçue, mal dirigée, au sein de laquelle il y a trop de Oilers dont quelques uns jouissent d'un statut bien particulier et d'autres n'auraient jamais dû faire partie d'un groupe qu'on voulait « sélectionner ».

Bossy, malgré un genou malade, un torticolis, une guerre intestinale avec Glen Sather, demeure le joueur par excellence du tournoi pour le Canada. En cinq matches, bien au-delà de ses quatre buts et de ses trois mentions d'assistance, Bossy a offert cinq solides performances contre

deux par Gretzky, choisi autant de fois joueur du match. Gretzky est l'un de ceux qui jouissent d'un statut bien particulier — voyage en première classe, limousine personnelle, choix sur l'assise privée et place de condo sur l'affiche murale de Coupe Canada 84. Autant de choses qui minent l'unité et au sein d'une équipe qui a besoin de tous ses moyens pour rivaliser un tant soit peu avec les Goliath du hockey international, pour lesquels l'unité et l'homogénéité reingent en maître.

Lors de la deuxième édition de la Coupe-Canada en 1981, les Soviétiques avaient donné congé à Tretiak lors du dernier match du tournoi à la ronde. Vladimir Myshkin, avec trois ans d'expérience en moins, avait échoué 7-3 devant la mitraille canadienne. Mais quatre jours plus tard, lors de la finale, les Soviets — avec Tretiak de retour — piétinaient notre fierté nationale en humiliant nos porte-couleurs 8-1.

Lundi soir dernier, Victor Tikhonov a donné congé à Myshkin et a fait appel à Alexander Tyzhnykh dans la victoire soviétique de 6-3 sur le Canada. Tyzhnykh est le protégé de Tretiak avec l'Armée rouge et il est considéré comme la force montante de l'équipe.

« Dans un tournoi de cette envergure, la tension est toujours très forte. C'est pourquoi j'ai donné congé à Myshkin, donnait à entendre Tikhonov lundi soir, mais il sera de retour devant la cage pour le match de

demi-finale, a-t-il confié. Mais Myshkin demeure vulnérable. »

Suite à ce revers, mais surtout aux élan de ses hommes en troisième période, Sather disait être plus encouragé par cette performance que par celle du match préparatoire perdu 5-4 par ses protégés au Forum de Montréal.

Pour Michel Goulet, qui va de mieux en mieux dans le tournoi, « rien n'est encore gagné, rien n'est encore perdu. Il est évident que nos chances, face aux Soviétiques, sont meilleures dans un match qu'elles le seraient dans une série au meilleur de trois.

« En 1972, le Canada avait mal paru au départ de la série du siècle, relate le super ailier gauche des Nordiques qui était alors âgé de 12 ans et fréquentait les bancs de l'école à Peribonka lors de cette mémorable série. Mais, en terre soviétique, les forces s'étaient regroupées, se souvient-il, avec le revirement que l'on connaît. « Les Soviétiques semblent présentement les meilleurs, mais nous sommes capables de grandes choses et il n'est pas dit que nous ne serons pas de cette finale de Coupe Canada 84. On n'a pas encore lancé la serviette. On est loin de là, croyez-moi », conclut Goulet qui partage le premier rang des pointeurs dans le tournoi avec Bossy, Gretzky, Paul Coffey et Vladimir Krutov auquel il faudra apporter une attention bien particulière, ce soir.

Les Suédois surprennent en écrasant les Américains par le compte de 9 à 2

EDMONTON (PC) — La Suède a marqué quatre fois au cours des 12 premières minutes de jeu hier en écrasant les USA 9-2 dans une demi-finale du tournoi Coupe-Canada.

Les Suédois ont marqué leurs buts rapidement devant une maigre foule de 5,230 amateurs.

Haakan Loob, avec le premier de ses trois buts, et Thomas Steen ont marqué à 14 secondes d'intervalle; Per-Erik Elund et Loob, à 38 secondes d'intervalle; puis, dans la 2e reprise, Steen et Thomas Gradin, à 1:45 d'intervalle.

Mats Thelin, pendant un avantage numérique, Loob et Kent Nilsson ont complété le total dans le dernier engagement. Nilsson a aussi récolté cinq aides.

Brian Lawton et Ed Olczyk ont répliqué pour les Américains dans la 3e reprise.

Le deuxième but de Loob, à 11:48 de la 1ère période, a envoyé le gardien Tom Barrasso aux douches.

Les Américains, considérés comme l'équipe surprise du tournoi, avaient terminé la phase préliminaire avec une fiche de 3-1-1, mais ont failli méprisablement à la tâche contre la Suède.

La Suède, qui avait cédé par 7-1 devant les USA dans le premier match du tournoi à la ronde, n'a ja-

mais cessé d'attaquer.

Loob a ouvert le pointage à 5:34, puis Steen l'a imité à 5:48.

Elkund a poursuivi à 11:10, puis Loob est revenu sur une échappée à trois contre un.

Resch a alors remplacé Barasso et a tenu les Suédois en échec pendant 18 minutes.

Steen a marqué son deuxième but à 10:12 de la 2e reprise, en l'absence Bryan Trotter, puis Gradin a aussi profité d'une échappée à trois contre un pour marquer à 11:55.

Il est assez ironique de noter que Kent Nilsson et Haakan Loob, porte-couleurs des Flames de Calgary et héros de la victoire de 9-2 des Suédois sur les Américains hier soir, sont justement des joueurs du pilote des USA, Bob Johnson, qui pilotait également les Américains dans le tournoi Coupe-Canada.

« Lors que Nilsson et Loob mettent la machine en branle, il n'y a rien comme le momentum, a dit Johnson. Lorsque Loob a marqué son deuxième but, il en voulait un 3e tandis que Nilsson s'encourageait davantage. »

A la suite de l'avance rapide des Suédois avec quatre buts en première période, le pilote suédois Lief Boork a expliqué la stratégie des siens.

« Nous avons alors changé notre stratégie. Nous avons joué un peu plus sur la défensive, attendant qu'ils fassent des erreurs, ce qui a réussi

ce soir.

« Il s'agit d'une des plus grandes victoires dans l'histoire de la Suède en tournois. »

AVIS PUBLICS

ALEXANDRE KASPO AVIS EST DONNÉ QUE ALEXANDRE KASPO, étudiant, domicilié au numéro 394 de la 15ème Rue, à Laval-des-Rapides, district de Laval, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Alexandre Kaspo, et qu'il est la seule personne dont le nom pourrait être changé à la suite de sa requête. Montréal, le 4 septembre 1984. Les procureurs de la requérante, JODJON & NOREAU, avocats

NEEMAT GRACIA ASSOUAD Avis est donné que Neemat Gracia Assouad, enseignante, domiciliée au numéro 394 de la 15ème Rue en la ville de Laval-des-Rapides, district de Laval, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Gracia Assouad, et qu'elle est la seule personne dont le nom pourrait être changé à la suite de sa requête. Montréal, le 4 septembre 1984. Les procureurs de la requérante, JODJON & NOREAU, avocats

Avis est donné que Roland Thibault, 100 St-Charles, Ste-Thérèse, Qué. détenteur du permis M-590004-001-00 région 6 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Gaston Robert Excavation Enregistré, 87 Boul-des-Hauturs, Lafontaine, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.O.

Avis est par les présentes donné, conformément à la Loi sur les sociétés de prêts et de placements, que la Société hypothécaire de la Banque Nationale de Grèce (Canada) a obtenu un permis en vertu de la loi ci-haut mentionnée lui permettant d'exercer ses opérations au Québec, sous réserve des lois en vigueur, de son acte constitutif et des lois régissant le numéro 3507983.

135186 CANADA L.TÉE, 291, Grande-Côte, St-Eustache, J7P 1C5, tél.: 472-2901, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin que lui soit transféré tous les droits, titres, et privilèges détenus dans le permis M-000594 déposé par les Entreprises Roland Bergeron Inc. La requérante invoque aussi l'article 85 des règles de pratique afin que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue. Toute personne intéressée à s'opposer peut le faire dans les 6 jours suivant la dernière parution. 1ère publication: 12 septembre 1984 2e publication: 13 septembre 1984

BOOJADY KIMONA MFG CO LTD. Avis est par les présentes donné que la compagnie BOOJADY KIMONA CO. LTD. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, Partie I, et ayant son siège social dans Ville St. Laurent, district de Montréal, demandera au Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa Charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies. DATE: à Montréal, Québec, ce 10e jour de septembre 1984. SADIÉ BOOJADY Secrétaire

135186 CANADA L.TÉE, 291, Grande-Côte, St-Eustache, J7P 1C5, tél.: 472-2901, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin que lui soit transféré tous les droits, titres, et privilèges détenus dans le permis M-000594 déposé par les Entreprises Roland Bergeron Inc. La requérante invoque aussi l'article 85 des règles de pratique afin que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue. Toute personne intéressée à s'opposer peut le faire dans les 6 jours suivant la dernière parution. 1ère publication: 12 septembre 1984 2e publication: 13 septembre 1984

135186 CANADA L.TÉE, 291, Grande-Côte, St-Eustache, J7P 1C5, tél.: 472-2901, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin que lui soit transféré tous les droits, titres, et privilèges détenus dans le permis M-000411 déposé par Transport Boisbriand Ltée. La requérante invoque aussi l'article 85 des règles de pratique afin que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue. Toute personne intéressée à s'opposer peut le faire dans les 6 jours suivant la dernière parution. 1ère publication: 12 septembre 1984 2e publication: 13 septembre 1984

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE NO: 500-05-009765-84 LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL. Demanderesse

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE (Chambre de l'adoption) NO: 500-43-000298-84 A. M. Aristippos Douskos, adresse inconnue.

COUR SUPÉRIEURE NO: 500-04-003599-84 DENISE HAMEL Demanderesse

ORDONNANCE Le tribunal ou ordonne de comparaitre au Tribunal de la jeunesse le défendeur de Montréal, 410 rue Bellechasse, le 30 octobre 1984 à 9:30 heures, et vous avise qu'une copie de la requête en adoption concernant Georges Douskos, né le 26 juin 1962 à été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

MICHEL DAIGNEAULT Défendeur PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

PAR ORDRE DE LA COUR A: MICHEL DAIGNEAULT, défendeur. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Vous êtes avisé qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut. Montréal, le 7 septembre 1984. LUCILLE ROULLIER Greffier-adjoint

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, conformément à la Loi sur les sociétés de prêts et de placements, que la Société hypothécaire de la Banque Nationale de Grèce (Canada) a obtenu un permis en vertu de la loi ci-haut mentionnée lui permettant d'exercer ses opérations au Québec, sous réserve des lois en vigueur, de son acte constitutif et des lois régissant le numéro 3507983.

Prenez avis que Ping Chi Tse du 2775, boul. Toupin, Ville St-Laurent, Québec, fera une demande au Gouvernement du Québec pour changer son nom en celui de Kevin Ping Chi Tse. Montréal, le 5 septembre 1984. Martin D. Bogante, Procureur de la requérante.

BOOJADY KIMONA MFG CO LTD. Avis est par les présentes donné que la compagnie BOOJADY KIMONA CO. LTD. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, Partie I, et ayant son siège social dans Ville St. Laurent, district de Montréal, demandera au Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa Charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies. DATE: à Montréal, Québec, ce 10e jour de septembre 1984. SADIÉ BOOJADY Secrétaire

Prenez avis que Rania Kaspo, étudiante, domiciliée au numéro 394 de la 15ème Rue, à Laval-des-Rapides, district de Laval, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Rania Kaspo, et qu'elle est la seule personne dont le nom pourrait être changé à la suite de sa requête. Montréal, le 4 septembre 1984. Les procureurs de la requérante, JODJON & NOREAU, avocats

PAQUETTE AUTOBUS INC. (M-000115) s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin que lui soit transféré tous les droits, titres, et privilèges détenus dans le permis M-000415 déposé par Autobus Lachute Inc. La requérante invoque aussi l'article 85 des règles de pratique afin que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue. Toute personne intéressée à s'opposer peut le faire dans les 6 jours suivant la dernière parution. 1ère publication: 12 septembre 1984 2e publication: 13 septembre 1984

Prenez avis que les actionnaires de 10490 CANADA L.TÉE à une assemblée spéciale tenue le 30 juin 1984 ont adopté une résolution de mandant la dissolution volontaire de la Société, en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes et un Certificat d'intention de dissolution a été émis à la Société en vertu de ladite Loi le 7 août 1984. ET PRENEZ DE PLUS AVIS que si vous avez quelques réclamations contre la Société, preuve de telle réclamation doit être déposée auprès de la Société dans les deux mois suivant la publication de cet avis, après quoi les biens de la Société seront distribués entre les personnes y ayant droit. 10490 CANAD L.TÉE 1 Place Ville Marie Suite 2707 Montréal (Québec) H3B 4G4

135186 CANADA L.TÉE, 291, Grande-Côte, St-Eustache, J7P 1C5, tél.: 472-2901, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin que lui soit transféré tous les droits, titres, et privilèges détenus dans le permis M-000411 déposé par Transport Boisbriand Ltée. La requérante invoque aussi l'article 85 des règles de pratique afin que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue. Toute personne intéressée à s'opposer peut le faire dans les 6 jours suivant la dernière parution. 1ère publication: 12 septembre 1984 2e publication: 13 septembre 1984

CONSTRUCTION SAVARIA & IACONO INC. ET MICHEL SAVARIA ET THÉRÈSE TOUTANT Défendeurs-intimés PAR ORDRE DE LA COUR A: Construction Savaria & Iacono Inc., Michel Savaria, Thérèse Toutant — défendeurs-intimés. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.

135186 CANADA L.TÉE, 291, Grande-Côte, St-Eustache, J7P 1C5, tél.: 472-2901, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin que lui soit transféré tous les droits, titres, et privilèges détenus dans le permis M-000411 déposé par Transport Boisbriand Ltée. La requérante invoque aussi l'article 85 des règles de pratique afin que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue. Toute personne intéressée à s'opposer peut le faire dans les 6 jours suivant la dernière parution. 1ère publication: 12 septembre 1984 2e publication: 13 septembre 1984

CONSTRUCTION SAVARIA & IACONO INC. ET MICHEL SAVARIA ET THÉRÈSE TOUTANT Défendeurs-intimés PAR ORDRE DE LA COUR A: Construction Savaria & Iacono Inc., Michel Savaria, Thérèse Toutant — défendeurs-intimés. Vous êtes par les présentes requis de comparaitre dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.

135186 CANADA L.TÉE, 291, Grande-Côte, St-Eustache, J7P 1C5, tél.: 472-2901, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin que lui soit transféré tous les droits, titres, et privilèges détenus dans le permis M-000411 déposé par Transport Boisbriand Ltée. La requérante invoque aussi l'article 85 des règles de pratique afin que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue. Toute personne intéressée à s'opposer peut le faire dans les 6 jours suivant la dernière parution. 1ère publication: 12 septembre 1984 2e publication: 13 septembre 1984

CONSTRUCTION SAVARIA & IACONO INC. ET MICHEL SAVARIA ET THÉRÈSE TOUTANT Défendeurs-intimés PAR ORDRE DE LA COUR A: Construction Savaria &

SPORTS

FORUM

Coupe Canada: trop de passion, peu d'analyses

PIERRE FILION

Si vous n'avez pas suivi avec assiduité toutes les parties de la Coupe Canada, parions tout de même que vous n'avez pas pu échapper à la lecture passionnée des commentaires émis par tous les « spécialistes » qui habitent cette compétition d'un semblant de sérieux.

Nous avons déjà mentionné, il y a deux semaines, que la Coupe Canada ne représentait rien d'autre qu'une collecte de fonds pour renflouer la caisse de retraite des joueurs de hockey de la Ligue nationale. Alan Eagleson a d'ailleurs confirmé cette opinion quand il a étalé le profit pressenti de 1 million si le Canada participait à la demi-finale. D'autres observateurs y ont vu un gros tournoi axé sur les intérêts commerciaux de la Brasserie Labatt alors que certains, eux, ont vu une occasion de compétition internationale intéressante et un beau laboratoire d'analyse des performances de meilleures équipes professionnelles de hockey au monde.

Ce qui étonne, par contre, depuis le début du tournoi et tenant compte de ce qui avait été dit avant le tournoi, c'est l'allure hystérique que se donne la presse sportive dans ses commentaires. Il faut relire les pages sportives des grands quotidiens pour voir, avec une certaine distance, que la presse refuse carrément de jouer un rôle d'éducation ou d'analyse critique mais se contente plutôt de tenir, de façon assez irresponsable d'ailleurs, un discours fondé sur la promotion du tournoi et sur une partisanerie relativement désagréable.

La presse aurait eu la possibilité de présenter aux sportifs de belles analyses des comportements tactiques des équipes en présence. Le laboratoire était là et s'offrait à l'analyse. Hélas, non, on a eu droit à des potins de taverne et à toute une hargne à l'endroit de l'entraîneur de l'équipe du Canada. On a fait état de sa « partisanerie », de son « arrogance », de son « incompréhension », de la « dissension à l'intérieur de son équipe », de sa « nature de perdant », de son « sommeil » pendant certains matches, des « lacunes liées à la préparation de son équipe », de son « patronage à la Trudeau », de sa « désorganisation » et de son « irresponsabilité ». On a écrit qu'il se « dirigeait vers une faille monumentale » et qu'il « devrait en porter toute la responsabilité ».

Et vlan, Prends-ça Glen Sather. Rien de moins.

Et ce sont des commentaires de cette nature qui ont fait les manchettes de nos quotidiens. Ce sont des propos de cette envergure qui ont été tenus dans le cadre des émissions de lignes ouvertes et dans la plupart des conversations de salons ou de tavernes. Voilà sûrement de quoi alimenter de bonnes discussions et surtout relever le niveau d'hystérie des amateurs déjà survoltés par une compétition internationale qui suscite beaucoup de passion que d'analyse. Ce qui est triste, cependant,

c'est que la presse réduise le débat à une affaire d'individu, rabaisse le niveau de réflexion en sport et se complaise dans la création systématique d'un bouc émissaire. Il est utile le bouc émissaire; il est fonctionnel. Sather le sait et la presse sportive le sait aussi.

Et elle sait aussi que tant et aussi longtemps qu'elle pourra entretenir la passion et l'hystérie sur le bouc émissaire elle (la presse sportive) pourra se soustraire à la critique de ceux qui veulent autre chose que des grands cris. Car la presse sportive ne nous dit pas ce qui se passe sur la glace; elle ne fait pas l'analyse des matches. Elle nous rapporte plutôt les déclarations des vedettes déçues, les propos incohérents d'athlètes épuisés et les brèves opinions de tout un chacun sur un peu n'importe quoi relié au tournoi.

Serait-il utopique d'espérer une économie de mots de la part des commentateurs sportifs et un début d'analyse fondé sur la dissection des actions collectives qui se jouent devant nous. Car le tournoi se joue bien sur la glace et non dans les vestiaires.

Voici, à titre de suggestion, quelques éléments qui pourraient nous être présentés pour nous permettre de mieux analyser un match de hockey :

- nombre de possession de rondelles.
- nombre de passes par attaques (en moyenne).
- résultat de chaque attaque : pourcentage d'efficacité.
- temps de possession de la rondelle : en égalité numérique, en surnombre...
- nombre de passes tentées, nombre de passes réussies.
- nombre de sorties de zones tentées, réussies.
- provenance des tirs au but : de l'enclave. Hors de l'enclave.
- pourcentage d'efficacité en surnombre : 2 contre 1, 3 contre 2, etc.
- nombre de mises en échec dans les différentes zones.
- nombre de mises au jeu gagnées et perdues.

Évidemment, ça demande une certaine compilation. C'est du travail. C'est très ardu que de produire une série de potins. Mais une telle recherche, si elle était faite, aurait comme fonction de présenter une image plus juste de l'activité en question, véhiculerait une nouvelle attitude face au sport, rehausserait le niveau du discours, réduirait l'importance du sensationnalisme en hockey et introduirait des préoccupations d'ordre tactique dans les conversations des amateurs de hockey. Le souci du détail et la collecte rigoureuse des informations détendrait un peu les conversations passionnées et nous permettrait de mieux comprendre pourquoi telle équipe gagne et telle autre perd.

Mais, hélas, le discours dominant en hockey, s'obstine à être simpliste et dramatique. La presse sportive pourrait réfléchir davantage et tenter de faire en sorte que ses lecteurs raisonnent davantage. À l'heure actuelle, presse sportive et amateurs de hockey se contentent de résonner...

Les Cubs battent les Expos 11-5

Fanning utilise 24 joueurs, sans succès

CHICAGO (PC et AP) — Le gérant Jim Fanning a établi un record d'équipe, utilisant 24 joueurs sur une possibilité de 35, mais la stratégie n'a pas pas porté fruit puisque les Expos se sont inclinés 11-5 devant les Cubs de Chicago au Wrigley Field, hier après-midi.

Fanning a multiplié les changements pour permettre à son équipe de profiter du vent qui soufflait du marbre au champ gauche. Il a notamment remplacé Dale Ramsey par un frappeur suppléant dès la deuxième manche alors que les Cubs détenaient une avance de 1-0.

« J'ai voulu tirer profit de toutes les occasions de marquer des points aujourd'hui (hier) », a expliqué Fanning, qui avait d'ailleurs prévenu les journalistes avant le début du match.

Fanning a entre autres fait appel à six frappeurs suppléants, cinq lanceurs, quatre joueurs d'arrêt-court, trois joueurs de troisième but, deux voltigeurs de gauche et deux joueurs de deuxième but. À l'exception des lanceurs, seul Bobby Ramos et Mike Fuentes n'ont pas affrontés les Cubs, hier.

Autres statistiques : chaque équipe a réussi deux coups de circuit, il y a eu 23 coups sûrs au total (dont 10 par

les Expos) et 43 joueurs ont pris part au match.

Dans le camp des Expos, les meilleurs attaquants ont été Roy Johnson, auteur de deux coups sûrs en trois présences au bâton, dont un circuit qui a donné les devants 2-1 aux Expos, en troisième manche.

Il s'agissait du premier circuit de Johnson dans les ligues majeures.

André Dawson a par ailleurs réussi un circuit de trois points en septième manche, réduisant alors l'avance des Cubs à un point (6-5).

Il s'agissait de son 16<sup>e</sup> circuit et de ses 78, 79 et 80<sup>e</sup>s points produits. Il est tout de même étonnant de constater que Dawson, qui a joué sur une seule jambe pour la majeure partie de la saison, n'ait réussi que huit circuits de moins et produit 20 points de moins que Gary Carter, le meneur de l'équipe dans ces domaines.

Pour les Cubs, qui ont réduit leur chiffre magique à 10 grâce à cette victoire (10 victoires de leur part ou défaites des Mets leur procurera le championnat), les meilleurs en attaque ont été Ryne Sandberg (19<sup>e</sup>), avec un circuit de trois points, et le frappeur suppléant Ron Hassey (1<sup>er</sup>), avec un circuit de deux points.

Les partisans des Cubs ont réservé une chaleureuse ovation à Sandberg dont les exploits, cette année, lui vaudront d'être considéré pour le titre de joueur par excellence de la Ligue nationale.

Quant à Hassey, il s'agissait du cinquième circuit réussi par un frappeur suppléant des Cubs, cette sai-

son. Seul Max Venable a réussi l'exploit chez les Expos.

Leon Durham, Ron Cey et Jody Davis se sont aussi signalés en réussissant trois coups sûrs chacun.

Tim Stoddard (10-5), le deuxième lanceur des Cubs, a mérité la victoire et Lee Smith (32<sup>e</sup>) a protégé la victoire des Cubs.

Hier		Totaux	
MONTRÉAL	CHICAGO	MONTRÉAL	CHICAGO
Raines cc	5 1 0	Dernier cc	4 1 1
RoJohs cg	3 1 2	Sndbrg 2b	4 2 1 3
Dilone cg	1 1 0	Mathws cg	1 0 0
Dawson cd	5 1 3	Woods cg	0 0 0
GCarter r	5 0 0	Durhm lb	5 1 3
Driess lb	3 0 0	Morehd cd	5 0 1
Woloch 3b	3 0 0	Cey 3b	4 3 1
James l	0 0 0	JDavis r	5 2 3
Stenhs 1	1 0 1	Bowa ac	1 0 0
ASalaz ac	0 0 0	Bosley fs	1 0 0
Ramsey ac	0 0 0	Verzyer cc	3 0 1
Garza cc	0 0 0	Bordl l	1 0 0
Gonzlz ac	0 0 0	Hatchr fs	1 0 0
WJhns 1	1 0 1	Stoddard l	0 0 0
Little ac	2 0 0	Rohn fs	0 0 0
Flynm 2b	2 0 0	Cotto fs	0 1 0
TScoth fs	1 0 0	Frazier l	0 0 0
Lowles 2b	0 0 0	Hassey fs	1 1 2
Shines 3b	1 0 0	LeSmith l	1 0 0
BSmith l	2 1 0		
Lucos l	0 0 0		
Grpthin l	0 0 0		
Wohlfrd 3b	2 0 0		

EN BREF...

Records du monde en haltérophilie

VARNA, Bulgarie (AFP) — Le Bulgare Naim Suleimanov a battu le record du monde (catégorie des moins de 56 kilos) à l'épaule-jeté avec 170,500 kilos au cours d'un tournoi d'haltérophilie qui a débuté hier à Varna, en Bulgarie. L'ancien record était de 170 kilos et appartenait à Suleimanov depuis le 11 mai 1984.

Plus tôt, le Soviétique Oksen Mirzoyan avait battu le record du monde (catégorie des moins de 56 kilos) à l'arraché avec 133 kilogrammes. Ce record du monde a été amélioré trois fois en cinq minutes. Oksen Mirzoyan a réalisé dans un premier temps 132,5 kilos. Le Bulgare Suleimanov a soulevé le même poids. Mirzoyan s'est attaqué à une barre de 133 kilos. L'ancien record était de 131,500 kilos et appartenait à Suleimanov depuis le 11 mai dernier.

Reaves, le joueur de la semaine dans la LCF

TORONTO (PC) — Willard Reaves, des Blue Bombers de Winnipeg, a été choisi le joueur of-

fensif par excellence dans la Ligue canadienne de football au cours de la dernière semaine. Reaves, 25 ans, a gagné 221 verges, un record d'équipe, marqué deux touchdowns en plus de saisir trois passes pour des gains de 33 verges dans le triomphe de 65-25 des Blue Bombers contre les Rough Riders d'Ottawa, vendredi dernier. Les autres lauréats de la semaine sont le demi défensif Darryl Hall, des Eskimos d'Edmonton, le joueur défensif par excellence, et l'ailier défensif James Parker, des Lions de la Colombie-Britannique, le meilleur joueur de ligne.

Moore reste à la barre des A's

OAKLAND, Californie (AP) — Le quotidien Oakland Tribune a appris que Jackie Moore, qui a succédé à Steve Boro à la barre des A's d'Oakland le 24 mai, sera de retour la saison prochaine. La direction de l'équipe doit convoquer une conférence de presse pour confirmer l'engagement de Moore d'ici la fin de la semaine. Sous la gérance de Moore, les A's présentent une fiche de 48 victoires et 54 défaites.

Gastineau coupable

NEW YORK (AP) — Mark Gastineau, ailier défensif des Jets de New York, a été reconnu

coupable hier d'assaut grave dans un bar. Son coéquipier Ken O'Brien, un quart-arrière, a cependant été acquitté de la même accusation. Gastineau, le terror des quarts-arrière de la Ligue nationale de football, a été reconnu coupable au troisième degré par un jury de six membres à la suite d'une bagarre générale déclenchée au Studio 54, l'an dernier. Il est passible d'une peine d'emprisonnement d'un an et d'une amende de \$1,000. Deux clients ont subi des fractures du nez à la suite de cette bagarre, le 30 septembre 1983.

Smith: suspension réduite à 3 jours

NEW YORK (AP) — Après avoir été jugé plus à fond l'incident qui avait conduit à la suspension de Ozzie Smith, des Cards de St. Louis, le président de la Ligue nationale de baseball, Chub Feeney, a réduit la sentence de sept à trois jours de suspension. « Suite à l'appel jugé par Smith, nous avons revu les films de l'incident lors du match du 1<sup>er</sup> septembre entre St. Louis et Houston et nous réduisons la suspension de Smith », a dit Feeney, qui a également diminué le montant de l'amende, qui était de \$5,000. Dans un communiqué remis à la presse, Feeney explique : « Il semble que, même si Smith s'est précipité vers l'arbitre Steve Rippley et est entré en contact avec lui, il ne l'a pas frappé avec son avant-bras et ne l'a pas poussé au sol de façon délibérée.

**LES ANNONCES CLASSEES**  
286-1200 • Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire: par téléphone du lundi au vendredi de 9h. à 16h30, par courrier: c.p. 6033, succ. Place d'Armes, Mt H2Y 3S6

Antiquités

EN SUPERBE ETAT — table réfectoire 12' x 36', dessus en pin, 6 plates tournées et côtelées en érable. 12 chaises type capucine en bouleau. complètes. 1 200 \$ (514) 848-8306. 17-9-84

Appartements à vendre

ROY près Laval, 7 pièces ensolées, rénovation urbaine, directement du propriétaire, prix intéressant. 849-2664. 14-9-84

App/Logements

7 1/2 HAUT DUPLEX près métro Côte Ste-Catherine, 1 1/2 s.b., frigo, cuisinière, chauffage, foyer, garage, 680 \$, 738-6085. 15-9-84

Condominiums à vendre

QUÉBEC, près parlement, studio, mur pierres, foyer, terrasse, cour intérieure, 37 000\$, 418-527-0577. 17-09-84

Déménagement

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électro-ménagers. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

Fermes à vendre

FERMETTE 33 acres, avec maison en briques, rénovation avec charme, bonne grange, remise, plantation de pins, situé près Sutton et Phillipsburg à 45 minutes de Montréal. 100 000\$, directement propriétaire. 789-5296. 17-09-84

App. à partager

JEUNE FILLE ou étudiante sérieuse, 6 pièces à partager, 160 \$/mois. Appelez après 4h30, 271-1656. 14-9-84

Autos à vendre

RENAULT 30 T.S. 1979, manuelle, 67 000 km, silencieux, pneus neufs, 2 900 \$. Semaine: 849-4987. 14-9-84

Bureaux à louer

ST-DENIS, local à louer, une journée/semaine, jour ou soir. Clinique de psychologues. Louise Geoffroy 279-7387. 17-09-84

Chalets à louer

St-Adolphe d'Howard, très beau chalet, 4 chambres, salon, salle à manger, cuisine séparée, véritable foyer, ski alpin et de fond, à louer saison, 842-5559. 483-2105, 819-327-3434. 17-09-84

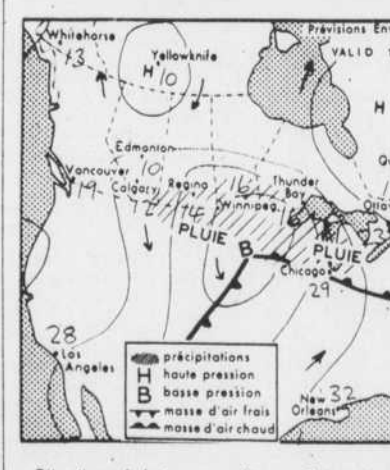
Offres d'emplois

PLACE LAC QUIMET... Nous recherchons des personnes bilingues et responsables pour promouvoir par téléphone l'un des plus grands et nouveaux centres de vacances au Canada. Aucune vente. Nous offrons une formation complète et complète. Candidatures sérieuses seulement. Heures de travail: 15h à 21h30, lundi au vendredi et samedi matin. Salaire assuré de 4,25 \$ et prime généreuse d'efficacité pouvant excéder une semaine de salaire. Les candidats intéressés sont priés de communiquer avec: M. Dubé, 285-8833. 17-09-84

Propriétés à vendre

VAL-DAVID, maison unifamiliale, 4 c.c., garage double, foyer, 125 000\$, pas d'agenc. — (819) 322-1562. 17-09-84

LA METEO



Situation générale: une crête de haute pression dégagera partiellement les régions de l'est tôt jeudi. Une perturbation près des Grands Lacs ramènera des nuages, de la pluie et des vents modérés sur la majorité des régions. Les températures demeureront sous les normales saisonnières avec des risques de gel au sol sur les régions du nord-est.

MONTRÉAL

Nuageux avec quelques averses et vents modérés. Max.: 18. Précipitations: 60%. Vendredi: plutôt nuageux. LEVER DU SOLEIL: 6 h 31 COUCHER: 19 h 12

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: nuageux avec pluie passagère cessant en mi-journée. Vents modérés. Max.: 18. Précipitations: 80%. Aperçu pour vendredi: plutôt nuageux.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- 1-Tissu grossier servant à doubler les moquettes cloquées au sol. — Habitation.
- 2-Ornement d'architecture. — Ici.
- 3-Linge qui couvre les épaules du prêtre sous l'aube. — Fit part de ses sentiments intimes.
- 4-Nouveau. — Te rendras.
- 5-Relatif aux sutures. — Pronom indéfini.
- 6-Bouclier. — Bois noir.
- 7-Mettre dans un lieu d'où l'on ne peut sortir.
- 8-Saint. — Article espagnol. — Observatoire.
- 9-Qui n'est pas réelle. — Terre entourée d'eau.
- 10-Affirmation. — Ensemble des toits d'un édifice.
- 11-Dire qu'une chose n'est pas vraie. — Qui raille.
- 12-Enoncé successivement chaque partie d'un tout. — Telement.

Verticalement

- 1-Injection dans une veine d'une maladie de sang prélevé sur un donneur.
- 2-Disposition chargée. — Femme de chambre.
- 3-Absence totale d'intelligence. — Peu de chose.
- 4-Langue, faconde. — Linger filamenteux. — Ruisselle.
- 5-Se dit d'une couche mince, transparente, déposée sur la surface des verres d'optique pour supprimer la lumière réfléchi.
- 6-Note de la gamme. — Clairsemé. — Partie arrondie et saillante d'un organe.
- 7-De duec. — Lier de nouveau.
- 8-Dieu de l'amour. — Embarrassa les pieds.
- 9-Dans. — Du verbe obéir. — Sans égalités.
- 10-Qui concerne les funérailles.
- 11-Pas ailleurs. — Occlusion intestinale.
- 12-Femme méchante. — D'un verbe gai.

**Solution d'hier**

1. ROUGESTRE DAM  
2. ENIGME MUR O  
3. NITRE AN SOER  
4. TATE RARETE MI  
5. LITTELE ATUB  
6. BR GRAPHER O  
7. ISO EUROPEAN  
8. LIRA TONUS D  
9. ITALIEN ROBE  
10. SENTE TIGRE  
11. E GONDOLE TE  
12. RUE AUNE TEX

BASEBALL

**Ligue Nationale**

Mardi

Pittsburgh 3, Montréal 1
Philadelphie 6, Chicago 3
St. Louis 9, New York 5
Cincinnati 7, St. Frisco 3
Atlanta 6, Houston 4
Los Angeles à San Diego

Hier

Chicago 11, Montréal 5
St. Louis à Philadelphie
Pittsburgh à New York
San Frisco à Cincinnati
Atlanta à Houston
L. Angeles 5, S. Diego 2

Aujourd'hui

Pittsburgh, McWilliams (9-10) à New York, Terrell (10-11), 13 h 35
Montréal, Rogers (6-13), à Chicago, Sutcliffe (14-1), 14 h 20
St. Louis, Andujar (19-11) à Philadelphie, Denny (6-6), 19 h 30

**Les meneurs**  
(Partie d'hier non comprises)

Gwynn, SD	557	195	350
Hernandez, NY	498	159	319
Sandberg, CH	579	184	318
Cabell, HO	417	131	314
Cruz, HO	541	170	314
Lacy, PG	402	126	313
Raines, MI	552	171	310
Puhl, HO	391	121	309
Ray, PG	490	151	308
Hayes, PH	483	148	306

**Circuits:** Murphy, Atl., 32; Schmidt, Philadelphie, 30; Cey, Chicago, 25.

**Ligue Américaine**

Mardi

Toronto 10, New York 3
Detroit 9, Baltimore 2
Milwaukee 14, Boston 6
Minnesota 5, K. City 1
Cleveland 4, Californie 0

**Les frappeurs**  
(Partie d'hier non comprise)

Carlier	531	156	100	294
Dawson	474	116	77	245
Dione	161	44	10	273
Driessen	118	26	18	220
Flynn	357	86	16	241
Francona	214	74	18	346
Johnson	12	4	3	303
Raines	552	171	54	313
Ramos	83	16	5	193
Ramsey	67	15	3	224
Salazar	160	24	11	250
Scott	66	18	5	186
Stenhouse	167	31	16	247
Venable	58	15	5	259
Wallach	523	136	69	260
Wohlford	182	51	25	280

**Buts volés:** Raines 64; Dilone 26; Dawson, 11; Wohlford, 2; Carter, Wai lach, Venable, Scott, 1 chacun.

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	88	58	603	—
NEW YORK	80	65	552	7 1/2
ST. LOUIS	76	67	531	10 1/2
PHILADELPHIE	75	69	521	12
MONTRÉAL	71	74	490	16 1/2
PITTSBURGH	63	82	493	24 1/2

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est	g	p	moy.	diff.
DETROIT	93	52	641	—
TORONTO	81	63	563	11 1/2
BALTIMORE	78	65	545	14
NEW YORK	77	66		

## LE DEVOIR ECONOMIQUE / SCIENCE ET TECHNOLOGIE

## L'augmentation de la teneur de gaz carbonique dans l'atmosphère risque de changer la face de la planète

ERIK ECKHOLM  
du New-York Times

Signe peut-être avant-coureur d'une modification fondamentale de l'écosystème, des pins très anciens et nouveaux, poussant à la limite de la zone forestière des montagnes du Nevada et de la Californie, et qui semblaient avoir de la difficulté à survivre sont, à la surprise des experts, en pleine croissance.

Les chercheurs qui suivent ces arbres situés à haute altitude sur les pentes des montagnes de l'Ouest nord-américain y voient là une première preuve de l'accélération du rythme de croissance de la végétation en fonction de la teneur en gaz carbonique de l'atmosphère. Indépendamment de la question de ces incidences climatiques qui ont été largement débattues, le phénomène, par les effets directs qu'il aura sur le processus de photosynthèse, modifiera profondément l'équilibre naturel dans les décennies à venir: certaines espèces risquent de disparaître, des paysages familiers risquent de devenir méconnaissables, envahis par de nouvelles combinaisons d'herbes, d'arbres, de papillons et d'oiseaux, et notre alimentation en sera modifiée.

Quant aux incidences climatiques du phénomène, celles-ci ont d'abord paru inquiétantes à cause de l'effet de serre qui réchauffera l'atmosphère à mesure de la hausse de sa teneur en gaz carbonique.

Mais ce qui sollicite de manière pressante l'attention des experts à l'heure actuelle, c'est un autre aspect du phénomène: l'accroissement de la quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère va stimuler directement la croissance de la végétation. Certaines espèces profiteront davantage que d'autres, ce qui devrait déterminer leur abondance relative et donc se répercuter à travers la chaîne alimentaire et toucher tout ce qui vit dans un cadre naturel sur la planète.

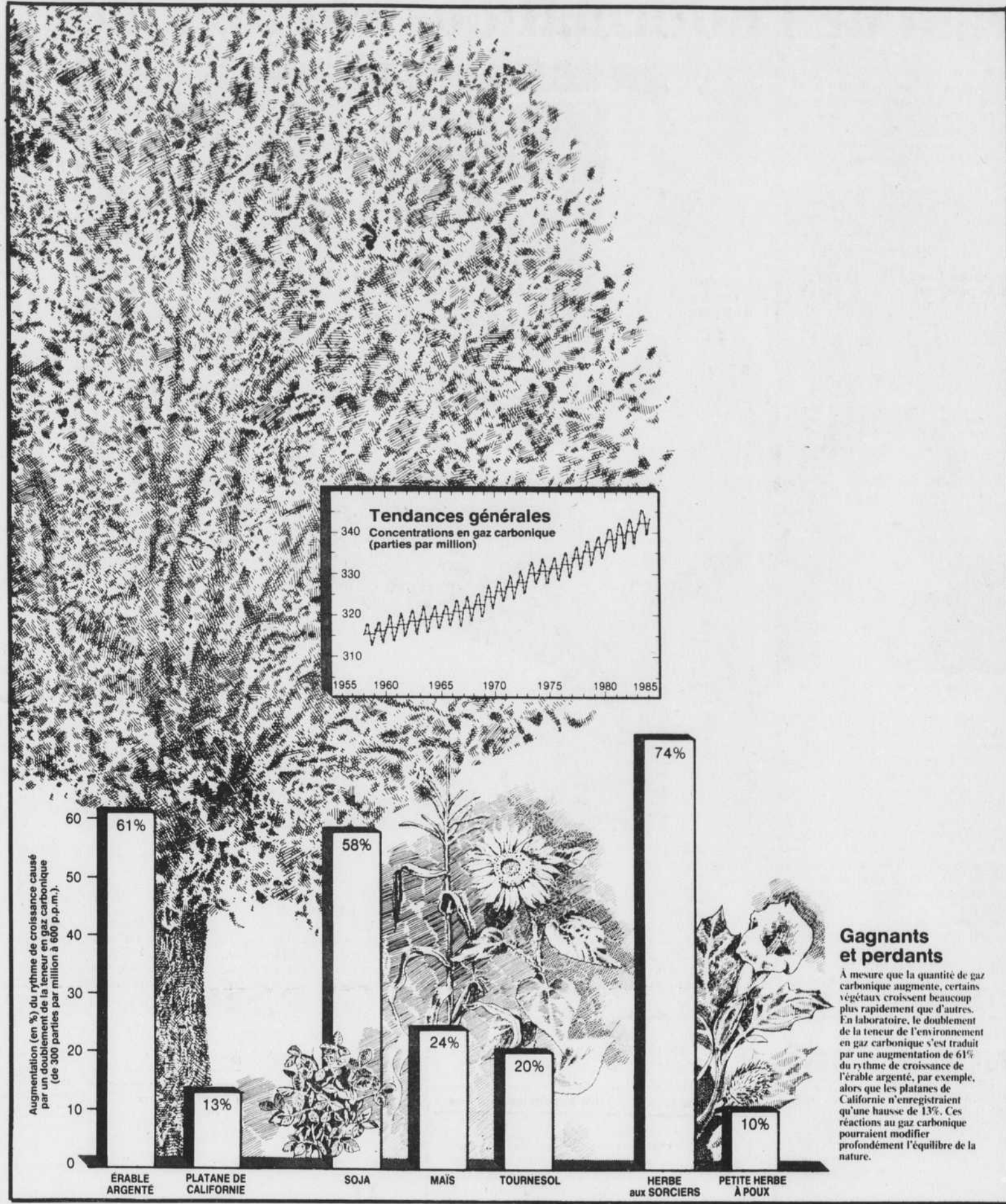
Comme le déclarait M. Fakhri A. Bazzaz, écologiste des végétaux à Harvard, « Dans la lutte pour la survie qui caractérise la nature, il y aura des gagnants et des perdants. Certaines espèces végétales pourraient être éliminées d'un écosystème au profit de celles qui réagissent le mieux et qui occuperont une position dominante ». M. Bazzaz s'inquiète « d'effets catastrophiques possibles pour certains écosystèmes ». En plus de ne pas être capables d'évaluer les pertes potentielles sur les plans de la science et de l'esthétique qu'impliquent la disparition d'espèces et le chambardement de la nature, les chercheurs ne sont pas encore en mesure de dire quelle sera la configuration économique du monde.

Les botanistes savent depuis longtemps qu'une augmentation de la teneur en gaz carbonique d'un environnement accélère le processus de photosynthèse. D'ailleurs, des propriétaires de serres ont même déjà tiré parti commercialement du phénomène. Et maintenant, des chercheurs de l'Université de l'Arizona ont déterminé, à l'aide de coupes transversales de la grosseur d'un crayon pratiquées sur de très vieux pins aristés et souples de l'Ouest, que le rythme de pousse des arbres avait en gros doublé depuis 1850. Comme le déclarait Valmore LaMarche, principal auteur d'une communication à paraître dans le magazine *Science*, « Il s'agit d'arbres qui poussent très très lentement. Or, les derniers anneaux de croissance sont manifestement beaucoup plus larges, ce qui ne peut s'expliquer par des changements climatiques. Nous y voyons là une preuve qui semble confirmer que la végétation réagit déjà à l'élévation de la quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère ».

Cette quantité augmente constamment depuis l'époque de la révolution industrielle. La cause en serait l'utilisation des combustibles fossiles à un rythme tel que les océans et la végétation ne peuvent absorber tout le gaz dégagé. Les spécialistes s'attendaient à ce que la végétation réagisse d'abord à de hautes altitudes, là où la faible densité relative du gaz contrecarre la photosynthèse.

**De bonnes nouvelles pour les agriculteurs.**

Il y a longtemps déjà que la réaction d'espèces végétales particulières, surtout celles qui présentent un intérêt commercial, a été étudiée en serres. Par contre, la recherche n'en est qu'à ses débuts quant à la question beaucoup plus épineuse de la réaction des espèces en milieu naturel. Le problème se complique parce



que l'effet de serre modifie au même moment le régime des pluies, ce qui pourrait avoir plus de poids que l'aspect qui nous intéresse.

L'accélération du processus de photosynthèse aura des côtés positifs au niveau planétaire. La végétation incorpore à ses tissus en la décomposant le gaz qui se trouve dans l'air. La croissance accélérée des végétaux se traduira donc par un ralentissement du rythme d'augmentation de la quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère, ce qui retardera d'autant les changements climatiques attribuables à l'effet de serre.

Les agronomes, s'ils s'inquiètent de la modification possible du régime des pluies, se réjouissent de ce qui se passe: les récoltes seront plus abondantes et elles seront également davantage en mesure de résister à la sécheresse, l'accroissement de la densité de gaz carbonique permettant à la végétation de mieux tirer partie de l'eau.

Ces gains modifieront l'agriculture et les régimes alimentaires: certaines cultures seront plus avantageuses que d'autres, ce qui fera varier leurs prix relatifs. Le maïs, par exemple, parce que son rendement n'augmentera pas aussi rapidement que celui du blé et du soja, pourrait perdre du terrain au profit de ceux-ci. De même, on pourrait assister à une progression de la consommation de pommes de terre et d'ignames, les tubercules réagissant particulièrement bien au gaz carbonique.

Cet optimisme n'est pas partagé par les écologistes. « Nous ne percevons pas les choses de la même ma-

nière que les agronomes. La croissance plus rapide d'une seule espèce peut être désastreuse pour l'écosystème », fait remarquer Boyd R. Strein, écologiste des végétaux à l'Université Duke.

Des expériences de laboratoire indiquent que différentes espèces végétales réagissent de façon fort diverse à une hausse de la concentration de gaz carbonique. La ligne de partage semble se situer entre les sentiers C3 et C4 que les végétaux empruntent pour fixer le carbone. La photosynthèse effectuée par les végétaux de la catégorie C3 — les plus grandes parties des espèces végétales, notamment la plupart des arbres et les espèces cultivées comme le blé et la pomme de terre — est fonction directe de la quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère. Ces espèces réagiront donc très bien au phénomène. En revanche, les végétaux de la catégorie C4 — notamment de nombreuses plantes herbacées, les arbustes et le maïs — sont moins sensibles au niveau de gaz carbonique et ne profiteront pas autant de son élévation. À remarquer cependant que les réactions au gaz carbonique varient grandement au sein d'une même catégorie, suivant les espèces en cause.

Qu'une espèce végétale sorte gagnante ou perdante touchera l'ensemble de ses concurrents, de ses consommateurs et de ses agents de pollinisation, ce qui aura des répercussions, dans l'écosystème régional. Les animaux spécialisés — les insectes et les oiseaux qui dépendent presque exclusivement d'une seule source

de nourriture — sont les plus vulnérables et risquent de perdre leur place dans le nouvel ordre des choses.

Pour une espèce végétale, être une des premières à profiter d'une croissance plus rapide peut ne pas être bénéfique. Sa tige peut être plus fragile et elle peut souffrir des effets du vent; en outre si une plante juste que la peu vigoureuse se met à percer à travers les broussailles, les prédateurs s'en régaleront.

L'augmentation de la biomasse globale de la planète en fonction de la hausse de la concentration de gaz carbonique ne devrait pas être aussi rapide que ce qui peut être observé en serre: dans un milieu naturel, les végétaux se font habituellement une vive concurrence pour obtenir de la lumière, de l'espace, des éléments nutritifs et de l'humidité; en outre, des facteurs autres que la capacité de photosynthèse limiteront les effets du phénomène sur le plan de l'écosystème global. John Hoffman, directeur des études stratégiques à l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis fait l'analogie suivante: « Que l'on vous donne une Rolls-Royce ne fait pas de vous une personne riche. Il vous faudra également posséder une demeure et présenter tous les signes extérieurs qui vont avec un train de vie riches ».

Selon nombre de botanistes, la végétation a déjà été touchée par l'augmentation de la quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère. Cette quantité serait passée de 260 à 280 parties par million avant la Révolution industrielle à presque 345 p.p.m.

aujourd'hui. Ces botanistes jugent donc plausibles les conclusions auxquelles sont parvenus les chercheurs de l'Université de l'Arizona.

**L'Émisphère Nord.**

Les variations saisonnières plus amples du niveau de gaz carbonique dans l'atmosphère seraient également le signe d'une accélération de la croissance des végétaux: la plus grande partie de la végétation se trouvant dans l'Émisphère Nord, on a constaté que les activités globales de photosynthèse de la planète étaient plus élevées au cours de l'été de l'Émisphère en question que pendant son hiver; de même, le gaz carbonique dans l'atmosphère diminue l'été et augmente l'hiver. Depuis 1975, même si le niveau moyen de gaz carbonique a continué de grimper, la diminution annuelle durant a été un peu plus marquée, peut-être à cause d'une accélération de la photosynthèse.

Selon M. Bazzaz, les modifications de la vitesse de croissance des végétaux seront nettement perceptibles lorsque la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère se situera au alentours de 450 parties par million. Au cours des dernières années de quasi stagnation de l'économie et de la consommation de l'énergie, cette concentration a augmenté à un rythme annuel d'environ 1,5 p.p.m. Ce rythme devrait s'accroître avec la reprise de la consommation de combustibles fossiles et les effets sur la végétation devraient être très évènements au cours de la première moitié du siècle prochain.

**Le sort des forêts humides.**

À mesure que les chercheurs étudient les incidences de la progression du niveau de gaz carbonique, une question particulière se pose: qu'adviendra-t-il des forêts tropicales humides du monde? Les terres sur lesquelles elles poussent étant si pauvres en éléments nutritifs, on ne peut s'attendre à une croissance beaucoup plus rapide de leur part. Chose certaine cependant, les réactions diverses des espèces particulières des écosystèmes complexes des forêts humides pourraient causer des ravages: la rupture de l'équilibre naturel pourrait se traduire par la disparition de nombreuses espèces tropicales qui sont pour la plupart très spécialisées et limitées à certaines régions.

À cet égard, M. Bazzaz affirme ce qui suit: « Je n'ai aucun doute que l'écosystème des forêts humides va être modifié. Quant à l'importance du changement, je n'en ai aucune idée. Les recherches en ce domaine ne font que commencer ».

Autre conséquence attendue et dont on ne connaît pas les implications: l'accumulation de déchets végétaux non décomposés sur le sol des forêts. Selon David M. Gates, un botaniste de l'Université de Michigan qui a présidé une conférence internationale en 1982 sur la question du gaz carbonique et des végétaux, « Une telle accumulation de détritus à la surface pourrait faire obstacle à la germination ou à la croissance des jeunes pousses de nombre d'espèces, ce qui modifierait la composition de la forêt ».

La prévision des effets de la hausse du niveau de gaz carbonique sur les écosystèmes constitue un défi bien difficile à relever pour les chercheurs. Jusqu'à récemment, les États en faisaient peu de cas dans leurs budgets: « La dominante des programmes concernant le gaz carbonique a été la recherche sur ses effets climatiques », affirme M. Strain. « L'étude des effets sur la végétation a occupé jusqu'à aujourd'hui une position nettement secondaire ». Aux États-Unis, le Département de l'Énergie n'a affecté que \$ 2,5 millions, sur un budget total de recherche pour 1984 de \$ 12,5 millions à l'étude des effets directs du gaz carbonique sur les végétaux, y compris les espèces cultivées. Selon bien des experts, il s'agit là d'un premier pas dans la bonne direction, même si la somme est insuffisante. Le Département de l'Agriculture et la National Science Foundation ont également commandité des recherches dans le domaine.

L'étude du phénomène présente de grandes difficultés. Celles-ci sont de trois ordres: les coûts, les délais et l'immensité des territoires à couvrir. Certes, les chercheurs font déjà des expériences qui devraient durer très longtemps sur des groupes de plantes relativement petites et de pousses d'arbres dans des lieux à atmosphère contrôlée. Mais il existe des obstacles quasi-insurmontables à l'étude des effets du phénomène sur divers écosystèmes ou sur de grands arbres tout au long de leur existence. Certes, on peut étudier si les réactions de zones de végétations basses, telles les associations de toundra en les soumettant à divers niveaux de gaz carbonique. Cependant, la plupart des spécialistes jugent trop coûteux et trop difficiles à contrôler le projet de fumer à l'air libre des forêts à l'aide de gaz carbonique tiré de réserves géologiques.

Selon M. Bazzaz, les expériences de laboratoire, les études sur le terrain et les modèles informatiques devraient « faire progresser de manière exponentielle » nos connaissances quant aux effets du phénomène sur les écosystèmes: « Dans 20 ans, nous serons en mesure de prévoir avec assez d'exactitude ce qui se passera ». Quant à l'évaluation des conséquences possibles du phénomène, le plus tôt sera le mieux: on disposera alors du temps nécessaire pour juger s'il faut se lancer à toute vitesse dans un programme de transformation des techniques énergétiques pour que la quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère en arrive à un niveau donné.

Pour sa part, M. Gates souligne l'ampleur des incertitudes quant aux effets du phénomène sur la nature et les sociétés humaines et exprime bien le sentiment de nombreux spécialistes des végétaux dans la citation suivante tirée d'un article publié dans *Natural History*: « Mieux nous comprendrons les conséquences du phénomène, mieux nous serons en mesure de faire face à l'avenir. Entre temps, il faut tout faire pour retarder l'échéance ».

## Un conseil pour éviter la crise cardiaque: changez de caractère

ANNICK BENOIST

WASHINGTON (AFP) — Trois ans de recherche financée par le gouvernement américain ont conduit des médecins californiens à cette étonnante conclusion: pour éviter la crise cardiaque, il suffit de changer de caractère.

L'équipe médicale de l'hôpital Mount Zion, à San Francisco, n'en est pas à sa première. Il y a 25 ans, elle distinguait deux types d'individus, maintenant reconnus aux États-Unis: le type A, primaire, nerveux, insupportable en somme et le type B, calme et réfléchi, bref ennuyeux.

Les individus du type A passionnent les psychologues. Constamment stressés, ils tentent de faire deux

choses à la fois, englottissent leurs repas et se lèvent de table à peine fini la dernière bouchée avalée. Dans un salon, ils se tiennent assis sur le bord de leur chaise, comme prêts à décoller, interrompent les conversations, se lèvent à tout bout de champ et se cognent aux meubles.

Affublés d'innombrables tics, ils balancent le pied, ponctuent leurs propos du geste, se mordent les lèvres et pianotent sans arrêt.

En outre, ils sont irascibles et impatient. Contredisez-les, ils se mettront en colère, soupçonneront d'exagération et leveront les yeux au ciel. Faites-les attendre, ils seront fous de rage et taperont parfois du pied.

Coincidence? Vingt ans après cette découverte, les cardiologues de

l'hôpital Mount Zion s'apercevaient que leurs patients étaient en majorité du type A. De là à en déduire que le stress était aussi, sinon plus, dangereux pour le cœur que le tabac, l'hypertension, le diabète ou un taux élevé de cholestérol, il n'y avait qu'un pas.

Aujourd'hui le pas est franchi. En trois ans, les docteurs Meyer Friedman et Diane Ulmer, aidés par une équipe de la prestigieuse Université californienne de Palo Alto, ont travaillé avec quelque 800 hommes, qui avaient déjà été victimes d'une crise cardiaque.

Les patients ont été divisés en deux groupes: un premier qui entendait garder ses caractéristiques, même déplaisantes, un second qui

acceptait de suivre une thérapie comportementale, pour modifier ses attitudes.

« Nous leur avons appris, déclare le Dr Ulmer, comment patienter dans une file d'attente devant l'épicier, marcher et parler plus lentement, passer 15 minutes par jour sans rien faire et rester à table après le repas. Il leur a suffi de répéter ces attitudes jusqu'à ce qu'elles deviennent des habitudes ».

Les résultats font rêver. L'étude montre que seulement neuf pour cent des patients du second groupe, traités pendant trois ans, ont connu d'autres crises cardiaques, alors que 19% du premier groupe en ont été à nouveau victimes.

Pour ce qui est des habitudes des

types A, elles ont baissé de 79% chez les patients des comportementalistes, contre seulement 49% chez ceux qui ne suivaient qu'un traitement cardiologique.

Forts de cette expérience, les docteurs Friedman et Ulmer viennent de publier un livre, « Traiter le comportement du type A et votre cœur », à l'intention du grand public. Les impulsifs, acariâtres, ou atrabillaires y découvriront les recettes des cardiologues de San Francisco.

Soyons francs, la méthode n'est pas aisée. Le type A doit s'entraîner à avouer qu'il est tort même s'il est raison, à perdre au jeu même s'il est en train de gagner et à sourire dans la rue même aux gens qui les bousculent et à qui ils décocheraient volontiers un coup de pied.

Pour mettre ces conseils en pratique, le Dr Friedman suggère même un entraînement dans un institut ouvert à San Francisco au début de l'été. Une douzaine de personnes y enseigneront pendant un an, lors de 24 sessions d'une heure et demie, et moyennant \$900, comment se refaire une conduite.

Car Mme Ulmer est formelle: le changement de comportement réduit les risques de crise cardiaque, permet aux patients de mieux profiter de la vie, d'être plus sûrs d'eux, plus efficaces dans leur travail et plus détendus.

Reste à voir si le naturel ne reviendra pas au galop. Là-dessus, les cardiologues californiens sont loin de faire l'unanimité.

Selon le président de la filiale canadienne

# La décision de AT&T de concurrencer IBM sur le terrain de l'informatique est logique

ANDRÉ BOUTHILLIER

En octobre 1983, le magazine américain « Business Week » traitait en gros caractères sur sa première page: « Personal computers — and the winner is... IBM... ». En mars 1984, soit cinq mois plus tard, la compagnie American Telephone and Telegraph (AT&T) annonçait en grande pompe son entrée sur le marché des ordinateurs pour le monde des affaires, allant de l'ordinateur de bureau à \$10.000 jusqu'au mini-ordinateur. Elle joignait ainsi les rangs de plus de 200 compagnies qui rêvent de devancer la puissante IBM en fabriquant leurs ordinateurs personnels. Pure folie ou brillante décision?

Dans une entrevue accordée hier au DEVOIR, le président de AT&T Canada, M. Roger Moore, a répondu: « Nous savions que la société IBM dominait le marché mondial de l'informatique. Nous savions aussi que de nombreux petits fabricants tentaient leurs chances dans ce domaine. Mais nous savions surtout qu'entrer tardivement sur le marché de l'informatique nous avantagerait, car nous profiterions à la fois des erreurs des autres, de nos moyens financiers et de notre puissante infrastructure en communications (laboratoires de recherches...) pour offrir d'excellents systèmes intégrés en bureautique ».

La « mission » de M. Moore, un américain d'origine, consiste à amorcer la commercialisation de nouveaux produits informatiques, au Canada, pour aider la multinationale américaine AT&T à supplanter IBM. M. Moore devra bien sûr vendre les systèmes de communication (commutateurs, appareils téléphoniques, etc) de sa maison-mère du New Jersey. Cependant, il n'envisage pas de construire une usine pour fabriquer ces produits au Canada. « Nous prendrions alors une décision irrefléchie. Des compagnies canadiennes, comme Northern Telecom et Microtel, fournissent déjà une bonne part du marché d'ici », a-t-il expliqué.

La fabrication de produits informatiques en sol canadien est toutefois possible... à moyen ou long terme. Pour l'instant, AT&T Canada sonde le marché. Elle négocie avec pas moins de 60 entreprises pour la distribution de ses ordinateurs qui

seront fabriqués aux États-Unis. Elle a déjà signé une entente avec la firme torontoise Communications Technology pour assurer la distribution de produits de communications. La vente de ces produits pourrait atteindre \$30 millions d'ici trois à cinq ans.

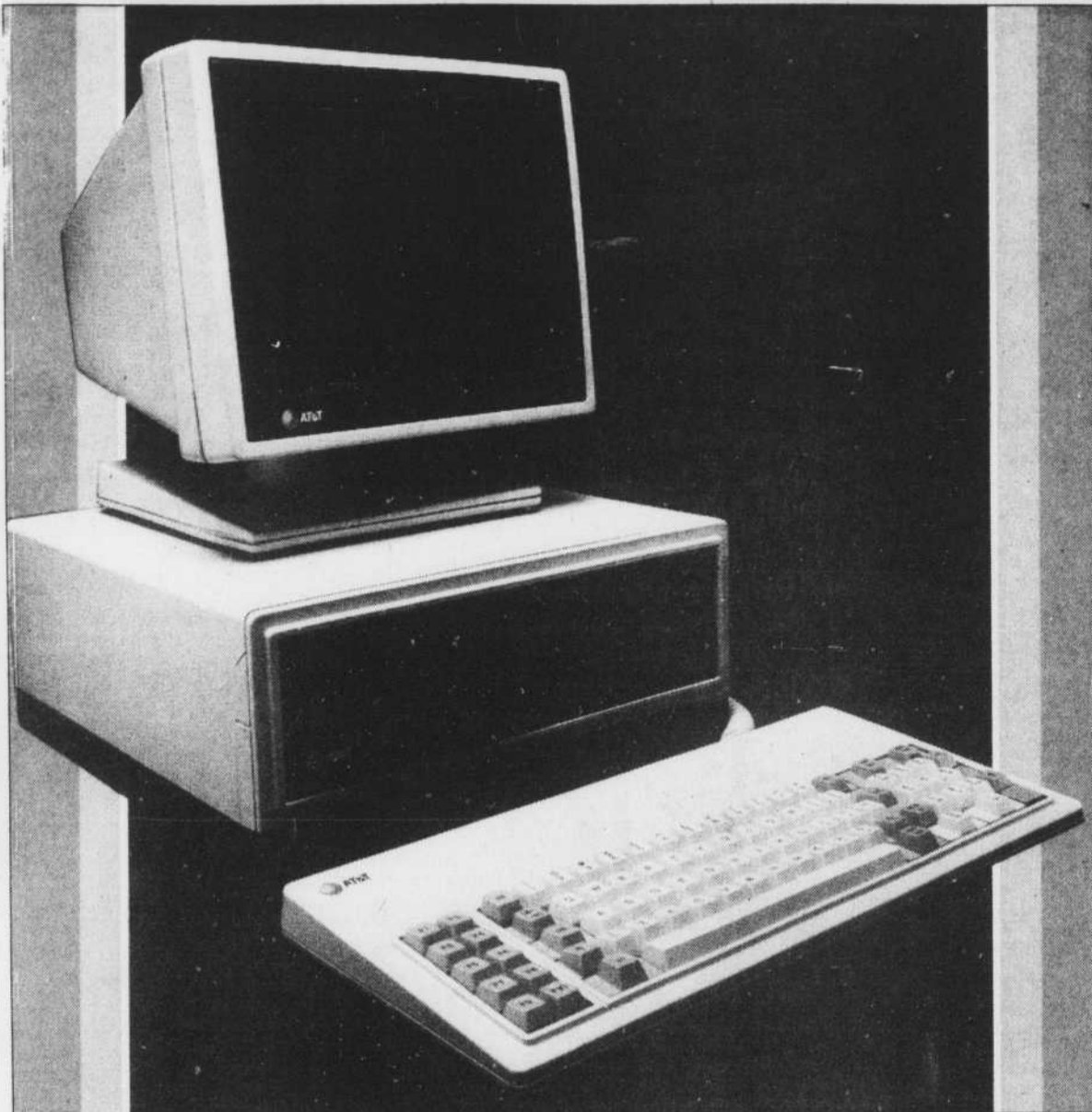
L'entrée de AT&T sur le marché informatique a fait suite à l'éclatement de son monopole dans le secteur du téléphone aux États-Unis, le 1er janvier 1984. Jusque-là, le gouvernement américain lui avait toujours interdit de pénétrer ce marché parce qu'elle tenait une position dominante dans les télécommunications. Peu importait alors le fait qu'elle avait elle-même été à l'origine du développement de l'informatique, il y a une quarantaine d'années, en inventant le transistor!



M. Roger Moore

Le 11 janvier, AT&T du Canada inaugurerait son siège social (45 employés prévus à la fin de l'année) à Don Mills, en Ontario. Elle n'a depuis ouvert aucun autre bureau ailleurs au Canada. En avril, elle lançait, en même temps que sa maison-mère du New Jersey le « System 75 », un système bureautique intégré combinant la voix, la transmission rapide des données et d'autres caractéristiques reliées aux communications et à la gestion des affaires. Puis, en juin, elle mettait sur le marché deux versions de son premier ordinateur personnel, l'une ayant une capacité de mémoire interne de 128K et l'autre, une capacité de 256K.

Au sujet des ventes d'ordinateurs,



AT&T veut défier IBM avec son premier ordinateur personnel, le « modèle 6300 » (16 bits), qui a deux versions: l'un avec une capacité de mémoire interne de 128K et l'autre, de 256K.

M. Moore ne veut faire aucune prévision. Il doit d'abord signer une entente avec la compagnie Olivetti Canada pour planifier et coordonner la vente de leurs micro-ordinateurs respectifs. A la suite d'une alliance formée au début de l'année pour sup-

planter IBM, AT&T a en effet obtenu d'acheter pour \$700 millions US de produits informatiques de la compagnie italienne pour les distribuer sur le marché nord-américain. « Nous ne savons ce que nous ferons encore. Peut-être allons-nous vendre

au Canada un seul ordinateur personnel, le nôtre ou celui d'Olivetti », a déclaré M. Moore. La multinationale AT&T possède 25 % des actions d'Olivetti, le numéro un de l'informatique dans le classement des compagnies européennes.

## L'AGENDA

**Cerveaux informatiques**  
L'Association canadienne de l'informatique a invité le vice-président Informatique et Communication du Canadien Pacifique Ltée, M. George Sekely, à présenter une conférence sur des questions touchant l'informatique: les cerveaux électroniques, le bureau de l'avenir, l'intelligence artificielle... Le déjeuner-causerie aura lieu à l'hôtel Bonaventure Hilton de Montréal, le 24 septembre. Le titre de la conférence de M. Sekely est plutôt bizarre: « Les absurdités d'aujourd'hui sont-elles plus sophistiquées que celles d'il y a 25 ans? ». Pour informations: Carol Boivin, 874-7552

**Sibec Montréal**  
Le deuxième salon international Sibec de Montréal se tiendra au Palais des congrès, du 10 au 12 octobre. Le prix d'admission régulier: \$8, écrit-on sur un carton publicitaire. Mais celui-ci donne droit à une réduction de \$3. Ce salon permet aux compagnies de présenter leurs nouveaux produits en informatique, bureautique, électronique, télématique, communications et ameublement de bureau. Il est organisé par Info-Expo. Pour informations: 270-5481

**Promotech 84**  
Promotech 84, le deuxième salon international de transfert de technologie de Montréal, est prévu du 17 au 20 octobre, au Palais des congrès. Il s'agit d'un vaste marché d'affaires et d'échanges où les entrepreneurs (res) peuvent acquérir ou offrir des produits nouveaux ou améliorés, des procédés de fabrication industrielle, des nouveaux concepts d'exploitation industrielle, etc. Cette année, le Centre français de promotion des coopérations technologiques et industrielles (CFCI) invite plusieurs représentants tricolores dont Bio Industries, l'Agence nationale de la valorisation de la recherche et l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie. Pour informations au CFCI: 861-8471

**Réseau informatique**  
La quatrième réunion nationale du réseau informatique des commissions scolaires du Québec aura lieu les 6, 7 et 8 novembre, à l'hôtel Méridien de Montréal. Après tout le débat orchestré sur les micro-ordinateurs scolaires, ce séminaire promet d'être très intéressant. On y discutera notamment des applications de l'ordinateur en pédagogie et l'utilisation des systèmes auteurs, de logiciels en information scolaire de l'organisation d'un laboratoire de micro-informatique en milieu pédagogique et de la gestion scolaire informatisée. Pour informations: 418-651-3220

## D'une science à l'autre

ANDRÉ BOUTHILLIER

### Les étudiants en génie attendent toujours

Les 15.000 étudiants en génie du Québec attendent toujours une réponse du gouvernement provincial sur l'aide financière demandée pour l'achat de 10.000 micro-ordinateurs. En juillet, le Regroupement des associations étudiantes universitaires et la Coalition des facultés de génie du Québec signaient, en leur nom, un contrat de \$20 millions avec la compagnie Philips-Micom pour la livraison de 10.000 appareils. L'association envoyait ensuite un projet de plan de financement à Québec. Selon ce plan, le gouvernement accepterait de garantir des prêts pour faciliter l'acquisition des appareils.

Le président de l'Association des étudiants de Polytechnique, M. Stéphane Le Bouyonnet, a précisé hier au DEVOIR qu'il n'avait reçu aucune nouvelle de Québec. Mais trois institutions financières ont accepté de prêter l'argent si Québec assurait une garantie: la Banque Royale, la Banque Nationale et le Mouvement Desjardins. La vente des micro-ordinateurs a tout de même commencé la semaine dernière. Environ 250 étudiants de l'École Polytechnique ont depuis décidé d'acheter leur appareil avec leur agent de poche.

### Entente Spar-Bell Communications

Les sociétés Spar Aerospace et Bell Communications Systems étudient les possibilités de commercialiser conjointement des systèmes de stations terrestres reliées par satellite, pour usage commercial et d'affaires. Cette entente a été rendue possible à la suite de la décision du Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

d'autoriser le secteur privé à exploiter des liaisons montantes pour stations terrestres reliées par satellite.

L'usine de Spar Aerospace à Sainte-Anne-de-Bellevue pourrait profiter grandement de retombées industrielles si les études sont concluantes. Rappelons qu'elle a participé à la fabrication du bras canadien de la navette spatiale américaine avec les installations de Spar en Ontario. Bell Communications Systems est une filiale de Entreprises Bell Canada.

### IBM Baisse ses prix

Le géant de l'informatique IBM a récemment décidé une réduction immédiate de 10 à 16 % de ses prix de vente de sa gamme de gros ordinateurs 308X et de ses mémoires opérationnelles à très grande capacité, a-t-on appris dans les milieux spécialisés. Cette décision, outre qu'elle s'inscrit dans le cadre des efforts du groupe pour renforcer sa position concurrentielle, laisse présager, ajoutent les mêmes milieux, l'introduction d'ici à quelques mois par IBM d'une nouvelle gamme d'ordinateurs plus perfectionnés.

À la suite de cette décision, le prix de vente de l'ordinateur 308X bas de gamme se trouve abaissé de \$960.000 à \$810.000. Au cours des derniers mois, IBM avait déjà lancé une vaste offensive sur le marché des ordinateurs personnels en abaissant fortement ses prix de vente, en modernisant le PC junior et en lançant un nouvel ordinateur de haut de gamme, le PC-AT.

### Production nucléaire en hausse

La production électronucléaire a pourvu à 11,6 % des besoins en énergie des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement éco-

nomique (OCDE), en 1983. Note intéressante: pour la première fois, les membres européens de cet organisme ont produit plus d'électricité nucléaire que leurs confrères nord-américains, soit 354,4 térawatt-heures contre 338,5 TWh, avec une capacité nucléaire en exploitation moindre (87,2 GWe contre 73,3 GWe). La contribution nucléaire dans les pays de l'OCDE devrait atteindre 20 % en 1990 et 26,4 % en l'an 2000.

### Solution au SIDA?

La fabrication en laboratoire des gènes d'un virus qui serait la cause du syndrome immuno-déficitaire acquis (SIDA) a été réussie, ont affirmé les chercheurs d'une compagnie spécialisée dans le génie génétique d'Emeryville, en Californie, qui pensent ainsi pouvoir parvenir à la mise au point d'un vaccin contre cette maladie mortelle. L'équipe de Chiron Corporation, dirigée par les Drs Paul Luciw et Dino Dina, a utilisé un virus découvert par des chercheurs de l'université de Californie, sous la direction du Dr Jay Levy. Ces derniers avaient isolé un organisme appelé Aids-Related Virus ou ARV (virus apparenté au SIDA), qui est considéré comme la cause principale de la maladie.

Le clonage des gènes du virus est considéré comme un pas important vers la mise au point d'un traitement du SIDA. Ces clones peuvent en effet être utilisés pour faire produire en grande quantité à des bactéries des substances pouvant être utilisées à la fabrication d'un vaccin ou l'amélioration des tests diagnostics. Il n'existe pas actuellement de traitement contre le SIDA, dont la plupart des 5.896 cas connus aux États-Unis sont des homosexuels. Sur ce nombre, 2.688 sont morts. Au Canada, on compte 117 cas, dont la moitié sont morts.



Comparez le Green Label de Deinhard à votre vin blanc préféré. D'après nous, vous serez agréablement surpris!

Ce vin de la Moselle vous étonnera par la fraîcheur, la nervosité de son goût.

Savoir apprécier et comparer les vins est plus facile que vous ne l'imaginez. Faites venir le feuillet de Deinhard sur l'art de la dégustation: Deinhard & Co. Place Bonaventure Case postale 775 Montréal (Québec) H5A 1E1

Deinhard: les vins allemands de renom.



## L'armée américaine est aux prises avec des microprocesseurs défectueux dans ses armes

WASHINGTON (Reuter) — Plus de 15 millions de micro-processeurs, qui risquent d'être défectueux, ont été utilisés pour la fabrication d'armements aux États-Unis depuis huit ans, ont indiqué hier des responsables de la défense.

L'ampleur du problème provoqué par ces micro-processeurs n'est pas encore connue, le Pentagone n'étant pas en mesure d'identifier toutes les armes dans lesquelles ils ont été utilisés, ont-ils dit. Il est néanmoins probable qu'il s'agit aussi bien de sous-marins nucléaires que de bombardiers stratégiques.

Les micro-processeurs, fabriqués par

Texas Instruments, ont été vendus au géant informatique International Business Machines Corp. (IBM), qui ne les a pas testés de façon adéquate avant de les utiliser pour des ordinateurs militaires.

C'est l'un de ces micro-processeurs, intégré dans la programmation de la navette spatiale Discovery, qui avait provoqué le retard du lancement de celle-ci, ont ajouté les responsables.

Les responsables de la défense ont indiqué que 80 autres sociétés ont acheté des micro-processeurs à Texas Instruments, et de source proche des industriels

de l'armement, on précise qu'ils ont pu être utilisés dans les bombardiers B-1, les avions de combat F-18 et le sous-marin nucléaire Trident.

Donald Moore, vice-directeur général du département logistique du Pentagone, a affirmé mardi: « N'importe qu'elle arme qui comporte des pièces électroniques sophistiquées... peut être concernée ». Cependant, « il n'y a jusqu'ici aucun signe indiquant un problème sérieux de fiabilité » dans les armes fabriquées avec des « puces » de cette marque, a-t-il ajouté.